STINGRAY

2020

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 mars 2020

Groupe Stingray Inc.

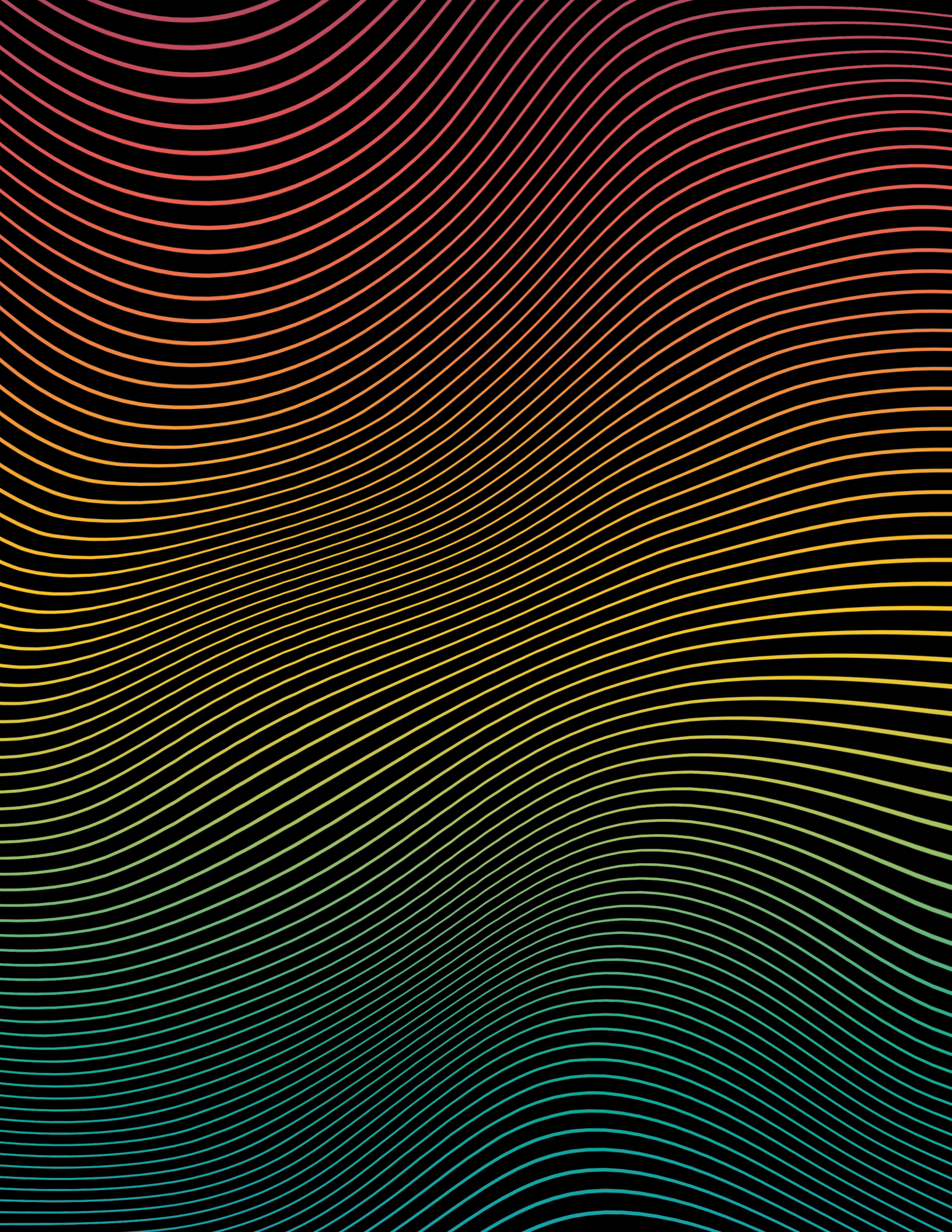


TABLE DES **MATIÈRES**

04 MOT DU CHEF **DE LA DIRECTION**

08 MOT DU PRÉSIDENT **DU CONSEIL**

11 RAPPORT **DE GESTION**

12 PROFIL DE **LA SOCIÉTÉ**

14 PRODUITS

21 OBJECTIFS DE **LA SOCIÉTÉ**

22 STRATÉGIE **D'ACQUISITION QUI A FAIT SES PREUVES**

24 ATOUTS **CONCURRENTIELS**

26 PRINCIPAUX **RISQUES D'AFFAIRES**

28 MEMBRES DE **LA HAUTE DIRECTION**

29 ADMINISTRATEURS **NON MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

55 ÉTATS FINANCIERS **CONSOLIDÉS**

GLOSSAIRE

MOT DU CHEF **DE LA DIRECTION**

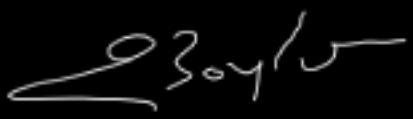
Chers investisseurs, partenaires,
clients et collègues,

Au moment où j'écris ces lignes, le monde vit de grands bouleversements. La pandémie de COVID-19 a transformé nos vies d'une manière que nous n'aurions pas pu imaginer il y a quelques mois seulement. Si la distanciation sociale nous a éloignés, elle nous a aussi rapprochés, souvent grâce au pouvoir de guérison de la musique. Je n'ai jamais été aussi fier d'avoir construit une entreprise conçue pour apporter de la joie à des millions de personnes dans le monde et, par le fait même, avoir des effets positifs sur ces personnes.

Je termine toujours ce message annuel par des remerciements, mais cette année, j'aimerais commencer par exprimer ma gratitude. Je tiens à remercier les membres de l'équipe de Stingray d'avoir fait preuve d'une résilience extraordinaire en ces temps difficiles. Chaque succès que nous obtenons reflète votre remarquable solidarité. Vous avez démontré qu'il n'existe aucune difficulté que nous ne pouvons surmonter ensemble.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour m'adresser directement à nos partenaires et à nos actionnaires. Votre confiance nous a permis de bâtir une entreprise qui continue de prospérer et de battre des records dans un contexte des plus difficiles. Grâce à votre soutien, notre entreprise est devenue plus grande que nous l'avions imaginé et plus solide que jamais, alors même que le monde est aux prises avec l'incertitude économique.

À l'exercice 2020, nos produits ont continué d'afficher une croissance vigoureuse. Les produits ont augmenté de 44,2 % pour atteindre 306,7 millions de dollars (contre 212,7 millions de dollars pour l'exercice 2019). En parallèle, le BAIIA ajusté[1] a augmenté de 63,5 % pour s'établir à 118,1 millions de dollars et le bénéfice net s'est chiffré à 14 millions de dollars (0,18 $ par action). Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 88,1 millions de dollars et les flux de trésorerie disponibles ajustés[1] ont augmenté de 101,8 % pour s'établir à 78,4 millions de dollars.



Eric Boyko
Président, cofondateur
et chef de la direction

(1) Voir la rubrique « Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS », aux pages 30 et 36.

ÉTABLIR DES LIENS AVEC
LES AMATEURS DE MUSIQUE

Ceux d'entre vous qui ont suivi l'histoire de Stingray savent que nous ne restons jamais les bras croisés; nous nous employons sans relâche à diversifier notre modèle d'entreprise et notre clientèle. En 2018, je vous ai révélé notre ambition de percer le marché des services offerts directement aux consommateurs grâce aux produits financés par la publicité offerts par abonnement. Notre rigueur en matière de développement et de déploiement de produits a porté ses fruits sur le plan de la croissance de l'auditoire et de la rentabilité.

Pour dépasser la concurrence, il est essentiel d'établir des liens avec les amateurs de musique grâce à des contenus qui font vibrer les cœurs. Cette année, Qello Concerts, notre service multiplateforme qui vous fait vivre un concert en direct à partir de n'importe quel écran, a été choisi comme partenaire exclusif du festival KABOO Del Mar et du concert présenté dans le cadre de la journée Hi, How Are You; les abonnés ont ainsi accès gratuitement à certains des plus grands noms de la musique tels que Sheryl Crow, OneRepublic, Boys II Men, Cage the Elephant ou Jason Falkner. L'industrie de la musique reconnaît notre capacité d'atteindre un public très vaste pour promouvoir les artistes au moyen d'une gamme de services multiplateformes.

Je suis convaincu que nous prenons les bonnes mesures pour créer une marque aussi forte que celle des autres grands joueurs de l'industrie.

FAIRE CROÎTRE
LE PORTEFEUILLE DE PRODUITS

Il est difficile d'imaginer que, quand Stingray a été lancée, il y a un peu plus de 10 ans, elle ne comptait à son actif qu'un service de karaoké. On en a fait du chemin! Aujourd'hui, nous offrons des services de musique pour tous les goûts et toutes les générations; chacun de ces services est dirigé de main de maître par des membres internes de notre équipe de programmation.

Nous avons récemment procédé au lancement de Stingray Country, la seule chaîne de vidéoclips spécialisée en musique country pour les abonnés de la télévision payante du Canada. En cherchant à répondre aux besoins des marchés mal desservis, nous avons accès à de nouvelles sources de revenus. La chaîne est déjà offerte par Cogeco, Bell et Shaw, qui font partie de nos nombreux partenaires de longue date.

Notre croissance cette année a découlé surtout du fait que nous avons ajouté à notre offre des chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST, pour free, ad-supported TV channels). Qello Concerts, Stingray Karaoke, Stingray Classica, Stingray Naturescape et Stingray Musique sont maintenant offertes dans ce nouveau format. Les ententes de distribution conclues avec les géants des services par contournement Samsung, STIRR, Huawei Video, izzi, XUMO, LG, Vizio et TiVo Plus nous permettent maintenant d'atteindre plus de 300 millions d'auditeurs.

On ne répétera jamais assez qu'être à la fine pointe des solutions sur demande est capital, car cela nous permet de nous distinguer des autres et d'exercer une concurrence tant sur le plan national qu'international.

ÉTENDRE NOTRE RAYON D'ACTION **SUR LE MARCHÉ MONDIAL**

Stingray a des ambitions mondiales depuis le début. Bien que nous soyons profondément enracinés à Montréal, nous visons à étendre nos branches aux quatre coins du monde. Nous sommes en bonne voie d'y arriver grâce aux produits et services que nous offrons dans plus de 156 pays... et ça ne s'arrête pas là.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons signé une entente de distribution avec l'Asociación de Telecomunicaciones Independientes de Mexico nous permettant d'offrir une multitude d'options musicales aux régions rurales et aux banlieues du Mexique, nous avons lancé Stingray Musique avec SKY Brasil, nous avons formé un partenariat avec Deutsche Netzmarketing GmbH pour fournir trois chaînes de télévision spécialisées 4K ultra-HD locales en Allemagne, et nous avons étendu nos activités jusqu'aux Maldives grâce au lancement de Stingray Musique en collaboration avec Dhiraagu, premier fournisseur de services numériques local.

RENFORCER **NOS PARTENARIATS**

Les consommateurs modernes recherchent des options de divertissement axées sur des créneaux plutôt que sur des contenus génériques. Nous comprenons bien les attentes des auditeurs et nous sommes capables d'offrir de nouveaux services sur le marché à une vitesse record, ce qui nous permet de proposer des produits de qualité supérieure qui donnent à nos partenaires un énorme avantage concurrentiel.

Les chiffres reflètent le volume. Selon une étude de Maru/Matchbox sur l'écoute au Canada, en janvier 2020, 44 % des abonnés à la télévision payante au Canada ont déclaré avoir écouté une chaîne de musique Stingray, en hausse de 10 % par rapport à septembre et à janvier 2019.

Tous les chiffres démontrent que les fournisseurs de télévision payante et les spécialistes en marketing peuvent compter sur nos services pour attirer et fidéliser les consommateurs.

Au printemps, nous avons annoncé le lancement de la deuxième vague de produits Stingray en collaboration avec Bell en moins d'un an. Les abonnés aux services télé de Bell Télé Fibe peuvent désormais profiter de Qello Concerts et de Stingray Karaoke sur demande. De plus, trois des populaires chaînes de vidéoclips de Stingray, PalmarèsADISQ par Stingray, Stingray Hits! et Stingray Retro, sont maintenant accessibles sans frais supplémentaires aux abonnés de Bell Satellite TV.

Nous poursuivons également notre collaboration de longue date avec Rogers Communications, le plus grand exploitant du Canada. Aux termes de l'entente, les clients des services télé de Rogers (câble et IPTV) ont accès à Stingray Musique à la télévision, sur le Web et sur mobile en plus des chaînes 4K, soit Stingray Festival 4K et Stingray Now 4K. Rogers détient également les droits de distribution de nouveaux produits de Stingray.

Les plus grandes marques du monde s'attendent à recevoir un service exceptionnel et le méritent. Le fait que Tesla ait choisi Stingray Karaoke pour alimenter sa nouvelle fonctionnalité Caraoke dans le monde entier consolide la réputation d'excellence de Stingray et confirme qu'elle est en mesure d'exercer des activités dans de nouveaux secteurs et de poursuivre sa croissance dans les années à venir.

DONNER PLUS D'AUTONOMIE **AUX DÉTAILLANTS**

Je suis heureux d'annoncer que nous continuons de dominer le marché canadien de la musique en magasin.

En janvier, afin de renforcer nos compétences en matière d'expérience client, nous avons acquis Chatter Research Inc., un chef de file torontois de la création, du développement et du déploiement de solutions de saisie en temps réel de la rétroaction de clients fondées sur l'intelligence artificielle à l'intention des commerces de détail et du secteur de l'hôtellerie. Les clients de Stingray Affaires peuvent maintenant profiter de la plateforme exclusive à Chatter de recherche sur la clientèle et de rétroaction en temps réel propulsée par l'IA et les mégadonnées.

Comme nous l'avons vu au cours des derniers mois, les épiceries et les pharmacies comptent parmi les services essentiels de notre société. En novembre, nous avons conclu une entente à long terme avec METRO visant à offrir une programmation musicale personnalisée et ponctuée de messages en magasin dans plus d'un millier d'épiceries et de pharmacies. Les détaillants visés par l'entente comprennent Metro et Metro Plus du Québec, Metro en Ontario, Super C, Food Basics, Adonis, Les 5 Saisons, Brunet et Jean Coutu. Nous apportons aux commerçants un savoir-faire en médias numériques qui leur permet de contrôler leurs messages et de personnaliser leur offre audio, ce qui est essentiel pour créer des environnements commerciaux en harmonie avec leur image de marque.

SE TOURNER **VERS L'AVENIR**

Je suis honoré d'être en mesure de transmettre des nouvelles aussi positives cette année, malgré l'ampleur de la crise sanitaire mondiale. Je suis convaincu que nous en sortirons plus forts et plus motivés que jamais.

Comme toujours, nous continuerons d'avancer avec optimisme et assurance, guidés par notre objectif de bâtir la plus grande entreprise de services de musique du monde.

Je terminerai comme j'ai commencé, avec un merci qui vient du fond du coeur. Merci à toute l'équipe de Stingray de toujours bien servir nos clients et de leur procurer de la joie grâce à la musique. Merci à notre équipe de direction d'avoir contribué à bâtir une entreprise remarquable grâce à votre leadership mobilisateur et d'avoir fait de la santé et du bien-être de notre personnel une priorité. Merci à nos partenaires et à nos actionnaires de partager notre vision.

Prenez soin de vous, de vos amis et de votre famille dans les mois à venir.

Cordialement,
Eric Boyko

MOT DU PRÉSIDENT **DU CONSEIL**

Quand je jette un regard sur l'année écoulée, je suis fier de ce que nous avons accompli au cours de cette période très difficile. Je suis fier de l'équipe de Stingray, dont le dévouement et le professionnalisme inébranlables ont un effet positif sur la vie des gens grâce à la puissante force de la musique.

Au cours des dernières semaines, c'était impressionnant de voir la direction de Stingray jongler avec les différents enjeux de l'heure, soit prioriser le bien-être de son personnel, tout en procédant à des déploiements à l'échelle mondiale et en concluant des ententes de distribution avec des exploitants partout dans le monde, des États-Unis au Mexique en passant par l'Allemagne. En d'autres termes, il s'agissait d'assurer une croissance dans l'avenir tout en gérant un présent difficile.

Cette année, nos efforts ont été portés sur notre entrée sur le marché des services offerts directement aux consommateurs, sur la notoriété de notre marque et sur l'élaboration d'une offre de services financés par la publicité. Et nous avons connu un succès stupéfiant.

Le lancement d'AUDIO360™, une solution de vente audio évoluée et multiplateforme, en partenariat avec Bell Média, a permis à Stingray d'avoir une forte présence dans l'espace publicitaire. Ce partenariat tire parti de l'audience de la vaste gamme de contenus audio financés par la publicité de Bell Média et des stations de radio Stingray pour créer la solution de publicité audio de bout en bout la plus complète au Canada.



Mark Pathy
Président du conseil

Nos chaînes de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité ont rapidement été adoptées par les leaders mondiaux de l'industrie du divertissement. L'annonce récente de partenariats de distribution avec les principaux fournisseurs de services par contournement Samsung, LG, Huawei et TiVo, pour n'en citer que quelques-uns, démontre la pertinence de diversifier constamment notre stratégie d'affaires et nos sources de revenus.

Des partenariats solides, des revenus tirés de la vente de publicité, des produits récurrents stables et la croissance des abonnés aux services sur demande permettront à Stingray de demeurer rentable et de maintenir ses perspectives à long terme. Nous prévoyons accélérer les investissements dans les produits, les services et la technologie.

Quand je jette un regard sur les 12 prochains mois, je suis persuadé que nous avons une solide stratégie commerciale en place pour garder notre longueur d'avance et résister aux répercussions économiques de l'épidémie de COVID-19. J'ai pleinement confiance dans la capacité de l'équipe de direction de Stingray de réaliser cette stratégie tout en s'adaptant rapidement et efficacement à l'évolution des contextes commerciaux et sociaux. Malgré cette période difficile qui nous attend, notre société est prête non seulement à relever les défis qui se présentent, mais à en ressortir plus forte et meilleure.

Au nom du conseil d'administration et de l'équipe de direction, je tiens à remercier tous ceux et celles qui contribuent à la croissance et au succès de Stingray. Merci à nos investisseurs, à nos partenaires et à nos actionnaires. Et surtout, merci à chacun de nos 1 200 salariés. Beaucoup d'entre eux ont fait des sacrifices personnels pour assurer la continuité et le succès à long terme de notre entreprise au cours de cette période particulièrement difficile.





RAPPORT
DE GESTION

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou « la société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités de la société et aux notes afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 3 juin 2020. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.



PROFIL DE **LA SOCIÉTÉ**



La société montréalaise Groupe Stingray Inc. (TSX : RAY.A; RAY.B) est un chef de file de la musique, des médias et de la technologie qui compte plus de 1 200 salariés à l'échelle mondiale. Stingray propose un vaste éventail de produits et services haut de gamme destinés aux consommateurs et aux entreprises, dont des chaînes télévisées audio et 4K ultra-HD, plus de 100 stations de radio, des services de vidéo sur demande par abonnement, des produits de karaoké, des solutions d'affichage numérique, des services de diffusion musicale pour espaces commerciaux, et des applis musicales qui ont été téléchargées à plus de 150 millions de reprises. Plus de 400 millions d'utilisateurs dans 156 pays utilisent les produits et services de Stingray.



PRODUITS

SERVICES D'ABONNEMENT
APPLIS ET VSDA

APPLICATIONS MOBILES POUR LES SERVICES GRAND PUBLIC OU PAR CONTOURNEMENT

STINGRAY MUSIQUE

Chaînes de musique programmées par des experts, dans tous les styles et pour tous les moments de la vie.

STINGRAY Classica

Destination de choix pour écouter des concerts de musique classique, des opéras, des ballets et des documentaires musicaux à couper le souffle.

Qello CONCERTS

Plus important service de diffusion en continu de films de concerts et de documentaires musicaux en version intégrale au monde.

STINGRAY KARAOKE | SING Karaoke BY STINGRAY

Répertoire de plus de 14 000 chansons karaoké avec accès facile et configuration conviviale.

singing machine®

Répertoire de plus de 14 000 chansons karaoké avec fonctions effets spéciaux, micros et vidéos karaoké en option.

kids singing machine

Répertoire de chansons plaisant aux tout-petits et approuvées par les parents.

The Voice KARAOKE

Les adeptes de l'émission télévisée The Voice, peuvent partager leurs prestations, mais aussi d'aimer et suivre celles des autres sur les médias sociaux grâce à cette application.

Piano Academy

Pour ceux qui veulent apprendre le piano, ou pour ceux qui ont quelques notions et veulent continuer d'apprendre en jouant leurs chansons préférées.

Yokee

Yokee Karaoke

Destination karaoké par excellence pour interpréter et enregistrer des chansons, ajouter des effets vocaux et partager les performances avec un réseau de chanteurs dédiés.

Yokee Guitar

Des tutoriels de guitare faciles à suivre pour apprendre tout en s'amusant.

Yokee Piano

Des leçons de piano divertissantes pour tous les niveaux, préparées par des professionnels et où plaisir et apprentissage sont à l'honneur.

The Piano Keyboard

Un clavier portatif complet pour apprendre, jouer, enregistrer, sauvegarder et partager des morceaux de piano.



VIDÉO SUR DEMANDE PAR ABONNEMENT (VSDA)

L'offre de VSDA de Stingray est accessible par l'entremise des principaux fournisseurs de services de divertissement, notamment Amazon, Comcast, Telefonica, et atteint un public de plus en plus vaste grâce à de nouveaux opérateurs, comme izzi, Huawei Video et CLIQ Digital.

Les services suivants de Stingray sont offerts sous forme de VSDA :

- Stingray Karaoke : des chansons dans tous les styles les plus populaires y compris la musique pop, rock, country, R&B/hip-hop, Disney, et plus encore.
- Stingray Classica : un catalogue de concerts de musique classique, d'opéras et de ballets filmés dans les salles les plus prestigieuses du monde.
- Stingray DJAZZ : prestations en direct des légendes du jazz, d'hier et d'aujourd'hui.
- Stingray Qello : le plus important fournisseur de services de diffusion en continu de concerts et de documentaires musicaux en version intégrale.

AUGMENTATION DE LA PUBLICITÉ : **CHAÎNES FAST, CHAÎNES DE VIDÉOCLIPS FINANCÉES PAR LA PUBLICITÉ, AUDIO360™**

CHAÎNES FAST

Stingray a lancé les chaînes de télévision en continu gratuites financées par la publicité, surnommées chaînes FAST (pour free, ad-supported TV channels), diversifiant ainsi son portefeuille et offrant au public une nouvelle façon d'accéder à des contenus musicaux sans frais supplémentaires, par l'intermédiaire de leurs abonnements existants aux services de diffusion en continu.

À l'instar des services musicaux gratuits, les chaînes FAST de Stingray seront financées par les recettes publicitaires, et ne nécessitent donc pas d'abonnement ni d'engagement.

Les chaînes FAST de Stingray seront intégrées aux plateformes de divertissement existantes de ses partenaires.

- Qello Concerts est maintenant offerte par Samsung, XUMO, LG et Vizio.
- Stingray Karaoke est maintenant offerte par XUMO et LG.
- Stingray Classica est maintenant offerte par STIRR.

Stingray a profité de l'occasion pour rebaptiser sa chaîne de « slow TV » Stingray Ambiance, Stingray Naturescape. Cette chaîne très populaire diffuse des paysages à couper le souffle de partout dans le monde pour faire de tous les foyers une oasis de paix et de tranquillité.

- Stingray Naturescape est maintenant offerte par Samsung, Vizio, XUMO, LG et Tivo Plus

PUBLICITÉ SUR LES CHAÎNES DE VIDÉOCLIPS

En janvier 2020, Stingray a lancé une formule de publicités télévisées dans l'ensemble de son portefeuille de chaînes de vidéoclips au Canada : Stingray Retro, Stingray Loud, Stingray Vibe et Stingray Country. Cette nouvelle formule publicitaire vient complémenter la liste grandissante de services financés par la publicité, tant au canada qu'ailleurs dans le monde. Stingray s'est associée à Anthem Media Group, une des plus grandes sociétés médiatiques indépendantes du Canada, afin de mettre en œuvre l'organisation technique et la monétisation de ces biens et de gérer en exclusivité l'ensemble des ventes de publicité dans les médias à l'échelle nationale.

AUDIO360™
UNE NOUVELLE SOLUTION AUDIO POUR LES ANNONCEURS CANADIENS

Stingray s'est associée à Bell Média, chef de file en matière de création de contenu au Canada, pour lancer AUDIO360™, une solution audio multiplateforme évoluée qui réunit les marques et les consommateurs grâce à la puissance du son. Grâce à son offre audio multiplateforme inégalée, AUDIO360™ permet aux marques d'avoir accès à 22 millions d'auditeurs canadiens par semaine.

AUDIO360™ est conçue pour atteindre, mobiliser et influencer les auditeurs canadiens au moyen de :

- Diffusion audio numérique en continu sur les applications iHeartRadio Canada et Stingray Musique
- Audio terrestre sur plus de 200 stations de radio Bell Média et Stingray
- Balados sur l'application iHeartRadio Canada
- Possibilités de parrainage sur les chaînes audio spécialisées de Stingray

AUDIO360™ permet aux annonceurs de cibler des messages audio personnalisés en regroupant les consommateurs en fonction de « secteurs de passion », ce qui donne lieu à une expérience publicitaire audio personnalisée pour les auditeurs et à un ciblage plus efficace et indépendant de la plateforme pour les annonceurs.

STINGRAY AFFAIRES : **CHATTER RESEARCH, AFFICHAGE DYNAMIQUE NUMÉRIQUE**

CHATTER RESEARCH

Stingray Affaires, la division des services commerciaux de Stingray, a élargi ses activités grâce à l'acquisition de Chatter Research Inc., un chef de file torontois de la création, du développement et du déploiement de solutions de saisie en temps réel de la rétroaction de clients fondées sur l'intelligence artificielle (IA) à l'intention des commerces de détail et du secteur de l'hôtellerie.

Fondée en 2016, Chatter a conçu, développé et déployé sa propre plateforme de recherche sur la clientèle et de rétroaction en temps réel propulsée par l'IA et les mégadonnées. Tirant parti du clavardage textuel sans frais et de l'apprentissage machine, l'entreprise recueille des renseignements pertinents auprès des clients et permet ainsi aux propriétaires d'entreprise d'améliorer la satisfaction de leur clientèle et de stimuler leurs ventes. Chatter offre ses services à des clients de différents secteurs, notamment le secteur financier, du commerce au détail et de la restauration, ainsi qu'à de grandes marques comme Lush, Fanatics et Purdys Chocolatier.

Cette acquisition stratégique s'inscrit dans le plan d'affaires et la stratégie de croissance de Stingray puisqu'elle offre aux clients de Stingray Affaires un guichet unique pour les services de musique d'ambiance et d'affichage numérique, et les commentaires des clients.

AFFICHAGE DYNAMIQUE NUMÉRIQUE

Stingray Affaires a amélioré l'expérience en magasin en combinant expériences numériques et musique de fond.

Une collaboration couronnée de succès avec Sports Experts DIX30 a produit des solutions IRF qui aident les consommateurs à obtenir des informations instantanées et précises sur des produits, comme les principales caractéristiques, et les stocks.

Cette technologie incite les clients à passer plus de temps en magasin à interagir avec des produits qu'ils pourraient acheter. La solution DEL Jumbotron a créé un « effet wow » pour le magasin. Ce produit permet de positionner le magasin comme un chef de file technologique unique en son genre dans le monde.

La musique de fond chez Sports Experts a permis de faire passer l'expérience client au niveau supérieur.

RADIO

La radio continue de jouer un rôle capital dans la vie de tous les Canadiens. Dans les plus grandes villes du Canada, des millions de personnes suivent chaque jour en direct les bulletins de circulation, de nouvelles et l'actualité culturelle. De longues heures en déplacement domicile-travail rendent la radio essentielle pour commencer la journée, et la radio continue de tenir compagnie à ces auditeurs toute la journée au travail. Dans les petites villes du Canada, la radio constitue un lien essentiel avec la collectivité. Dans bien des cas, les stations de radio sont les seuls médias électroniques, ils fournissent des informations vitales en temps réel à ces petites collectivités.

Au début de 2019, Stingray a lancé un tout nouveau format dans trois villes. The Breeze a fait ses débuts au 96,5 à Halifax, au 104,3 à Vancouver et au 96,3 à Edmonton. Cette marque de musique de détente offre aux auditeurs des chansons de rock léger des années 70 à nos jours dans un environnement créé pour réduire le stress et offrir une pause de la course effrénée de la vie moderne. La marque s'adresse surtout à un public féminin de 30 à 60 ans. Bien qu'à Vancouver le décollage ait été plutôt lent, il a été rapide à Edmonton et à Halifax. À Halifax, The Breeze a maintenant plus que doublé sa part de marché auprès des auditeurs de 35 ans et plus. À Edmonton, The Breeze est la station de radio no 1 du marché auprès des auditeurs de 35 ans et plus et la station de radio no 1 globalement. Les cotes d'écoute chez les adultes de 25 à 54 ans dans les principaux créneaux publicitaires sont également très bonnes.

Parmi les autres réussites de 2019, mentionnons le lancement et l'expansion d'émissions diffusées par diverses stations à l'échelle nationale, dont The Morning Hot Tub, The Paul McGuire Show, The Late Show with Katie & Ed, The Casey Clarke Show, Vinnie & Randi, et BJ & The Morning Crew. Stingray est devenue un chef de file de la création et de la distribution de contenu radiophonique national de grande qualité.

En 2019, la société a acquis boom 99,5 à Drumheller, auprès de Golden West Communications, nous permettant ainsi d'accroître notre présence en Alberta, où nous pouvons maximiser notre contenu régional de marque boom. Il y a maintenant 9 marques boom en Alberta, en plus de la marque phare à Toronto.





OBJECTIFS DE **LA SOCIÉTÉ**



1

Poursuivre selon une approche stratégique et disciplinée notre stratégie de fusions-acquisitions en nous concentrant sur trois (3) vecteurs :

- Applications et VSDA
- Produits financés par la publicité
- Services aux entreprises (musique, affichage numérique et rétroaction)

2

Mettre au point des produits financés par la publicité pour pénétrer de nouveaux marchés et accéder à de nouvelles plateformes. Des chaînes gratuites financées par la publicité (FAST) et des chaînes conventionnelles (chaînes audio et de vidéoclips).

3

Poursuivre la croissance de la VSDA en achetant ou en mettant sous licence du contenu et en étendant notre auditoire sur les plateformes et les marchés. Fournir la trousse par excellence qui offre la meilleure expérience de visionnement ou d'écoute.

4

Continuer de développer des applications vidéo, des solutions Web et des applications mobiles concurrentielles. Tirer parti de la force de Stingray en matière de technologie pour accéder aux plus importantes plateformes de distribution du monde.

5

Étendre la portée des services aux entreprises au moyen d'une stratégie d'expansion internationale et d'une offre de rétroaction.

STRATÉGIE D'ACQUISITION QUI A FAIT SES PREUVES



770 millions de dollars

consacrés aux acquisitions depuis la création

Stingray est maintenant le plus important télédiffuseur de contenu de musique classique du monde, ce qui témoigne de notre capacité d'agir comme consolidateur au sein de l'industrie.

2007

- Slep-Tone Entert. Corp/ SoundChoice (chaîne de karaoké)

2009

- Canadian Broadcast Corp. (Galaxie)
- MaxTrax Music Ltd.
- Chum Satellites Services (CTV)

2010

- Marketing Senscity Inc.
- Concert TV Inc.

2011

- Music Choice International Ltd.

2012

- Musicoola Ltd. Zoe
- Interactive Ltd.

2013

- Executive Communication
- Emedia Networks Inc.
- Stage One Innovations Ltd.
- Intertain Media Inc.

2014

- DMX LATAM (Mood Media)
- Archibald Media Group
- DMX Canada (Mood Media)
- Telefonica – On the Spot

2015

- Les réseaux Urbains Viva Inc.
- Brava Group (HDTV, NL et Djazz TV)
- Digital Music Distribution
- iConcerts Group

2016

- Nümedia
- Festival 4K B.V.
- Chaînes de vidéoclips populaires de Bell Média
- Catalogue classique d'EuroArts

2017

- Classica
- Nature Vision TV
- Yokee Music Ltd.
- C Music Entertainment Ltd.
- SBA Music PTY Ltd.
- Satellite Music Australia PTY Ltd.

2018

- Qello Concerts LLC
- Newfoundland Capital Corporation
- Novramedia
- DJ Matic
- New Glasgow

2019-2020

- Drumheller Radio
- Chatter Research Inc.
- Participation minoritaire dans The Podcast Exchange (TPX)

ATOUTS **CONCURRENTIELS**

Nous sommes d'avis que les forces concurrentielles suivantes contribueront à notre succès commercial continu et à notre performance future :

PREMIER FOURNISSEUR MONDIAL DE SERVICES MUSICAUX ET VIDÉO UNIQUES ET DIVERSIFIÉS

Notre auditoire, qui compte 400 millions d'abonnés dans 156 pays, figure parmi les plus nombreux du secteur. Nos produits et services sont distribués sur une multitude de plateformes : télévision numérique, télévision par satellite, télévision sur protocole Internet, Web, appareils mobiles, systèmes Wi-Fi, consoles de jeux et voitures connectées. Grâce à 101 licences radio et à des applications téléchargées plus de 150 millions de fois, Stingray touche des millions d'auditeurs et d'utilisateurs d'applications par mois.

FLUX DE TRÉSORERIE SOLIDES ET PRÉVISIBLES PROVENANT DES RELATIONS À LONG TERME AVEC LES CLIENTS ET DES CONTRATS À LONG TERME

Notre modèle d'affaires est basé sur les produits provenant des abonnements et sur la conclusion de contrats à long terme avec des fournisseurs de télévision payante, ce qui nous permet de bien prévoir les flux de trésorerie futurs, diminue le caractère cyclique du résultat net et permet de mieux fidéliser la clientèle. Par conséquent, nous avons établi des relations à long terme profondément intégrées avec bon nombre de nos clients, ce qui nous permet de réaliser des produits annuels récurrents importants.

TECHNOLOGIES EXCLUSIVES INNOVANTES

En tant que précurseur et chef de file du marché de la musique numérique, nous avons mis au point une gamme incomparable de technologies exclusives qui nous procurent un atout concurrentiel de taille. Nous cumulons une vaste expérience dans le développement de technologies visant à diffuser de la musique numérique sur une multitude de plateformes comme la télévision, les appareils numériques et le Web. À titre d'exemple, nous avons lancé une deuxième génération d'UBIQUICAST, permettant une distribution multiproduits, et une troisième génération de notre plateforme commerciale, SB3, permettant une distribution simultanée d'affichage numérique et de musique HD.

SOUPLESSE OPÉRATIONNELLE

Nous nous sommes prestement adaptés aux nouvelles possibilités de croissance et nous en profitons, notamment en orientant nos stratégies de développement de produits de façon à tirer parti de l'analyse des données et de la prise de décisions fondées sur l'IA, et en élargissant nos services grâce à des partenariats stratégiques dans divers marchés qui évoluent rapidement.

PARCOURS JALONNÉ DE SUCCÈS EN MATIÈRE D'ACQUISITIONS ET D'INTÉGRATIONS

Depuis la création de Stingray en 2007, nous avons réalisé 41 acquisitions représentant des investissements d'environ 770 millions de dollars, ce qui nous a permis d'obtenir de nouveaux clients, d'offrir de nouveaux produits et de pénétrer de nouveaux marchés géographiques. À l'exercice 2020, nous avons réalisé trois (3) acquisitions, pour une contrepartie totale de 16,6 millions de dollars. Le parcours jalonné de succès de Stingray en matière d'acquisition et d'intégration de sociétés est le fruit de la stratégie d'acquisition rigoureuse et disciplinée menée par notre équipe de direction chevronnée. La polyvalence, la portabilité et la souplesse des produits et des technologies de Stingray nous permettent d'intégrer et de prendre en charge efficacement les produits et les technologies complémentaires des entreprises que nous acquérons.

EXPERTISE DE POINTE EN SÉLECTION DE CONTENU

La stratégie de gestion de Stingray repose sur un modèle de consommation de musique passif plutôt qu'actif. Stingray offre certaines des chaînes de musique et des catalogues les plus complets du monde, programmés par plus de 200 experts en musique de partout dans le monde. Nos produits et services musicaux s'adaptent aux goûts et aux tendances des auditeurs de chaque région afin de leur procurer l'expérience la plus agréable possible.

TAUX DE MAINTIEN DES EFFECTIFS ÉLEVÉ ET TAUX DE ROULEMENT FAIBLE

En tant que société canadienne dynamique et croissante, nous attirons et maintenons en poste des professionnels de talent. Notre équipe de près de 1 200 salariés dévoués se compose d'experts chevronnés dans les domaines de l'exploitation, des finances, de la technologie, du marketing et des communications, des ventes et des affaires juridiques et réglementaires. Avant de se joindre à Stingray, ces professionnels ont acquis une expérience enviable auprès d'autres grands meneurs de l'industrie.

PRINCIPAUX **RISQUES D'AFFAIRES**

Les stratégies d'exploitation de Stingray sont tributaires des principaux risques et incertitudes liés à ses activités. La société pourrait être assujettie à d'autres risques et incertitudes dont elle ignore actuellement la teneur ou qu'elle juge pour l'instant négligeables. Si un événement lié à ces risques et incertitudes venait à se produire, il pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Pour une analyse détaillée des principaux risques auxquels Stingray est exposée, se reporter à la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2020, qui peut être consultée sur SEDAR à l'adresse sedar.com.

Les principaux risques quant à leur probabilité et à l'ampleur des conséquences sont les suivants :

REDEVANCES DE REPRÉSENTATION PUBLIQUE ET DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE

Nous payons des droits de représentation publique ou de reproduction mécanique aux auteurs-compositeurs et aux éditeurs aux termes de contrats négociés avec des maisons de disques et des sociétés de collecte de droits musicaux partout dans le monde. Si les redevances de représentation publique ou des droits de reproduction mécanique applicables à la musique numérique augmentaient, nos résultats d'exploitation, notre performance financière et notre situation financière pourraient en souffrir. Nous atténuons ce risque en exerçant le plus possible nos activités sous l'égide de régimes et de cadres de délivrance des licences obligatoires régissant les services musicaux non interactifs. Les taux de redevances exigibles aux termes de licences obligatoires peuvent être établis lors de pourparlers ou d'une instance tarifaire tenue devant la Commission du droit d'auteur du Canada. Ces taux de redevances sont généralement stables et fluctuent rarement d'une année à l'autre.

INTÉGRATION DES SOCIÉTÉS ACQUISES

Par le passé, la société a réalisé des acquisitions et des regroupements d'entreprises et conclu des coentreprises en vue de complémenter ou de développer ses activités, et elle continuera de le faire à l'avenir. La société pourrait avoir de la difficulté à intégrer à ses activités les actifs acquis. De plus, il se peut qu'elle ne réalise pas les profits, les économies d'échelle et les synergies que nous comptions réaliser au moment de conclure ces opérations. Afin d'atténuer ce risque, la société s'est engagée à élaborer et à améliorer ses contrôles au chapitre de l'exploitation, des finances et de la gestion, à optimiser ses systèmes et ses procédures d'information et à recruter, à former et à maintenir en poste du personnel hautement qualifié, ce qui lui permettra de tirer parti efficacement de ses services par l'intermédiaire de nouveaux marchés, de nouvelles plateformes et de nouvelles technologies.

PLAN À LONG TERME D'EXPANSION DES ACTIVITÉS SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Notre stratégie de croissance repose en bonne partie sur la poursuite de l'expansion de nos activités sur les marchés internationaux. Pour l'exercice 2020, environ 31,6 % de nos produits proviennent de nos clients à l'extérieur du Canada. Il faut beaucoup de ressources et une grande attention des dirigeants pour exercer des activités à l'échelle internationale. L'expansion de nos activités à l'échelle internationale nous exposera à des risques d'ordre politique, économique et réglementaire différents de ceux auxquels nous sommes exposés au Canada. Afin d'atténuer ce risque, la société s'est engagée à élaborer et à améliorer des contrôles au chapitre de l'exploitation, des finances et de la gestion, à optimiser ses systèmes et procédures d'information et à recruter, à former et à maintenir en poste du personnel hautement qualifié, ce qui lui permettra de poursuivre l'expansion de ses activités sur les marchés internationaux.

DÉPENDANCE ENVERS LES FOURNISSEURS DE TÉLÉVISION PAYANTE

La société rejoint la majeure partie de la clientèle d'abonnés de Stingray Musique pour la télévision payante par l'intermédiaire d'un petit nombre d'importants fournisseurs de télévision payante qui ont conclu avec elle des contrats à long terme. Les décisions prises par les fournisseurs de télévision payante quant à la composition de leurs forfaits de services peuvent influer sur la clientèle d'abonnés. De plus, les obligations contractuelles des fournisseurs de télévision payante aux termes de nos contrats sont assujetties aux modifications apportées aux règles du CRTC, y compris au cadre stratégique du CRTC présenté dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96. Nous atténuons ce risque en cernant les besoins commerciaux des fournisseurs de télévision payante et en leur proposant une offre de services attrayante, distribuée par l'intermédiaire de nombreuses plateformes et technologies exclusives et assortie d'une proposition de valeur démontrable. D'après notre interprétation des contrats à long terme et nos relations solides avec les fournisseurs de télévision payante, nous nous attendons à ce que ceux-ci continuent de s'acquitter de leur obligation contractuelle d'inclure notre service de programmation sonore payante dans le volet non réglementé du forfait de base offert à leurs abonnés (s'il est offert).

CROISSANCE RAPIDE DANS UN MARCHÉ EN ÉVOLUTION

Le secteur du divertissement audio et vidéo est un marché qui évolue rapidement. Le marché de la musique et des vidéos numériques en ligne a connu des changements rapides et spectaculaires au cours de notre existence relativement récente et il se heurte à d'importants défis. En outre, nos engagements contractuels existants avec des concurrents qui nous empêchent de solliciter des clients sur certains marchés pourraient faire obstacle à notre croissance sur ces marchés. Afin d'atténuer ce risque, notre personnel de vente aguerri a mis un accent soutenu sur la vente croisée de notre gamme croissante de produits, tandis que nos ingénieurs qualifiés continuent d'innover et de développer de nouveaux produits et de nouvelles technologies exclusives de distribution numérique, ce qui nous permet d'attirer et de fidéliser des clients et d'accroître notre offre de services sur des plateformes numériques autres que la télévision. Pour gérer la croissance prévue de nos activités et de notre personnel, nous devrons continuer d'améliorer nos contrôles liés à l'exploitation, aux finances et à la gestion, ainsi que nos systèmes et procédures d'information.

CONCURRENCE DES AUTRES FOURNISSEURS DE CONTENU

Le marché de l'acquisition de droits numériques exclusifs auprès de propriétaires de contenu est concurrentiel. Bon nombre des enregistrements les plus attrayants font déjà l'objet de conventions de distribution numérique ou ont déjà été placés directement auprès de services de divertissement numériques. Nous subissons une concurrence accrue pour gagner des auditeurs et (ou) des téléspectateurs de la part d'une variété croissante d'entreprises qui offrent du contenu médiatique audio et (ou) vidéo sur téléphones mobiles et autres appareils sans fil. La croissance des médias sociaux pourrait favoriser l'émergence de nouvelles formes d'abonnement qui feraient concurrence à la société. Pour atténuer ce risque, la société continue de tabler sur la programmation réalisée par des personnes physiques et la sélection de contenu par des experts musicaux primés du monde entier, qui s'adaptent aux goûts et aux tendances des auditeurs afin de leur procurer l'expérience la plus agréable possible. La société reste également déterminée à créer et à acquérir des enregistrements de concerts télévisés en version longue afin de mettre sur pied son propre catalogue exclusif.

MEMBRES DE **LA HAUTE DIRECTION**



Eric Boyko
Président, chef de la direction, cofondateur et administrateur



Jean-Pierre Trahan
Chef de la direction financière



Lloyd Feldman
Vice-président principal, secrétaire corporatif et avocat général



Mario Dubois
Vice-président principal et chef de la direction technique



Mathieu Péloquin
Vice-président principal, marketing et communications



David Purdy
Chef de la stratégie de revenu



Ian Lurie
Président, Radio



Valérie Héroux
Vice-présidente, acquisition et programmation de contenu



Ratha Khuong
Directrice générale, Stingray Affaires



Sébastien Côté
Vice-président, ressources humaines

ADMINISTRATEURS **NON MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**



Claudine Blondin
Administratrice et membre du comité de gouvernance et du comité des ressources humaines et de rémunération



François-Charles Sirois
Administrateur et membre du comité des ressources humaines et de rémunération



Gary S. Rich
Administrateur et président du comité des ressources humaines et de rémunération



Jacques Parisien
Administrateur principal et président du comité de gouvernance et du comité d'audit



Mark Pathy
Président du conseil d'administration et membre du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de rémunération



Pascal Tremblay
Administrateur et président du comité d'audit et membre du comité de gouvernance



Robert G. Steele
Administrateur



John Steele
Administrateur

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités et aux notes y afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 3 juin 2020. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société, ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et elle peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques suivants : augmentation des redevances et des tarifs ou limitation de l'accès aux droits musicaux; dépendance de la société à l'égard des fournisseurs de télévision payante; évolution rapide du secteur du divertissement audio et vidéo; concurrence d'autres fournisseurs de contenu et d'autres entreprises médiatiques; expansion de nos activités sur les marchés internationaux; croissance rapide et stratégie de croissance de la société; acquisitions, regroupements d'entreprises et coentreprises de la société; recours de la société au matériel, aux logiciels et aux services connexes de tiers; dépendance de la société à l'égard du personnel clé; fluctuations des taux de change; instabilité économique et politique des pays émergents; méthodes de calcul des redevances; transformations rapides de la technologie et du secteur; mise au point de technologies médiatiques nouvelles ou de remplacement; incapacité à obtenir du financement supplémentaire; incapacité à générer des rentrées de trésorerie; accès aux facilités de crédit de la société; longueur et coût élevé des litiges relatifs aux contenus protégés par le droit d'auteur; incapacité de la société à protéger sa technologie exclusive; incapacité de la société à maintenir sa culture d'entreprise; conjoncture économique défavorable; assujettissement de la société aux lois étrangères sur la protection de la vie privée et la sécurité des données; utilisation interdite ou piratage de contenu musical et vidéo; catastrophes naturelles et interruptions causées par des problèmes d'origine humaine; risques liés aux pandémies, aux épidémies et autres risques sanitaires; assujettissement à des obligations fiscales supplémentaires; sauvegarde de la réputation de la société; litiges et autres réclamations; risque de crédit; risque de liquidité; défaut de la société de se conformer aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (le « CRTC »); échec du renouvellement ou du maintien en vigueur des licences du CRTC; augmentation des droits de licence de radiodiffusion payables par la société; changements défavorables dans la réglementation gouvernementale touchant le secteur.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changements à la législation, aux politiques administratives ou aux exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris en ce qui concerne nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés et que les flux de trésorerie disponibles ajustés par action constituent des mesures importantes pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Ces mesures démontrent la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette, le ratio dette nette/BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté pro forma sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT[1)]

Trimestre clos le 31 mars 2020 (le « quatrième trimestre de 2020 » ou « T4 2020 »)

68,4 M$ ▼ 6,0 % par rapport au T4 2019 Produits	**10,1 M$** ou 0,13$ par action Bénéfice net ajusté	**18,0 M$** ▲ 82,6 % par rapport au T4 2019 Flux de trésorerie disponibles ajustés
28,2 M$ ▲ 25,9 % par rapport au T4 2019 BAIIA ajusté	**(8,5) M$** ou (0,11)$ par action Perte nette	**14,1 M$** ▼ 22,2 % par rapport au T4 2019 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Exercice clos le 31 mars 2020 (« Exercice 2020 »)

306,7 M$ ▲ 44,2 % par rapport à l'exercice 2019 Produits	**55,9 M$** ou 0,74$ par action Bénéfice net ajusté	**78,4 M$** ▲ 101,8 % par rapport à l'exercice 2019 Flux de trésorerie disponibles ajustés
118,1 M$ ▲ 63,5 % par rapport au T4 2019 BAIIA ajusté	**14,0 M$** ou 0,18 $ par action Bénéfice net	**88,1 M$** ▲ 97,2 % par rapport à l'exercice 2019 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Notes :

1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 30 et 36.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du quatrième trimestre clos le 31 mars 2020

Comparaison avec le trimestre clos le 31 mars 2019 (le « quatrième trimestre de 2019 » ou « T4 2019 ») :

- Les produits ont diminué de 6,0 % pour atteindre 68,4 millions de dollars, comparativement à 72,7 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté[1)] a progressé de 25,9 % pour s'établir à 28,2 millions de dollars, comparativement à 22,4 millions de dollars. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté[1)] aurait été de 26,6 millions de dollars. Adoptée le 1er avril 2019, la norme IFRS 16, *Contrats de location*, a entraîné une réduction de 1,6 million de dollars des coûts liés aux contrats de location simple pour le trimestre à l'étude. Se reporter à la section IFRS 16, *Contrats de location* à la rubrique *Nouvelle norme adoptée par la société* à la page 53.
- La marge du BAIIA ajusté[1)] s'est établie à 41,3 %, comparativement à 30,8 %.
- Le BAIIA ajusté[1)] par secteur s'est chiffré à 19,0 millions de dollars ou 49,3 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 9,5 millions de dollars ou 31,9 % des produits pour le secteur Radio et à (0,3) million de dollars pour le secteur Siège social.
- Une perte nette de 8,5 millions de dollars [(0,11)$ par action] a été inscrite, comparativement à un bénéfice net de 3,9 millions de dollars (0,06 $ par action).
- Le bénéfice net ajusté[1)] a atteint 10,1 millions de dollars (0,13 $ par action), contre 14,7 millions de dollars (0,21 $ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué de 22,2 % pour atteindre 14,1 millions de dollars, comparativement à 18,1 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés[1)] se sont chiffrés à 18,0 millions de dollars, ou 0,24 $ par action, comparativement à 9,8 millions de dollars, ou 0,14 $ par action, en hausse de 82,6 %.
- Ratio dette nette/BAIIA ajusté[1)] pro forma à 3,01 fois.
- 1 754 324 actions ont été rachetées et annulées pour un total de 9,6 millions de dollars.

Faits saillants de l'exercice clos le 31 mars 2020

Comparaison avec l'exercice clos le 31 mars 2019 (l'« exercice 2019 ») :

- Les produits ont augmenté de 44,2 % pour atteindre 306,7 millions de dollars, comparativement à 212,7 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté[1)] a augmenté de 63,5 % pour s'établir à 118,1 millions de dollars, contre 72,2 millions de dollars. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté[1)] se serait établi à 111,6 millions de dollars. Adoptée le 1er avril 2019, la norme IFRS 16, *Contrats de location*, a entraîné une réduction de 6,5 millions de dollars des coûts liés aux contrats de location simple pour l'exercice à l'étude. Se reporter à la section IFRS 16, *Contrats de location*, à la rubrique *Nouvelle norme adoptée par la société* à la page 53.
- La marge du BAIIA ajusté[1)] s'est établie à 38,5 %, comparativement à 34,0 %.
- La BAIIA ajusté[1)] par secteur s'est chiffré à 63,7 millions de dollars ou 41,2 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 58,5 millions de dollars ou 38,4 % des produits pour le secteur Radio et à (4,2) millions de dollars pour le secteur Siège social.
- Un bénéfice net de 14,0 millions de dollars (0,18 $ par action) a été inscrit, comparativement à une perte nette de 12,0 millions de dollars [(0,19)$ par action].
- Le bénéfice net ajusté[1)] a atteint 55,9 millions de dollars (0,74 $ par action), contre 39,7 millions de dollars (0,61 $ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 97,2 % pour atteindre 88,1 millions de dollars, comparativement à 44,7 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés[1)] se sont élevés à 78,4 millions de dollars, ou 1,03 $ par action, comparativement à 38,8 millions de dollars, ou 0,59 $ par action, en hausse de 101,8 %.
- 2 957 799 actions ont été rachetées et annulées pour un total de 17,6 millions de dollars.

Notes :

1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 30 et 36.

Autres faits saillants des activités pour le quatrième trimestre et événements postérieurs à la clôture

- Au cours du quatrième trimestre de 2020, les économies et les marchés financiers à l'échelle mondiale ont été pris de court par l'éclosion fulgurante de la maladie à coronavirus (la « COVID-19 »). Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie était une pandémie. Les autorités gouvernementales des quatre coins du monde ont pris des mesures afin de freiner la propagation de la COVID-19, y compris la fermeture des entreprises jugées non essentielles et des mesures de distanciation sociale. L'incidence concrète sur la société a d'abord été constatée dans le secteur Radio vers la fin du quatrième trimestre alors que beaucoup d'entreprises locales jugées non essentielles ont été forcées de rester fermées temporairement, ce qui s'est traduit par une diminution des revenus publicitaires et autres produits connexes. Au début de la crise, la direction de la société a pris la décision de mettre en place des mesures importantes de rationalisation des coûts afin de maintenir une situation financière solide. La direction prévoit que le secteur Radio et, dans une moindre mesure, que le secteur Diffusion et musique pour entreprises seront encore touchés au cours du premier trimestre de 2021. Au-delà de cette période, la mesure dans laquelle la COVID-19 aura une incidence sur les activités de la société dépendra des développements futurs, qui sont très incertains et qui ne peuvent être prévus pour le moment. La société aura pour priorité de surveiller étroitement sa situation de trésorerie et de contrôler ses charges d'exploitation.

- Le 29 mai 2020, la société a obtenu un prêt à terme additionnel de 20,0 millions de dollars venant à échéance le 29 mai 2021. Le montant du prêt additionnel a été utilisé pour réduire la facilité de crédit renouvelable.

- Le 20 mai 2020, la société a déclaré un dividende de 0,075 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 15 juin 2020 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 29 mai 2020.

- Le 7 mai 2020, la société a annoncé un programme d'une valeur minimale de 15,0 millions de dollars en subventions publicitaires radiophoniques destinées aux entreprises locales présentes dans les marchés canadiens où Stingray exploite des stations de radio. Ces subventions publicitaires radiophoniques varieront entre 1 000 $ et 100 000 $ par entreprise. Les entreprises sélectionnées disposeront de douze mois pour se servir de la subvention afin de réserver leur temps d'antenne et diffuser leur campagne publicitaire. Les bénéficiaires n'auront pas à investir de sommes additionnelles dans les stations de radio de Stingray pour recevoir la subvention.

- Le 6 mai 2020 (la « date de prise d'effet »), la société a annoncé l'acquisition de Marketing Sensorial México (« MSM »), le leader mexicain des solutions marketing au point de vente. Cette entente renforce la présence de Stingray Affaires au Mexique. En tant que partenaire actuel de Stingray Affaires dans l'offre de services multimédias aux 1 500 pharmacies et aux 1 500 cliniques exploitées par Farmacias del Ahorro au Mexique, MSM se spécialise dans la production de contenus pour affichage numérique, la musique d'ambiance pour espaces commerciaux, et la vente et la location d'équipement audiovisuel. L'entreprise répond aux besoins d'un large éventail de secteurs (plus de 5 800 emplacements), notamment des banques, des pharmacies de détail et des concessionnaires automobiles, et compte de nombreux clients de renom, tels que Grupo Financiero Santander México, Scotiabank México et BMW. La contrepartie totale se compose d'un montant initial de 45,0 millions de pesos mexicains (2,7 millions de dollars) à payer au plus tard a) 30 jours après la date de prise d'effet, ou b) 2 jours après la production par le vendeur des documents de clôture, et d'une contrepartie éventuelle.

- Le 14 avril 2020, la société a annoncé le lancement de chaînes télé gratuites financées par la publicité et de services de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) en collaboration avec huit grands fournisseurs de services par contournement : Huawei, qui est présent à l'échelle mondiale; le groupe mexicain izzi; et XUMO, LG, Vizio, Samsung, Tivo Plus et Clic Digital, aux États-Unis. Grâce à ces ententes de distribution, plus de 300 millions de téléspectateurs pourraient s'ajouter à l'auditoire de Stingray.

- Le 23 mars 2020, la société a annoncé qu'elle avait obtenu de la Bourse de Toronto (la « TSX ») l'autorisation de modifier son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat ») afin d'augmenter le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions à droit de vote subalterne ») qu'elle a l'intention de racheter aux fins d'annulation au cours de la période de 12 mois qui sera close le 15 août 2020, pour le faire passer de 2 924 220 à 4 903 887 actions à droit de vote subalterne, ce qui représente environ 10 % du flottant des actions à droit de vote subalterne au 7 août 2019. Toutes les autres modalités et conditions de l'offre de rachat demeurent inchangées. Un courtier inscrit rachètera les actions à droit de vote subalterne pour le compte de Stingray par l'intermédiaire de la TSX et d'autres systèmes de négociation canadiens. Le prix payé pour les actions à droit de vote subalterne sera le cours en vigueur au moment de l'acquisition, et Stingray fixera le nombre d'actions à droit de vote subalterne achetées et le moment des achats. Toutes les actions rachetées en vertu de l'offre de rachat seront annulées.

- Le 6 mars 2020, la société a annoncé l'acquisition d'une participation de 30 % dans The Podcast Exchange (TPX), l'autorité canadienne en matière de publicité sur baladodiffusion qui regroupe des milliers de productions audio, et assure plus de 70 millions d'impressions par mois dans un éventail de genres et de réseaux. Cette transaction offrira à Stingray une occasion privilégiée de générer des revenus publicitaires dans ce nouveau créneau, et propulsera la croissance de l'entreprise auprès du segment clé des 18 à 34 ans.

- Le 18 février 2020, la société a annoncé le lancement de Stingray Country au Canada. Cette chaîne de vidéoclips propose aux abonnés le meilleur du new country, du bro-country, du country pop et des grands succès country des années 90. Stingray Country est la seule chaîne télévisée entièrement consacrée à ce genre musical au Canada.

- Le 5 février 2020, la société a déclaré un dividende de 0,075 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende a été payé le 16 mars 2020 aux actionnaires inscrits le 28 février 2020.

- Le 3 février 2020, la société et Music Choice ont conclu et signé une entente de règlement qui met un terme définitif au litige des parties concernant les brevets aux États-Unis et qui règle complètement et définitivement la totalité des réclamations, des demandes reconventionnelles et des défenses présentées dans le cadre de ce litige. Le montant du règlement, soit 13,3 millions de dollars américains (17,2 millions de dollars à la date du règlement), sera payé en deux versements égaux. Le premier paiement a été versé à la date du règlement et le second le sera au plus tard le 15 février 2021. La société a ainsi comptabilisé une charge de 17,1 millions de dollars dans les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges au troisième trimestre de 2020. Les modalités du règlement n'ont pas d'incidence sur les services actuellement offerts par Stingray aux États-Unis, dont la prestation ne sera pas interrompue.

- Le 27 janvier 2020, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Chatter Research Inc., un chef de file torontois de la création, du développement et du déploiement de solutions de saisie en temps réel de la rétroaction de clients fondées sur l'intelligence artificielle à l'intention des commerces de détail et du secteur de l'hôtellerie. La contrepartie totale de 9,5 millions de dollars est composée d'un montant de 2,1 millions de dollars payé à la date d'acquisition et d'une contrepartie conditionnelle de 7,4 millions de dollars.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois				12 mois					
	31 mars 2020 **T4 2020**		31 mars 2019 **T4 2019**		31 mars 2020 **Exercice 2020**		31 mars 2019 **Exercice 2019**		31 mars 2018 **Exercice 2018**	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	68 398	100,0 %	72 730	100,0 %	306 721	100,0 %	212 650	100,0 %	130 214	100,0 %
Charges d'exploitation	38 932	56,9 %	51 250	70,5 %	190 381	62,0 %	142 877	67,3 %	92 239	70,8 %
Avantages tangibles exigés par le CRTC	–	0,0 %	–	0,0 %	–	0,0 %	25 306	11,9 %	–	0,0 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	9 875	14,4 %	9 978	13,7 %	40 302	13,1 %	31 133	14,6 %	21 287	16,3 %
Charges financières (produits financiers), montant net[1]	33 463	49,0 %	2 259	3,1 %	42 822	14,0 %	12 298	5,8 %	3 174	2,4 %
Variation de la juste valeur des placements	(1 914)	(2,8) %	336	0,5 %	(6 550)	(2,1) %	(565)	(0,3) %	600	0,5 %
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	693	1,0 %	3 132	4,3 %	24 104	7,9 %	16 817	7,9 %	10 631	8,2 %
Bénéfice (perte) avant impôts	(12 651)	(18,5) %	5 775	7,9 %	15 662	5,1 %	(15 216)	(7,2) %	2 283	1,8 %
Impôts	(4 165)	(6,1) %	1 833	2,5 %	1 692	0,5 %	(3 228)	(1,5) %	(13)	0,0 %
Bénéfice net (perte nette)	(8 486)	(12,4) %	3 942	5,4 %	13 970	4,6 %	(11 988)	(5,7) %	2 296	1,8 %
BAIIA ajusté[2]	28 217	41,3 %	22 407	30,8 %	118 086	38,5 %	72 234	34,0 %	41 524	31,9 %
Bénéfice net ajusté[2]	10 095	14,8 %	14 725	20,2 %	55 908	18,2 %	39 727	18,7 %	26 858	20,6 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités en raison d'un changement de méthode comptable – voir page 55)	14 062	20,6 %	18 072	24,8 %	88 145	28,7 %	44 703	21,0 %	19 914	15,3 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés[2]	17 974	26 3 %	9 845	13,5 %	78 350	25,5 %	38 834	18,3 %	30 561	23,5 %
Dette nette[2]	361 251	–	357 821	–	361 251	–	357 821	–	35 265	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma[2)3)4)]	3,01x	–	3,13x	–	3,01x	–	3,13x	–	0,85x	–
Bénéfice net (perte nette) par action – de base et dilué	(0,11)	–	0,06	–	0,18	–	(0,19)	–	0,04	–
Bénéfice net ajusté par action – de base et dilué[2]	0,13	–	0,21	–	0,74	–	0,61	–	0,50	–
Produits par secteur										
Diffusion et musique pour entreprises	38 483	56,3 %	38 718	53,2 %	154 466	50,4 %	146 741	69,0 %	130 214	100,0 %
Radio	29 915	43,7 %	34 012	46,8 %	152 255	49,6 %	65 227	30,7 %	–	0,0 %
Siège social	–	0,0 %	–	0,0 %	–	0,0 %	682	0,3 %	–	0,0 %
Produits	68 398	100,0 %	72 730	100,0 %	306 721	100,0 %	212 650	100,0 %	130 214	100,0 %
Produits par région										
Canada	43 498	63,6 %	47 318	65,0 %	209 843	68,4 %	121 919	57,3 %	59 248	45,5 %
États-Unis	10 236	15,0 %	9 351	12,9 %	37 987	12,4 %	34 439	16,2 %	25 294	19,4 %
Autres pays	14 664	21,4 %	16 061	22,1 %	58 891	19,2 %	56 292	26,5 %	45 672	35,1 %
Produits	68 398	100,0 %	72 730	100,0 %	306 721	100,0 %	212 650	100,0 %	130 214	100,0 %

Notes :

1) Les intérêts payés durant le T4 2020 ont été de 3,8 millions de dollars (4,4 millions de dollars au T4 2019) et de 17,4 millions de dollars pour l'exercice 2020 (10,0 millions de dollars pour l'exercice 2019 et 1,4 million de dollars pour l'exercice 2018).
2) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 30 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36.
3) Au 31 mars 2018 : le ratio dette nette/BAIIA ajusté correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs.
4) Le BAIIA ajusté pro forma pour 2020 et 2019 est calculé selon le BAIIA ajusté des douze derniers mois de la société (118,1 millions de dollars, 72,2 millions de dollars pour l'exercice 2019), en plus des synergies et le BAIIA ajusté sur une base pro forma pour les mois précédant les acquisitions qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats (2,0 millions de dollars, 42,0 millions de dollars pour l'exercice 2019). Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 30 et, pour un rapprochement du BAIIA ajusté avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 30.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté et le bénéfice net ajusté :

	3 mois		12 mois	
	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019
(en milliers de dollars canadiens)	**T4 2020**	**T4 2019**	**Exercice 2020**	**Exercice 2019**
Bénéfice net (perte nette)	**(8 486)**	**3 942**	**13 970**	**(11 988)**
Charges financières (produits financiers), montant net	33 463	2 259	42 822	12 298
Variation de la juste valeur des placements	(1 914)	336	(6 550)	(565)
Impôts	(4 165)	1 833	1 692	(3 228)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 790	2 791	11 477	7 703
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 426	–	5 618	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	5 659	7 187	23 207	23 430
Rémunération fondée sur des actions	258	297	1 001	1 093
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(1 507)	630	745	1 368
Avantages tangibles exigés par le CRTC	–	–	–	25 306
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	693	3 132	24 104	16 817
BAIIA ajusté	**28 217**	**22 407**	**118 086**	**72 234**
Charges financières (produits financiers), montant net, à l'exclusion des pertes liées (profits liés) à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés	(10 976)	739	(27 122)	(9 300)
Impôts	4 165	(1 833)	(1 692)	3 228
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(2 790)	(2 791)	(11 477)	(7 703)
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	(1 426)	–	(5 618)	–
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux avantages tangibles exigés par le CRTC, aux pertes liées (profits liés) à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(7 095)	(3 797)	(16 269)	(18 732)
Bénéfice net ajusté	**10 095**	**14 725**	**55 908**	**39 727**

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

	3 mois		12 mois	
	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019
(en milliers de dollars canadiens)	**T4 2020**	**T4 2019**	**Exercice 2020**	**Exercice 2019**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**14 062**	**18 072**	**88 145**	**44 703**
Ajouter/déduire :				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 153)	(1 935)	(6 704)	(7 623)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(463)	(669)	(1 769)	(3 671)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 534)	(1 742)	(5 902)	(6 164)
Intérêts payés	(3 819)	(4 441)	(17 442)	(9 950)
Remboursement d'obligations locatives	(1 180)	–	(4 873)	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	7 262	(1 890)	(2 169)	4 059
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	5 106	(682)	4 961	663
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	693	3 132	24 104	16 817
Flux de trésorerie disponibles ajustés	**17 974**	**9 845**	**78 351**	**38 834**

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2020	31 mars 2019
Facilités de crédit	324 123	312 955
Dette subordonnée	39 640	49 539
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 512)	(4 673)
Dette nette	**361 251**	**357 821**

RÉSULTATS FINANCIERS DES TRIMESTRES ET EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2020 ET 2019

PERFORMANCE CONSOLIDÉE

Produits

Les produits se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			12 mois		
	2020	2019	Variation (en %)	2020	2019	Variation (en %)
Produits par région						
Canada	43 498	47 318	(8,1)	209 843	121 919	72,1
États-Unis	10 236	9 351	9,5	37 987	34 439	10,3
Autres pays	14 664	16 061	(8,7)	58 891	56 292	4,6
Produits	68 398	72 730	(6,0)	306 721	212 650	44,2

Échelle mondiale

Les produits du quatrième trimestre de 2020 ont diminué de 4,3 millions de dollars, ou 6,0 %, pour se chiffrer à 68,4 millions de dollars, en comparaison de 72,7 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2019. Cette diminution s'explique avant tout par l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 sur les produits du secteur Radio.

Les produits de l'exercice 2020 ont augmenté de 94,0 millions de dollars, ou 44,2 %, pour s'établir à 306,7 millions de dollars, comparativement à 212,7 millions de dollars pour l'exercice 2019. Cette augmentation s'explique surtout par les acquisitions de Newfoundland Capital Corporation Inc. (« NCC »), de DJ Matic et de Novramedia conjuguées à la croissance interne liée aux abonnements, partiellement contrebalancées par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges.

Canada

Les produits générés au Canada ont diminué de 3,8 millions de dollars, ou 8,1 %, passant de 47,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 à 43,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020. Cette diminution s'explique avant tout par l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 sur les produits du secteur de la Radio.

Les produits générés au Canada ont augmenté de 87,9 millions de dollars, ou 72,1 %, pour s'établir à 209,8 millions de dollars pour l'exercice 2020, comparativement à 121,9 millions de dollars pour l'exercice 2019. Cette augmentation découle surtout de l'acquisition de NCC et de Novramedia.

États-Unis

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 0,9 million de dollars, ou 9,5 %, pour atteindre 10,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, comparativement à 9,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. Les produits générés aux États-Unis pour l'exercice 2020 ont augmenté de 3,6 millions de dollars, ou 10,3 %, pour s'établir à 38,0 millions de dollars, par rapport à 34,4 millions de dollars pour l'exercice 2019. Ces augmentations s'expliquent surtout par la croissance interne liée aux abonnements.

Autres pays

Les produits générés dans les autres pays se sont chiffrés à 14,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en baisse de 1,4 million de dollars, ou 8,7 %, comparativement à ceux de 16,1 millions de dollars inscrits au quatrième trimestre de 2019. Le recul découle principalement de la résiliation de certains contrats assortis de faibles marges.

Les produits générés dans les autres pays pour l'exercice 2020 ont augmenté de 2,5 millions de dollars, ou 4,6 %, pour atteindre 58,9 millions de dollars, contre 56,4 millions de dollars pour l'exercice 2019. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition de DJ Matic et à la croissance interne liée aux abonnements, partiellement contrebalancées par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué de 12,4 millions de dollars, ou 24,0 %, passant de 51,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 à 38,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020. La diminution s'explique avant tout par la contrepassation de certaines charges à payer, l'efficience des opérations en raison des économies d'échelle, la réduction des coûts liés aux contrats de location simple en raison de l'adoption de l'IFRS 16 et le profit sur les charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées du fait de la baisse du cours des actions.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 47,5 millions de dollars, ou 33,2 %, passant de 142,9 millions de dollars à l'exercice 2019 à 190,4 millions de dollars pour l'exercice 2020. L'augmentation est attribuable surtout aux acquisitions de NCC et de DJ Matic, contrées en partie par la réduction des coûts liés aux contrats de location simple en raison de l'adoption de l'IFRS 16, l'efficience des opérations en raison des économies d'échelle et la contrepassation de certaines charges à payer.

BAIIA ajusté[1)]

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 28,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, contre 22,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, soit une hausse de 5,8 millions de dollars, ou 25,9 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 41,3%, contre 30,8 % au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation du BAIIA ajusté est essentiellement attribuable à la contrepassation de certaines charges à payer, à la réduction des coûts liés d'exploitation et à l'adoption de l'IFRS 16, contrebalancées en partie par l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 sur les produits du secteur Radio. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté se serait chiffré à 26,6 millions de dollars et la marge connexe se serait établie à 39,0 %.

Le BAIIA ajusté a progressé de 45,9 millions de dollars, ou 63,5 %, pour s'établir à 118,1 millions de dollars pour l'exercice 2020, comparativement à 72,2 millions de dollars pour l'exercice 2019. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 38,5 %, comparativement à 34,0 % pour l'exercice 2019. L'augmentation du BAIIA ajusté découle principalement des acquisitions de NCC et de DJ Matic, de l'adoption de l'IFRS 16, de la réduction des coûts d'exploitation, de la croissance interne liée aux abonnements et de la contrepassation de certaines charges à payer, atténuées par l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 sur les produits du secteur Radio. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté se serait chiffré à 111,6 millions de dollars et la marge connexe se serait établie à 36,4 %.

Avantages tangibles exigés par le CRTC

Le 23 octobre 2018, le CRTC a approuvé la modification de la propriété et du contrôle effectif de NCC. Aux termes de cette décision, le CRTC exige que la société paie des avantages tangibles d'un montant de 31,0 millions de dollars sous forme de versements annuels égaux sur une période de sept ans. Au cours de l'exercice 2019, la société a comptabilisé une charge de 25,3 millions de dollars qui reflète la juste valeur de la série de paiements, calculée selon un taux d'actualisation de 5,70 %, soit le taux d'intérêt effectif de la société majoré d'une prime de risque. Aucune charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC n'a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2019, au quatrième trimestre de 2020 et à l'exercice 2020.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations

Au quatrième trimestre de 2020, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont diminué de 0,1 million de dollars, ou 1,0 %, pour se chiffrer à 9,9 millions de dollars, contre 10,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. Cette diminution est principalement attribuable à la radiation d'immobilisations incorporelles au quatrième trimestre de 2019, contrebalancée en grande partie par l'adoption de l'IFRS 16, qui a donné lieu à une dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de 1,4 million de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à néant au quatrième trimestre de 2019.

Pour l'exercice 2020, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont augmenté de 9,2 millions de dollars, ou 29,5 %, pour se chiffrer à 40,3 millions de dollars, contre 31,1 millions de dollars pour l'exercice 2019. Cette augmentation est principalement attribuable aux acquisitions de NCC et de DJ Matic, de même qu'à l'adoption de l'IFRS 16, qui a donné lieu à une dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de 5,6 millions de dollars pour l'exercice 2020 comparativement à néant pour l'exercice 2019.

Note :

1) Voir les rubriques Information prospective et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 30 et 36.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières pour le quatrième trimestre de 2020 a atteint 33,5 millions de dollars, contre 2,3 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2019. L'augmentation est principalement attribuable aux pertes de 22,5 millions de dollars liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés, à la perte de change et au profit sur la radiation du solde à payer sur une acquisition comptabilisée au quatrième trimestre de 2019.

Le montant net des charges financières pour l'exercice 2020 s'est établi à 42,8 millions de dollars, en comparaison de 12,3 millions de dollars pour l'exercice 2019. Cette hausse est principalement attribuable aux pertes de 15,7 millions de dollars liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés, à l'augmentation des charges d'intérêts qui a découlé des emprunts supplémentaires liés au financement de l'acquisition de NCC, au profit sur la radiation du solde à payer sur une acquisition comptabilisée au quatrième trimestre de 2019 et à la perte de change. L'accroissement de la charge de désactualisation des intérêts à l'égard des obligations locatives découlant de l'adoption de l'IFRS 16 a également contribué à hauteur de 1,7 million de dollars à l'augmentation du montant net des charges financières.

Variation de la juste valeur des placements

Un profit lié à la juste valeur de 1,9 million de dollars a été comptabilisé au quatrième trimestre de 2020, comparativement à une perte de 0,3 million de dollars pour le quatrième trimestre de 2019. Un profit lié à la juste valeur de 6,6 millions de dollars a été comptabilisé pour l'exercice 2020, en comparaison de 0,6 $ pour l'exercice 2019. Ces variations ont trait à la réévaluation de la juste valeur du placement dans AppDirect.

Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges

	3 mois			12 mois		
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019	Variation (en $)	2020	2019	Variation (en $)
Coûts d'acquisition	166	2 564	(2 398)	1 556	13 738	(12 182)
Frais juridiques	(1 955)	453	(2 408)	19 540	2 099	17 441
Charges de restructuration et autres charges	2 482	115	2 367	3 008	980	2 028
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	693	3 132	(2 439)	24 104	16 817	7 287

Les coûts d'acquisition ont diminué pour s'établir à 0,2 million de dollars au quatrième trimestre de 2020, comparativement à 2,6 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2019. Les coûts d'acquisition ont reculé pour se chiffrer à 1,6 million de dollars pour l'exercice 2020, comparativement à 13,7 millions de dollars pour l'exercice 2019. Pour les deux périodes, les baisses sont principalement attribuables à l'acquisition de NCC réalisée au cours de l'exercice 2019.

Au quatrième trimestre de 2020, une cour d'appel en Suisse s'est prononcée en faveur de Stingray Digital International Limited et a infirmé la décision du juge de première instance. La cour d'appel a confirmé que la clause d'indexation sur les bénéfices futurs n'était pas exigible. Par conséquent, la société a comptabilisé un profit au titre d'une reprise de provisions comptabilisées.

Le 3 février 2020, la société et Music Choice ont conclu et signé une entente de règlement qui met un terme définitif au litige des parties concernant les brevets aux États-Unis et qui règle complètement et définitivement la totalité des réclamations, des demandes reconventionnelles et des défenses présentées dans le cadre de ce litige. Le montant du règlement, soit 13,3 millions de dollars américains (17,2 millions de dollars à la date du règlement), sera payé en deux versements égaux. Le premier paiement a été versé à la date du règlement et le second le sera au plus tard le 15 février 2021. Les modalités du règlement n'ont pas d'incidence sur les services actuellement offerts par Stingray aux États-Unis, dont la prestation ne sera pas interrompue. La société a ainsi comptabilisé une charge de 17,1 millions de dollars dans les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges au troisième trimestre de 2020, ce qui explique la hausse des frais juridiques au cours de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019.

La hausse des charges de restructuration et autres charges au quatrième trimestre de 2020 et pour l'exercice 2020 par rapport au quatrième trimestre de 2019 et à l'exercice 2019 est attribuable surtout à des indemnités de départ liées à des mises à pied temporaires du fait de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités du secteur Radio.

Impôts

Un recouvrement d'impôts de 4,2 millions de dollars a été comptabilisé dans le résultat global au quatrième trimestre de 2020, en comparaison d'une charge d'impôts de 1,8 million de dollars au quatrième trimestre de 2019. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 32,9 % pour le quatrième trimestre de 2020, en comparaison de 31,7 % pour le quatrième trimestre de 2019. Pour l'exercice 2020, la charge d'impôts s'est établie à 1,7 million de dollars, par rapport à un recouvrement d'impôts de 3,2 millions de dollars pour l'exercice 2019. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 10,8 % pour l'exercice 2020, en comparaison de 21,2 % pour l'exercice 2019. Les variations du taux d'impôt effectif sont principalement attribuables à l'importance relative des différences permanentes comparativement au bénéfice net avant impôts et aux variations de certains taux d'impôt quasi adoptés.

Pour l'exercice 2020, aucuns frais d'émission d'actions n'ont été comptabilisés à titre de réduction du capital social après la prise en compte des impôts. Pour l'exercice 2019, des frais d'émission d'actions de 6,7 millions de dollars avaient été portés en diminution du capital social, déduction faite des impôts de 1,8 million de dollars.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

Une perte nette de 8,5 millions de dollars [(0,11)$ par action] a été inscrite au quatrième trimestre de 2020, comparativement à un bénéfice net de 3,9 millions de dollars (0,06 $ par action) au quatrième trimestre de 2019. Cet écart est attribuable essentiellement à la variation négative de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés, de la perte de change et d'un profit lié à la radiation du solde à payer sur une acquisition comptabilisée au quatrième trimestre de 2019, en partie contrebalancés par un recouvrement d'impôts et l'amélioration des résultats d'exploitation.

Le bénéfice net s'est chiffré à 14,0 millions de dollars (0,18 $ par action) pour l'exercice 2020, comparativement à une perte nette de 12,0 millions de dollars [(0,19)$ par action] pour l'exercice 2019. Cet écart est attribuable principalement à l'amélioration des résultats d'exploitation, à la charge non récurrente de 25,3 millions de dollars se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC découlant de l'acquisition de NCC comptabilisée au cours de l'exercice 2019, à la baisse des coûts d'acquisition et à la variation positive de la juste valeur des placements, ces facteurs ayant été partiellement contrebalancés par la hausse des frais juridiques liés au règlement conclu avec Music Choice, par la variation négative de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés, par l'augmentation des intérêts et de la charge d'impôts, par un profit lié à la radiation du solde à payer sur une acquisition comptabilisée au quatrième trimestre de 2019, par une perte de change et par une dotation aux amortissements plus élevée.

Bénéfice net ajusté[1)] et bénéfice net ajusté par action[1)]

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 10,1 millions de dollars (0,13 $ par action) pour le quatrième trimestre de 2020, comparativement à 14,7 millions de dollars (0,21 $ par action) pour le quatrième trimestre de 2019. La baisse reflète essentiellement une perte de change et un profit lié à la radiation du solde à payer sur une acquisition comptabilisée au quatrième trimestre de 2019, qui ont été partiellement neutralisés par l'amélioration des résultats d'exploitation.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 55,9 millions de dollars (0,74 $ par action) pour l'exercice 2020, contre 39,7 millions de dollars (0,61 $ par action) pour l'exercice 2019. L'augmentation est attribuable surtout à l'amélioration des résultats d'exploitation, partiellement contrée par une hausse des charges d'intérêts, un profit lié à la radiation du solde à payer sur une acquisition comptabilisée au quatrième trimestre de 2019, une perte de change et une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et de la charge d'impôt.

Note :

1) Voir les rubriques Information prospective et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 30 et 36.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois 2020	3 mois 2019	3 mois Variation (en %)	12 mois 2020	12 mois 2019	12 mois Variation (en %)
Produits	38 483	38 718	(0,6)	154 466	146 741	5,3
Charges d'exploitation	19 501	24 069	(19,0)	90 765	93 913	(3,4)
BAIIA ajusté[1)]	**18 982**	**14 649**	**29,6**	**63 701**	**52 828**	**20,6**
Marge du BAIIA ajusté[1)]	**49,3 %**	**37,8 %**	**30,4**	**41,2 %**	**36,0 %**	**14,6**

Produits

Au quatrième trimestre de 2020, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont reculé de (0,2) million de dollars, ou 0,6 %, passant de 38,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 à 38,5 millions de dollars. Ce recul s'explique surtout par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges, contrée en partie par une croissance interne des abonnements.

Les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises pour l'exercice 2020 ont progressé de 7,8 millions de dollars, ou 5,3 %, pour atteindre 154,5 millions de dollars, comparativement à 146,7 millions de dollars pour l'exercice 2019. L'augmentation découle essentiellement de l'acquisition de DJ Matic et de Novramedia ainsi que de la croissance interne des abonnements, partiellement contrebalancées par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges.

BAIIA ajusté[1)]

Au quatrième trimestre de 2020, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 4,4 millions de dollars, ou 29,6 %, pour s'établir à 19,0 millions de dollars, comparativement à 14,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation du BAIIA ajusté s'explique surtout par la contrepassation de certaines charges à payer et par la diminution des charges d'exploitation.

Le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises pour l'exercice 2020 a augmenté de 10,9 millions de dollars, ou 20,6 %, pour s'établir à 63,7 millions de dollars, comparativement à 52,8 millions de dollars pour l'exercice 2019. L'augmentation du BAIIA ajusté s'explique surtout par la contrepassation de certaines charges à payer, par la croissance interne des abonnements et par l'acquisition de DJ Matic et de Novramedia, par l'adoption de l'IFRS 16 et par la baisse des charges d'exploitation.

RADIO

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois 2020	3 mois 2019	3 mois Variation (en %)	12 mois 2020	12 mois 2019	12 mois Variation (en %)
Produits	29 915	34 012	(12,0)	152 255	65 227	133,4
Charges d'exploitation	20 358	25 094	(18,9)	93 760	41 209	127,5
BAIIA ajusté[1)]	**9 557**	**8 918**	**7,2**	**58 495**	**24 018**	**143,5**
Marge du BAIIA ajusté[1)]	**31,9 %**	**26,2 %**	**21,8**	**38,4 %**	**36,8 %**	**4,3**

Produits

Les produits du secteur Radio proviennent de la vente de temps d'antenne publicitaire, soumis aux fluctuations saisonnières de l'industrie canadienne de la radio. Par conséquent, les résultats du premier et du troisième trimestre ont tendance à être les plus élevés et ceux du deuxième et du quatrième trimestre, les plus faibles au cours d'un exercice. Toutefois, pour l'exercice 2021, il est attendu que les produits du secteur Radio ne suivent pas les grandes tendances historiques en raison de l'incidence de l'actuelle pandémie de COVID-19.

Les produits du secteur Radio se sont élevés à 29,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 contre 34,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2019, ce qui représente une baisse de 4,1 millions de dollars, ou 12,0 %, du fait surtout de l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19.

Note :

1) Voir les rubriques Information prospective et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 30 et 36.

Les produits du secteur Radio se sont élevés à 152,3 millions de dollars au cours de l'exercice 2020, par rapport à 65,2 millions de dollars pour l'exercice 2019, ce qui constitue un bond de 87,1 millions de dollars, ou 133,4 %, attribuable à l'apport de l'acquisition de NCC à partir du 26 octobre 2018.

BAIIA ajusté[1)]

Au quatrième trimestre de 2020, le BAIIA ajusté du secteur Radio a augmenté de 0,6 million de dollars, ou 7,2 %, pour s'établir à 9,5 millions de dollars, comparativement à 8,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation du BAIIA ajusté est surtout attribuable à la diminution des charges d'exploitation, à l'adoption de l'IFRS 16 et à la contrepassation de certaines charges à payer, atténuées par l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 sur les produits.

Pour l'exercice de 2020, le BAIIA ajusté du secteur Radio a augmenté de 34,5 millions de dollars, ou 143,5 %, pour s'établir à 58,5 millions de dollars, comparativement à 24,0 millions de dollars pour l'exercice 2019. L'augmentation du BAIIA ajusté est surtout attribuable à l'acquisition de NCC et à l'adoption de l'IFRS 16, contrées en partie par l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 sur les produits et par la contrepassation de certaines charges à payer au troisième trimestre de 2019.

SIÈGE SOCIAL

	3 mois			12 mois		
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019	Variation (en %)	2020	2019	Variation (en %)
Produits	–	–	–	–	682	(100,0)
Charges d'exploitation	(927)	2 087	(144,4)	5 856	7 755	(24,5)
Ajustements :						
Rémunération fondée sur des actions	(258)	(297)	(13,1)	(1 001)	(1 093)	(8,4)
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	1 507	(630)	(339,2)	(745)	(1 368)	(45,5)
BAIIA ajusté[1)]	**(322)**	**(1 160)**	**(72,2)**	**(4 110)**	**(4 612)**	**(10,9)**

Le secteur Siège social a tiré ses produits des activités d'exploitation de l'hôtel ayant été acquis dans le cadre de l'acquisition de NCC. Les charges du siège social sont liées aux fonctions du siège social et aux activités d'exploitation de l'hôtel. L'hôtel a été cédé le 28 décembre 2018. Aucun profit ni aucune perte à la cession n'a été comptabilisé dans les résultats puisque les actifs et les passifs ont été comptabilisés à la juste valeur par le biais de la répartition du prix d'achat de NCC.

Produits

Les produits générés par le secteur Siège social ont été de néant pour le quatrième trimestre de 2020, pour le quatrième trimestre de 2019 et pour l'exercice 2020 alors qu'ils se sont élevés à 0,7 million de dollars pour l'exercice 2019. Cette diminution est attribuable à la vente de l'hôtel survenue à la fin du troisième trimestre de 2019.

BAIIA ajusté[1)]

Le BAIIA ajusté du secteur Siège social reflète les charges d'exploitation du siège social, moins la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées. Le profit sur les charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées découle de la baisse du cours de l'action. La diminution des charges d'exploitation est attribuable à la contrepassation de certaines charges à payer.

Note :

1) Voir les rubriques Information prospective et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 30 et 36.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 34,5 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2019 à 68,4 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2020. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que la croissance interne, dont les nouveaux contrats conclus dans toutes les régions. Ces augmentations enregistrées au troisième trimestre de 2019 et au quatrième trimestre de 2019 découlent essentiellement de l'acquisition de NCC le 26 octobre 2018. Au troisième trimestre de 2019, les produits du secteur Siège social venaient des activités d'exploitation de l'hôtel acquis dans le cadre de l'acquisition de NCC et cédé au cours du même trimestre. L'augmentation au premier trimestre de 2020, la diminution au deuxième trimestre de 2020 et l'augmentation au troisième trimestre de 2020 s'expliquent d'abord et avant tout par le caractère saisonnier normal des activités dans le secteur Radio. La diminution au quatrième trimestre de 2020 s'explique par l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 et les variations saisonnières normales sur le secteur Radio.

Le BAIIA ajusté[1)] a progressé au cours des huit derniers trimestres, passant de 11,2 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2019 à 28,2 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2020. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et à la croissance interne, dont les nouveaux contrats. L'augmentation au troisième trimestre de 2019 est surtout attribuable à l'acquisition de NCC. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2019 découle essentiellement du caractère saisonnier normal des activités du secteur Radio et de la contrepassation de certaines charges à payer, ce qui a contribué positivement au BAIIA ajusté[1)] du secteur Radio au troisième trimestre de 2019. La hausse au premier trimestre de 2020, la baisse au deuxième trimestre de 2020 et la hausse au troisième trimestre 2020 sont attribuables principalement au caractère saisonnier normal des activités dans le secteur Radio. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2020 découle essentiellement du caractère saisonnier normal des activités du secteur Radio et de l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 sur les produits du secteur Radio, atténués par la contrepassation de certaines charges à payer.

Le bénéfice net (la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant d'un bénéfice net de 1,3 million de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2019 à une perte nette de 8,5 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020. La diminution enregistrée au troisième trimestre de 2019 a trait essentiellement à la charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC découlant de l'acquisition de NCC, à la hausse des intérêts et à l'augmentation des coûts d'acquisition, partiellement contrebalancées par la progression des résultats d'exploitation. L'augmentation enregistrée au quatrième trimestre de 2019 est attribuable principalement à l'absence d'une charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC, à la baisse des coûts d'acquisition et à la radiation du solde à payer sur une acquisition, ayant été partiellement neutralisées par la hausse des impôts sur le résultat et par la baisse des résultats d'exploitation. Au premier trimestre de 2020, l'augmentation s'explique principalement par la progression des résultats d'exploitation, la baisse des coûts d'acquisition et la diminution des pertes liées à l'évaluation du marché des instruments financiers dérivés, en partie neutralisées par l'absence de radiation du solde à payer sur une acquisition et la variation positive de la juste valeur des contreparties éventuelles. La diminution enregistrée au deuxième trimestre de 2020 est essentiellement attribuable à la baisse des résultats d'exploitation, à l'augmentation des impôts sur le résultat de même qu'à la hausse des coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges, facteurs annulés en partie par la baisse des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la variation positive de la juste valeur des contreparties conditionnelles et la diminution des charges d'intérêts. Au troisième trimestre de 2020, l'augmentation s'explique principalement par les profits liés à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la variation positive de la juste valeur des placements, la hausse des résultats d'exploitation et au profit de change, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des frais juridiques liés à l'entente de règlement avec Music Choice. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2020 est essentiellement attribuable aux pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, à la perte de change, à la variation positive moindre de la juste valeur des placements et à la baisse des résultats d'exploitation, contrebalancées par une réduction des charges d'exploitation.

Note :

1) Voir les rubriques Information prospective et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 30 et 36.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois							
	31 mars 2020	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018
	Exercice 2020	Exercice 2020	Exercice 2020	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	38 483	39 894	38 742	37 347	38 718	38 875	34 692	34 456
Radio	29 915	41 419	37 831	43 090	34 012	31 215	–	–
Siège social	–	–	–	–	–	682	–	–
Total des produits	**68 398**	**81 313**	**76 573**	**80 437**	**72 730**	**70 772**	**34 692**	**34 456**
Produits par région								
Canada	43 498	57 515	52 723	56 107	47 318	46 738	14 222	13 641
États-Unis	10 236	9 575	9 035	9 141	9 351	8 834	8 069	8 185
Autres pays	14 664	14 223	14 815	15 189	16 061	15 200	12 401	12 630
Total des produits	**68 398**	**81 313**	**76 573**	**80 437**	**72 730**	**70 772**	**34 692**	**34 456**
BAIIA ajusté[1)]	**28 217**	**31 033**	**27 671**	**31 165**	**22 407**	**27 219**	**11 429**	**11 179**
Bénéfice net (perte nette)	**(8 486)**	**8 089**	**5 184**	**9 183**	**3 942**	**(18 053)**	**777**	**1 346**
Bénéfice net (perte nette) par action – de base et dilué(e)	(0,11)	0,11	0,07	0,12	0,06	(0,26)	0,01	0,02
Bénéfice net ajusté[1)]	**10 095**	**16 710**	**12 416**	**16 687**	**14 725**	**12 396**	**6 708**	**5 898**
Bénéfice net ajusté par action – de base et dilué[1)]	0,13	0,22	0,16	0,22	0,21	0,18	0,12	0,10
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 55)	**14 062**	**28 833**	**18 952**	**26 298**	**18 072**	**13 809**	**5 610**	**7 212**
Flux de trésorerie disponibles ajustés[1)]	**17 974**	**21 033**	**18 756**	**20 587**	**9 845**	**16 983**	**5 751**	**6 255**
Dividende trimestriel	**0,075**	**0,075**	**0,070**	**0,070**	**0,065**	**0,065**	**0,060**	**0,060**

1) Voir les rubriques Information prospective et Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 30 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 36. Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte des pertes liées (profits liés) à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Il y a lieu de se reporter au rapprochement du bénéfice net ajusté à la page 36.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	31 mars 2020	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018
Exercice	**2020**	**2020**	**2020**	**2020**	**2019**	**2019**	**2019**	**2019**
Bénéfice net (perte nette)	**(8 486)**	**8 089**	**5 184**	**9 183**	**3 942**	**(18 053)**	**777**	**1 346**
Charges financières (produits financiers), montant net	33 463	(4 383)	6 362	7 380	2 259	7 208	910	1 921
Variation de la juste valeur des placements	(1 914)	(4 781)	(188)	333	336	(840)	436	(497)
Impôts	(4 165)	1 897	2 479	1 481	1 833	(6 117)	567	489
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 790	2 876	2 989	2 822	2 791	2 469	1 274	1 169
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 426	1 402	1 419	1 371	–	–	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	5 659	5 494	5 935	6 119	7 187	6 401	5 255	4 587
Rémunération fondée sur des actions	258	238	257	248	297	263	358	175
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(1 507)	677	794	781	630	(147)	518	367
Avantages tangibles exigés par le CRTC	–	–	–	–	–	25 306	–	–
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	693	19 524	2 440	1 447	3 132	10 729	1 334	1 622
BAIIA ajusté	**28 217**	**31 033**	**27 671**	**31 165**	**22 407**	**27 219**	**11 429**	**11 179**
Charges financières (produits financiers), montant net, compte non tenu des pertes liées (profits liés) à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés	(10 976)	(4 184)	(5 767)	(6 195)	739	(7 208)	(910)	(1 921)
Impôts	4 165	(1 897)	(2 479)	(1 481)	(1 833)	6 117	(567)	(489)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	(2 790)	(2 876)	(2 989)	(2 822)	(2 791)	(2 469)	(1 274)	(1 169)
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	(1 426)	(1 402)	(1 419)	(1 371)	–	–	–	–
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux avantages tangibles exigés par le CRTC, aux pertes liées (profits liés) à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(7 095)	(3 964)	(2 601)	(2 609)	(3 797)	(11 263)	(1 970)	(1 702)
Bénéfice net ajusté	**10 095**	**16 710**	**12 416**	**16 687**	**14 725**	**12 396**	**6 708**	**5 898**

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	31 mars 2020	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018
Exercice	**2020**	**2020**	**2020**	**2020**	**2019**	**2019**	**2019**	**2019**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 55)	**14 062**	**28 833**	**18 952**	**26 298**	**18 072**	**13 809**	**5 610**	**7 212**
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 153)	(1 479)	(1 459)	(1 613)	(1 935)	(1 972)	(1 488)	(2 228)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(463)	(495)	(292)	(519)	(669)	(1 272)	(1 383)	(347)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 534)	(1 286)	(1 559)	(1 523)	(1 742)	(1 827)	(1 390)	(1 205)
Intérêts payés	(3 819)	(4 150)	(4 493)	(4 980)	(4 441)	(4 649)	(424)	(436)
Remboursement d'obligations locatives	(1 180)	(1 295)	(1 303)	(1 095)	–	–	–	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	7 262	(17 702)	6 143	2 127	(1 890)	1 180	3 189	1 580
Perte (profit) non réalisée sur change	5 106	(917)	327	445	(682)	985	303	57
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	693	19 524	2 440	1 447	3 132	10 729	1 334	1 622
Flux de trésorerie disponibles ajustés	**17 974**	**21 033**	**18 756**	**20 587**	**9 845**	**16 983**	**5 751**	**6 255**

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES TRIMESTRES ET EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2020 ET 2019

	3 mois		12 mois	
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019	2020	2019
Activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 55)	14 062	18 072	88 145	44 703
Activités de financement (chiffres retraités – voir page 55)	(12 293)	(14 158)	(72 359)	440 190
Activités d'investissement	(6 572)	(4 346)	(17 947)	(483 582)
Variation nette de la trésorerie	(4 803)	(432)	(2 161)	1 311
Trésorerie – à l'ouverture de la période	7 315	5 105	4 673	3 362
Trésorerie – à la clôture de la période	2 512	4 673	2 512	4 673
Flux de trésorerie disponibles ajustés[1)]	**17 974**	**9 845**	**78 350**	**38 834**

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 14,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en comparaison de 18,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. La baisse s'explique avant tout par la variation négative des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation, contrée en partie par la progression des résultats d'exploitation et par la baisse des impôts sur le résultat payés.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 88,1 millions de dollars pour l'exercice 2020, en comparaison de 44,7 millions de dollars pour l'exercice 2019. La hausse s'explique avant tout par l'acquisition de NCC, la progression des résultats d'exploitation, la baisse des impôts payés et la variation positive des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation.

Au cours de l'exercice 2020, la société a changé sa méthode comptable à l'égard de la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie. La société présente désormais les intérêts payés dans les activités de financement. Avant de ce changement de méthode, la société présentait les intérêts dans les activités d'exploitation. Il y a lieu de se reporter à la page 55 pour un complément d'information.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 12,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, comparativement à des sorties nettes de 14,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. La diminution se rapporte avant tout à la hausse des emprunts, contrebalancée en partie par les actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 72,4 millions de dollars pour l'exercice 2020, comparativement à 440,2 millions de dollars pour l'exercice 2019. La variation nette tient essentiellement à l'acquisition de NCC au cours de l'exercice 2019, laquelle a été financée au moyen de facilités de crédit, d'une dette subordonnée et de l'émission d'actions. La variation nette s'explique également par les actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la hausse des intérêts payés et la hausse des versements de dividendes.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 6,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, comparativement à 4,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. La hausse découle surtout du nombre plus élevé d'acquisitions d'entreprises et d'actifs.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 17,9 millions de dollars pour l'exercice 2020, comparativement à 483,6 millions de dollars pour l'exercice 2019. La baisse découle surtout du paiement dans le cadre de l'acquisition de NCC, contrebalancé en partie par la cession des actifs non essentiels. Ces deux actions ont eu lieu au cours de l'exercice 2019.

Flux de trésorerie disponibles ajustés[1)]

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés au quatrième trimestre de 2020 se sont élevés à 18,0 millions de dollars, comparativement à 9,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'amélioration des résultats d'exploitation et à la baisse des impôts payés.

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés pour l'exercice 2020 se sont élevés à 78,4 millions de dollars, comparativement à 38,8 millions de dollars pour l'exercice 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'acquisition de NCC, à la progression des résultats d'exploitation et à la baisse des impôts payés et des dépenses d'investissement, partiellement contrebalancées par l'augmentation des intérêts payés.

Note :

1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 30 et 36.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location d'immobilisations corporelles, les engagements relatifs aux licences de diffusion et les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit et de la dette subordonnée. Le tableau suivant présente un sommaire des obligations contractuelles importantes non actualisées de la société au 31 mars 2020, y compris les paiements et engagements estimés au titre des contrats de location :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Obligations locatives	4 587	18 403	15 285	**38 275**
Obligations d'exploitation	3 044	1 455	373	**4 872**
Engagements relatifs aux licences de diffusion	6 282	21 638	516	**28 436**
Facilité de crédit	15 000	310 630	–	**325 630**
Dette subordonnée	–	40 000	–	**40 000**
Créditeurs et charges à payer	62 101	–	–	**62 101**
Autres passifs	27 682	33 464	26 269	**87 415**
Total des obligations	**118 696**	**425 590**	**42 443**	**586 729**

Licences de diffusion et redevances

Aux termes des conditions de licences de diffusion que détient la société, cette dernière s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale des licences, laquelle est généralement de 7 ans. La société doit également verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la majeure partie de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

Ressources en capital

Au 31 mars 2020, la société dispose d'une facilité de crédit composée d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant autorisé maximal de 230 000 $ qui vient à échéance le 25 octobre 2022 et d'une facilité à terme non renouvelable de 135 000 $ qui vient à échéance le 25 octobre 2021.

Les sommes prélevées sur la facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens, sous forme de prêts au taux préférentiel ou d'acceptations bancaires, en dollars américains, sous forme de prêts au taux de base des États-Unis ou de prêts au TIOL, en euros ou en livres sterling, sous forme de prêts au TIOL ou en dollars australiens, sous forme de prêts au BBSY.

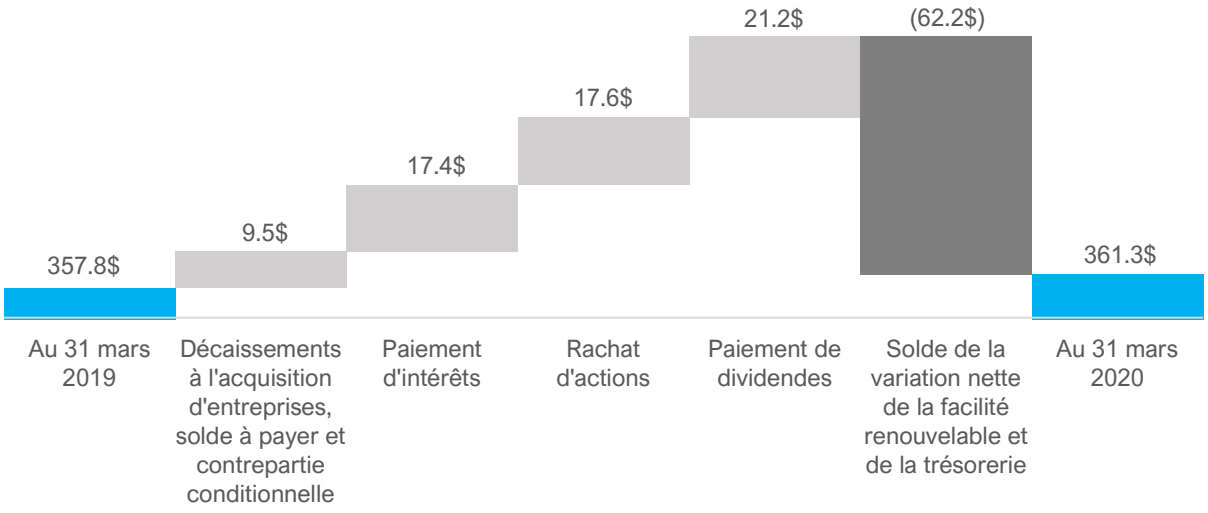
La facilité de crédit porte intérêt a) au taux préférentiel de la banque (2,45 % et 3,95 % aux 31 mars 2020 et 2019, respectivement) ou au taux de base des États-Unis si les emprunts sont libellés en dollars américains (3,75 % et 6,00 % aux 31 mars 2020 et 2019, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou b) au taux des acceptations bancaires (1,23 % et 1,98 % aux 31 mars 2020 et 2019, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou c) au TIOL (0,99 % et 2,50 % aux 31 mars 2020 et 2019, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, au gré de la société.

Note :

1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 30 et 36.

Le tableau qui suit résume la variation nette de la dette nette au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, avec les ratios correspondants :

Variation de la dette nette[(1)(2)]



114,2 $	BAIIA ajusté pro forma[1)2)3)]	120,1 $
3,13	Ratio dette nette/BAIIA ajusté[1)2)3)]	3,01

Notes :

1) En millions de dollars canadiens.
2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 30 et 36.
3) Le BAIIA ajusté pro forma pour 2020 et 2019 est calculé selon le BAIIA ajusté sur les 12 derniers mois de la société (118,1 millions de dollars, 72,2 millions de dollars pour l'exercice 2019) en plus des synergies et du BAIIA ajusté sur une base pro forma pour les mois précédant les acquisitions qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats (2,0 millions de dollars, 42,0 millions de dollars pour l'exercice 2019). Voir les rubriques Information prospective et Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 30 et, pour un rapprochement du BAIIA ajusté avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 36.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2020 :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2020	31 mars 2019	Variations		Principaux facteurs
Créances clients et autres débiteurs	73 216	68 844	4 372	▲	Calendrier des paiements par les clients
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	29 460	–	29 460	▲	Comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location à la suite de l'adoption de l'IFRS 16
Immobilisations incorporelles	54 890	64 395	(9 505)	▼	Amortissement des immobilisations incorporelles, contré par les entrées en immobilisations incorporelles développées en interne et les entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises
Licences de diffusion	272 910	271 710	1 200	▲	Acquisition de CHOO–FM
Goodwill	337 770	331 332	6 438	▲	Acquisition de Chatter Research Inc., atténuée par l'incidence des écarts de change
Créditeurs et charges à payer	62 101	61 956	145	▲	Calendrier des paiements aux fournisseurs
Obligations locatives	30 853	–	30 853	▲	Comptabilisation des obligations locatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16
Autres passifs	81 281	60 185	21 096	▲	Passifs sur les instruments dérivés, l'entente de règlement payable à Music Choice et la contrepartie conditionnelle à payer liée à l'acquisition de Chatter Research Inc., compensés par des paiements au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC et par le paiement d'une tranche de la contrepartie conditionnelle à payer liée à l'acquisition de Yokee
Facilité de crédit	324 123	312 955	11 168	▲	Se reporter au graphique précédent
Dette subordonnée	39 640	49 539	(9 899)	▼	Remboursement de la dette

Litiges opposant la société à Music Choice

Le 3 février 2020, la société et Music Choice ont conclu et signé une entente de règlement qui met un terme définitif au litige des parties concernant les brevets aux États-Unis et qui règle complètement et définitivement la totalité des réclamations, des demandes reconventionnelles et des défenses présentées dans le cadre de ce litige. Le montant du règlement, soit 13,3 millions de dollars américains (17,2 millions de dollars à la date de règlement), sera payé en deux versements égaux. Le premier paiement a été versé à la date du règlement et le second le sera au plus tard le 15 février 2021. La société a ainsi comptabilisé une charge de 17,1 millions de dollars dans les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges au troisième trimestre de 2020. Les modalités du règlement n'ont pas d'incidence sur les services actuellement offerts par Stingray aux États-Unis, dont la prestation ne sera pas interrompue.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. Alors que les opposants et les sociétés de gestion collective attendent la décision de la Commission quant au montant des tarifs, au début de 2018, la Commission a publié une décision provisoire selon laquelle la répartition des paiements d'affiliation relatifs à la gamme de services de Stingray est raisonnable et appropriée et demandant aux parties de proposer des méthodes privilégiées pour la répartition. Les parties ont répondu à la demande de la Commission, les opposants ayant proposé une répartition fondée sur une approche par les coûts, selon des conseils d'experts indépendants. La Commission du droit d'auteur du Canada poursuit l'examen de la question et la société s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans les 12 prochains mois selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	12 mois	
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Avantages du personnel à court terme	3 568	4 497
Rémunération fondée sur des actions	783	630
Unités d'actions incessibles et unités d'actions attribuées en fonction de la performance	208	811
Unités d'actions différées	514	–
	5 073	**5 938**

Arrangements hors bilan

À l'adoption de l'IFRS 16 le 1er avril 2019, les engagements au titre des contrats de location simple présentés auparavant à la note 25 des états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2019 sont désormais en grande partie inscrits à l'état de la situation financière à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives. Au 31 mars 2020, le solde des obligations locatives pour les contrats de location simple connexes s'établissait à 30,9 millions de dollars.

La société n'a par conséquent aucun arrangement hors bilan, autre que des contrats de location simple assortis de durées d'au plus 12 mois et des contrats de location de faible valeur ou qui ne sont pas visés par l'IFRS 16, qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	31 mai 2020	31 mars 2020
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote subalterne	54,960,072	55 021 172
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(25 227)	(18 694)
Actions à droit de vote subalterne variable	666,578	605 478
Actions à droit de vote multiple	17 941 498	17 941 498
	73 542 921	**73 549 454**
Options sur actions en circulation		
Options sur actions	2 431 819	2 431 819

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours de l'exercice 2020, 275 000 options ont été exercées, 91 584 options ont fait l'objet d'une renonciation et 694 303 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve de délais d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

Risque de change

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain et l'euro. Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de la société accentue les variations du bénéfice. L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global.

Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve également les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

L'adversité sans précédent avec laquelle les marchés ont dû composer en raison de la COVID-19 peut nuire aux liquidités de la société. Au début de la crise, la direction de la société a décidé de mettre en place d'importantes mesures de réduction des coûts afin que la situation financière de la société demeure solide. Après le 31 mars 2020, la société a également obtenu un prêt à terme additionnel de 20,0 millions de dollars (se reporter à la rubrique Événements postérieurs à la clôture). La priorité de la société est de surveiller de près sa situation financière et de contrôler ses charges d'exploitation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société détient la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans des comptes portant intérêt à des taux inférieurs à 1,25 %. Par conséquent, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt du marché.

La facilité de crédit est un instrument à taux d'intérêt variable qui échoit à plus d'un an. Cet instrument est exposé aux variations des taux d'intérêt futurs, lesquelles pourraient faire fluctuer les flux de trésorerie dans l'avenir. La société a conclu les swaps de taux d'intérêt suivants dans le but de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt :

(en milliers de dollars canadiens)

Échéance	Monnaie	Taux d'intérêt fixe (le cas échéant)	Valeur nominale initiale	Passifs liés à l'évaluation à la valeur de marché au 31 mars 2020
Swaps				
25 octobre 2024	CAD	0,81 %	50 000 $	1 349 $
25 octobre 2024	CAD	1,33 %	50 000	904
25 octobre 2024	CAD	2,19 %	50 000	1 164
25 octobre 2024	CAD	2,29 %	50 000	2 912
29 août 2029	CAD	1,73 %	40 000	2 098
31 août 2029	CAD	1,73 %	60 000	2 963
			300 000	**11 390**
Swaptions				
25 octobre 2024	CAD	—	100 000	3 064
25 octobre 2024	CAD	—	100 000	3 878
			200 000	**6 942**
Total			**500 000**	**18 332**

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles.

Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société. Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour risque de crédit attendu que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients.

Au cours de cette période où les marchés ont dû composer avec de l'adversité sans précédent en raison de la COVID-19, le recouvrement des créances demeure une priorité pour la société. Ces créances sont en très grande partie assujetties aux risques de crédit habituels du secteur. Au 31 mars 2020, il n'y avait aucune contrepartie dont les créances représentaient individuellement plus de 10 % de l'ensemble du solde des créances.

Une provision pour pertes de crédit attendues est conservée pour refléter le risque de perte de valeur relatif aux créances clients en fonction du modèle fondé sur la perte de crédit attendue, qui tient compte des changements de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients selon les catégories de risque liés aux clients. Une provision pour créances irrécouvrables est également constituée en fonction des antécédents en matière de recouvrement et du risque précis que présente chaque client.

Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés de la société conformément aux IFRS a exigé que la direction pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un aperçu des questions qui requièrent plus de jugement ou comportent plus de complexité ainsi que des éléments qui seront vraisemblablement ajustés de façon importante du fait que les estimations et hypothèses peuvent se révéler inexactes est présenté ci-après. Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de la période où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des périodes ultérieures touchées par ces révisions.

Les domaines qui nécessitent des estimations ou jugements importants sont les suivants :

Estimation sur l'impôt exigible et la charge d'impôts

Pour calculer l'impôt exigible, la société doit faire des estimations importantes du fait qu'elle est assujettie aux lois fiscales de plusieurs territoires dans lesquels elle exerce ses activités. Les impôts et les crédits d'impôt comptabilisés sont examinés et approuvés par les administrations fiscales et pourraient par conséquent se révéler différents des montants comptabilisés.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant des pertes fiscales pouvant être reportées en avant

Pour calculer l'impôt différé, il faut recourir à des estimations afin de déterminer les taux et les montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation. Les actifs d'impôt différé reflètent également l'avantage des pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin d'abaisser les impôts dans les années à venir. Les actifs d'impôt différé comprennent un montant qui se rapporte à des pertes fiscales reportées en avant de certaines filiales européennes et australiennes. Ces filiales ont subi des pertes au cours des derniers exercices précédant leur acquisition par la société, mais elles génèrent désormais un bénéfice imposable. La société a conclu que les actifs différés pourront être recouvrés à l'aide du bénéfice imposable futur estimé selon les plans d'affaires et les prévisions budgétaires approuvées pour les filiales.

Estimation du coût des régimes de retraite à prestations définies et de la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle qui nécessite de formuler diverses hypothèses pouvant différer des résultats réels dans l'avenir. Parmi les hypothèses, citons l'établissement du taux d'actualisation, des taux de mortalité et des augmentations futures des prestations de retraite. En raison du caractère complexe de l'évaluation, des hypothèses sous-jacentes et de leurs échéances à long terme, l'obligation nette au titre du régime de retraite est très sensible aux variations de ces hypothèses.

La direction a recours aux services d'actuaires indépendants pour l'aider à calculer le taux d'actualisation approprié. La direction, avec le concours des actuaires, examine les taux d'intérêt des obligations de sociétés de grande qualité dont les échéances se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations définies. Le taux de mortalité est fonction des tables de mortalité disponibles. Les augmentations futures de salaires et de prestations de retraite sont calculées en fonction des taux d'inflation futurs attendus.

Juste valeur estimée de certains placements

La juste valeur des placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. La société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle choisit une méthode d'évaluation et formule des hypothèses qui s'appuient pour l'essentiel sur la conjoncture qui prévaut à la clôture de chaque période de présentation de l'information.

Valeur d'utilité ou juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT estimées utilisées aux fins du test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion

Les licences de diffusion et le goodwill ne sont pas amortis. Ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur des licences de diffusion et (ou) du goodwill pourrait avoir subi une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») excède sa valeur recouvrable, laquelle correspond à

la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente tient compte des données disponibles sur des transactions de vente irrévocables dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale portant sur des actifs similaires, des cours du marché observables ou des flux de trésorerie actualisés prévus diminués des coûts additionnels afférents à la cession de l'actif. Le calcul de la valeur d'utilité s'appuie sur un modèle des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget établi pour les cinq prochaines années et ne tiennent pas compte des activités de restructuration pour lesquelles la société ne s'est pas encore engagée ou d'importants investissements futurs qui amélioreront la performance de l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. La valeur recouvrable est plus sensible au taux d'actualisation utilisé dans le cadre du modèle axé sur les flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux entrées de trésorerie futures attendues et au taux de croissance servant à des fins d'extrapolation. L'incidence de la COVID-19 sur la société a également été prise en compte dans le calcul des flux de trésorerie futurs. En fonction des mesures qui sont adoptées par les autorités fédérales et provinciales pour ralentir ou endiguer la propagation de la COVID-19, notamment la fermeture des entreprises non essentielles et la distanciation sociale, les résultats réels pourraient s'écarter sensiblement des estimations utilisées.

Estimation de la juste valeur des actifs, des passifs et de la contrepartie conditionnelle comptabilisée au titre des acquisitions d'entreprises

Le paiement de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises relatifs à un regroupement d'entreprises donné dépend de la réalisation de cibles de croissance des produits au cours d'une période démarrant à la date de l'acquisition jusqu'au renouvellement des contrats avec les clients. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises a été estimée en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

Regroupements d'entreprises

En vertu de la méthode d'acquisition, à la date d'obtention du contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Selon la complexité du calcul de la valeur de certains actifs, la société utilise des techniques d'évaluation appropriées pour déterminer leur juste valeur estimée à la date d'acquisition. Ces évaluations se fondent généralement sur une projection du total des flux de trésorerie actualisés nets futurs attendus et sont étroitement liées aux hypothèses posées par la direction quant au rendement futur des actifs connexes et au taux d'actualisation appliqué, lequel correspond au taux présumé qu'utiliserait un intervenant sur le marché.

Nouvelle norme adoptée par la société

IFRS 16, Contrats de location

Avec prise d'effet le 1er avril 2019, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses interprétations connexes. L'IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location dans le cadre duquel la plupart des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. La société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la valeur actualisée des obligations locatives futures. L'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts à l'égard de l'obligation locative ont remplacé les charges locatives liées aux contrats de location simple. Cela s'applique aux contrats de location qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé moyennant une contrepartie, à moins que la société ne choisisse d'exclure les contrats de location à court terme (durée d'au plus 12 mois) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur. La norme énonce également comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location.

Aux termes de l'IAS 17, *Contrats de location* et de l'interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la méthode comptable de la société consistait à comptabiliser tous les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement, en fonction de la réalité de la transaction à la passation du contrat. La société classait tous les contrats de location à titre de contrats de location simple avant le 1er avril 2019. Les paiements versés aux termes de contrats de location simple (déduction faite de tout avantage incitatif à la location de la part du bailleur) sont imputés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

La société a adopté l'IFRS 16 à l'aide de la méthode rétrospective modifiée, la date de première application étant le 1er avril 2019. Aux termes de cette méthode, la norme est appliquée de façon rétrospective et les chiffres correspondants de l'exercice 2019 ne sont pas retraités. À la transition, en ce qui concerne les contrats classés à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, actualisés au taux d'emprunt marginal de la société au 1er avril 2019. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués selon le montant correspondant à l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte du montant des paiements de loyers payés d'avance ou à payer.

À la transition, la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à maintenir l'évaluation des transactions qui constituaient des contrats de location à la date de première application, conformément aux évaluations antérieures effectuées aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4. La société a appliqué la définition de contrat de location selon l'IFRS 16 aux

contrats conclus ou modifiés à compter du 1er avril 2019. La société a également choisi les mesures de simplification qui suivent aux contrats de location classés auparavant à titre de contrats de location simple selon IAS 17 :

- application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1er avril 2019;
- utilisation des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options d'achat, de prolongation ou de résiliation;
- exclusion des contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application.

Le texte qui suit décrit la méthode comptable qu'applique la société selon l'IFRS 16, *Contrats de location* :

À la date de passation d'un contrat, la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat à chaque composante locative et composante non locative sur la base de leur prix distinct relatif. En revanche, pour les contrats de location visant des biens dont elle est le preneur, la société a décidé de ne pas séparer les composantes non locatives et elle comptabilisera les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location.

Actif au titre du droit d'utilisation

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus.

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur éventuelles et ajusté au titre de certaines réévaluations de l'obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti pour refléter le modèle de consommation attendue des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si la société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 19 ans pour les immeubles et les tours, de 6 à 57 ans pour les terrains et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La société a décidé de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative pour les contrats dont la durée totale est d'au plus 12 mois et les contrats visant des actifs de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est accru pour rendre compte du cumul des intérêts et diminué pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

Jugement important utilisé dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p.ex., un changement de stratégie commerciale).

Incidence de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*

Au 1er avril 2019, la société a comptabilisé des obligations locatives de 34,0 millions de dollars et des actifs au titre de droits d'utilisation de 33,4 millions de dollars, déduction faite des incitatifs à la location différés et des paiements de loyers versés au plus tard à la date de début du contrat de location, sans incidence nette sur le déficit.

À l'évaluation des obligations locatives découlant des contrats de location classés antérieurement à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, la société a actualisé les paiements de loyers futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1er avril 2019. Le taux moyen pondéré appliqué se chiffrait à 5,03 %.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements de la société au titre de contrats de location simple au 31 mars 2019 et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1er avril 2019 :

(en milliers de dollars canadiens)	
Engagements au 31 mars 2019	39 162
Engagements non locatifs	(17 248)
Options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain	23 613
Engagements variables exclus des obligations locatives	(1 866)
Engagements visant des contrats à court terme et des actifs de faible valeur	(767)
Incidence de l'actualisation	(8 846)
Obligations locatives au 1er avril 2019	**34 048**

Changement de méthode comptable

Au T1 2020, la société a changé sa méthode comptable à l'égard de la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie. La société présente désormais les intérêts payés dans les activités de financement. Avant ce changement de méthode, la société présentait les intérêts dans les activités d'exploitation.

La société estime que cette nouvelle méthode est préférable, car elle fait correspondre plus étroitement les paiements d'intérêts avec l'affectation du produit tiré du financement, comme les acquisitions d'entreprises. De plus, les paiements d'intérêts ont augmenté du fait du financement de l'acquisition de NCC et de l'adoption de l'IFRS 16. Or, ces deux éléments ne sont pas liés aux activités d'exploitation.

Ce changement n'a pas eu de répercussion significative sur la période à l'étude ou les autres périodes visées par les présents états financiers consolidés, il a seulement eu une incidence sur la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Modifications comptables futures

Il n'y a eu aucune modification comptable future importante au 31 mars 2020.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de divulguer dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Une évaluation a été menée en date du 31 mars 2020 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité des CPCI de la société. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI de la société étaient conçus adéquatement et fonctionnaient efficacement au 31 mars 2020.

Une évaluation a été menée en date du 31 mars 2020 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à l'efficacité du CIIF en vertu du cadre COSO 2013. Selon cette évaluation, ils ont conclu que le CIIF de la société était efficace au 31 mars 2020.

Aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu au cours de la période considérée.

Événements postérieurs à la clôture

Acquisition

Le 6 mai 2020 (la « date de prise d'effet »), la société a conclu une entente visant l'acquisition des actifs de Marketing Sensorial México (le « vendeur »), une entreprise de services de musique d'ambiance et de contenu numérique à la fine pointe de la technologie. La contrepartie totale se compose d'un montant de 45,0 millions de pesos mexicains (2,7 millions de dollars) à payer au plus tard a) 30 jours après la date de prise d'effet, ou b) 2 jours après la production par le vendeur des documents de clôture, et d'une contrepartie éventuelle.

Dividende

Le 20 mai 2020, la société a déclaré un dividende de 0,075 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 15 juin 2020 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 29 mai 2020.

Prêt à terme additionnel

Le 29 mai 2020, la société a obtenu un prêt à terme additionnel de 20,0 millions de dollars venant à échéance le 29 mai 2021. Le montant du prêt additionnel a été utilisé pour réduire la facilité de crédit renouvelable.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires du Groupe Stingray Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Groupe Stingray Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière ("IFRS").

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **« *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* »** de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2020 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2020 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

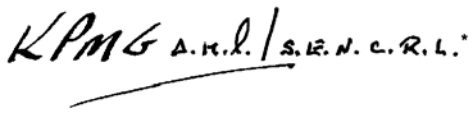
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Alain Bessette.



Montréal, Canada

Le 3 juin 2020

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A115894

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 mars 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Note	2020	2019
Produits	6	306 721 $	212 650 $
Charges d'exploitation		190 381	142 877
Avantages tangibles exigés par le CRTC	22	—	25 306
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations		40 302	31 133
Charges financières (produits financiers), montant net	8	42 822	12 298
Variation de la juste valeur des placements	17, 29	(6 550)	(565)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	9	24 104	16 817
Bénéfice (perte) avant impôts		15 662	(15 216)
Charge (recouvrement) d'impôt	10	1 692	(3 228)
Bénéfice net (perte nette)		13 970 $	(11 988) $
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	11	0,18	(0,19)
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	11	0,18	(0,19)
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	11	75 845 030	64 709 965
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	11	75 958 871	64 709 965
Résultat global			
Bénéfice net (perte nette)		13 970 $	(11 988) $
Autres éléments du résultat global, après impôts			
Éléments pouvant être reclassés en résultat net			
Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger		4 826	(2 450)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Perte de réévaluation sur les obligations au titre des régimes de retraite, déduction faite d'un recouvrement d'impôt de 89 $ (62 $ en 2019)		(303)	(120)
Total des autres éléments du résultat global		4 523	(2 570)
Résultat global total		18 493 $	(14 558) $

Le bénéfice net (la perte nette) est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

31 mars 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens)	Note	31 mars 2020	31 mars 2019 Retraités (note 4)
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 512 $	4 673 $
Créances clients et autres débiteurs	12	73 216	68 844
Impôts à recevoir		549	972
Stocks		3 336	2 620
Autres actifs courants		10 110	9 033
		89 723	86 142
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	13	45 732	50 326
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	14	29 460	—
Immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion	15	54 890	64 395
Licences de diffusion	16	272 910	271 710
Goodwill	16	337 770	331 332
Placements	17	25 732	18 738
Autres actifs non courants		1 095	1 367
Actifs d'impôt différé	10	10 682	10 672
Total des actifs		867 994 $	834 682 $
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilité de crédit	19	15 000 $	14 086 $
Créditeurs et charges à payer	18	62 101	61 956
Dividende à verser	24	—	4 956
Produits différés		1 747	1 634
Obligations locatives courantes	21	4 517	—
Autres passifs courants	22	16 672	16 186
Impôts à payer		4 850	3 889
		104 887	102 707
Passifs non courants			
Facilité de crédit	19	309 123	298 869
Dette subordonnée	20	39 640	49 539
Obligations locatives	21	26 336	—
Autres passifs	22	64 609	43 999
Passifs d'impôt différé	10	49 503	52 033
Total des passifs		594 098	547 147
Capitaux propres			
Capital social	24	322 366	337 714
Surplus d'apport		4 620	4 344
Déficit		(56 407)	(53 317)
Cumul des autres éléments du résultat global		3 317	(1 206)
Total des capitaux propres		273 896	287 535
Engagements (note 27)			
Événements postérieurs à la clôture (note 3)			
Total du passif et des capitaux propres		867 994 $	834 682 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Pascal Tremblay, administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 mars 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)	Capital social				Cumul des autres éléments du résultat global		
	Nombre d'actions	Montant	Surplus d'apport	Déficit	Compte des écarts de conversion cumulés	Régimes à prestations définies	Total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2018	56 305 753	146 354 $	3 825 $	(21 936) $	1 364 $	— $	129 607 $
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 24)	147 500	618	(279)	—	—	—	339
Dividendes	—	—	—	(19 393)	—	—	(19 393)
Émission d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote subalterne variable (note 24)	18 144 470	178 559	—	—	—	—	178 559
Émission d'actions à droit de vote multiple (note 24)	1 647 213	17 110	—	—	—	—	17 110
Frais d'émission d'actions, déduction faite d'impôts de 1 780 $ (note 24)	—	(4 899)	—	—	—	—	(4 899)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	941	—	—	—	941
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 24 et 26)	(7 033)	(28)	5	—	—	—	(23)
Perte réalisée à la vente d'actions propres détenues par la société	—	—	(148)	—	—	—	(148)
Perte nette	—	—	—	(11 988)	—	—	(11 988)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(2 388)	(182)	(2 570)
Solde au 31 mars 2019	76 237 903	337 714 $	4 344 $	(53 317) $	(1 024) $	(182) $	287 535 $
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 24)	275 000	1 517	(596)	—	—	—	921
Dividendes	—	—	—	(16 262)	—	—	(16 262)
Rachat et annulation d'actions (note 24)	(2 957 799)	(16 823)	—	(798)	—	—	(17 621)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	792	—	—	—	792
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 24 et 26)	(5 650)	(42)	80	—	—	—	38
Bénéfice net	—	—	—	13 970	—	—	13 970
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	4 915	(392)	4 523
Solde au 31 mars 2020	73 549 454	322 366 $	4 620 $	(56 407) $	3 891 $	(574) $	273 896 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2020	2019
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)		13 970 $	(11 988) $
Ajustements visant ce qui suit :			
Avantages tangibles exigés par le CRTC	22	—	25 306
Amortissement, disposition et radiation d'immobilisations corporelles		11 477	7 703
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	14	5 618	—
Amortissement d'immobilisations incorporelles	15	23 207	23 430
Rémunération fondée sur des actions et charges liées aux UAP et UAD		1 746	2 461
Charges d'intérêts et commissions d'attente	8	15 790	10 295
Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché d'instruments financiers dérivés	8	15 700	2 998
Variation de la juste valeur des placements	17	(6 550)	(565)
Quote-part des résultats d'une coentreprise	17	(6)	200
Variation de la juste valeur de contreparties conditionnelles	8	1 652	534
Radiation du solde à payer sur l'acquisition d'entreprise	8	—	(4 264)
Amortissement et désactualisation des autres passifs	8	2 900	1 886
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	21	1 668	—
Charge (recouvrement) d'impôt		1 692	(3 228)
Impôts payés		(2 888)	(6 006)
		85 976	48 762
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	25	2 169	(4 059)
		88 145	44 703
Activités de financement			
Augmentation de la facilité de crédit		10 234	276 540
Augmentation (diminution) de la dette subordonnée	20	(10 000)	50 000
Émission d'actions	24	—	165 111
Frais d'émission d'actions	24	—	(6 679)
Coûts de financement différés		—	(3 089)
Paiement de dividendes		(21 218)	(16 007)
Produit de l'exercice d'options sur actions	24	921	339
Produit de la cession d'actions propres détenues par une filiale		—	565
Rachat et annulation d'actions	24	(17 621)	—
Achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	26	(393)	(199)
Intérêts payés		(17 442)	(9 950)
Remboursement d'obligations locatives	21	(4 873)	—
Remboursement d'autres passifs		(11 967)	(16 441)
		(72 359)	440 190
Activités d'investissement			
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	4	(3 572)	(473 624)
Entrée au titre de placements dans des entreprises associées	17	(450)	—
Acquisition d'un placement	17	—	(900)
Cession d'actifs non essentiels	13	450	11 500
Acquisition d'immobilisations corporelles		(6 704)	(7 623)
Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs		—	(3 100)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne		(1 769)	(3 671)
Entrée d'immobilisations incorporelles développées en interne		(5 902)	(6 164)
		(17 947)	(483 582)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 161)	1 311
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		4 673	3 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		2 512 $	4 673 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Groupe Stingray Inc. (la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de grande qualité sur différentes plateformes, y compris des stations de radio, des chaînes télé sur demande et des chaînes de télé numérique, par satellite ou par protocole Internet, ainsi que le Web, les appareils mobiles et les consoles de jeu. Une tranche des produits de la société découle de la vente de temps d'antenne publicitaire, laquelle fait l'objet des fluctuations saisonnières du secteur de la radio au Canada. Par conséquent, les résultats du premier et du troisième trimestre ont tendance à être plus élevés, et ceux du deuxième et du quatrième trimestre, plus faibles au cours d'un exercice. Cependant, pour l'exercice clos le 31 mars 2020, la société ne s'attend pas à ce que les produits publicitaires reflètent les tendances historiques en raison de l'incidence de l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (la « COVID-19 »).

2. PRINCIPAUX CHANGEMENTS ET FAITS SAILLANTS

Les événements et transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

- Au cours du quatrième trimestre de 2020, les économies et les marchés financiers à l'échelle mondiale ont été pris de court par l'éclosion fulgurante de la maladie à coronavirus (la « COVID-19 »). Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie était une pandémie. Les autorités gouvernementales des quatre coins du monde ont pris des mesures afin de freiner la propagation de la COVID-19, y compris la fermeture des entreprises jugées non essentielles et des mesures de distanciation sociale. L'incidence concrète sur la société a d'abord été constatée dans le secteur Radio vers la fin du quatrième trimestre alors que beaucoup d'entreprises locales jugées non essentielles ont été forcées de rester fermées temporairement, ce qui s'est traduit par une diminution des revenus publicitaires et autres produits connexes. Au début de la crise, la direction de la société a pris la décision de mettre en place des mesures importantes de rationalisation des coûts afin de maintenir une situation financière solide. La direction prévoit que le secteur Radio et, dans une moindre mesure, que le secteur Diffusion et musique pour entreprises seront encore touchés au cours du premier trimestre de 2021. Au-delà de cette période, la mesure dans laquelle la COVID-19 aura une incidence sur les activités de la société dépendra des développements futurs, qui sont très incertains et qui ne peuvent être prévus pour le moment. La société aura pour priorité de surveiller étroitement sa situation de trésorerie et de contrôler ses charges d'exploitation.
- Le 3 février 2020, la société et Music Choice ont conclu et signé une entente de règlement qui met un terme définitif au litige des parties concernant les brevets aux États-Unis et qui règle complètement et définitivement la totalité des réclamations, des demandes reconventionnelles et des défenses présentées dans le cadre de ce litige. Le montant du règlement, soit 13 250 $ US (17 209 $), est payable en deux versements égaux. Le premier paiement a été versé à la date du règlement et le second le sera au plus tard le 15 février 2021. La société a ainsi comptabilisé une charge de 17 050 $ dans les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges (note 9) et la charge à payer afférente est présentée dans les autres passifs (note 22).
- Le 27 janvier 2020, la société a acheté la totalité des actions en circulation de Chatter Research Inc., un chef de file torontois de la création, du développement et du déploiement de solutions de saisie en temps réel de la rétroaction de clients fondées sur l'intelligence artificielle à l'intention des commerces de détail et du secteur de l'hôtellerie, pour une contrepartie totalisant 9 493 $. Cette acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (note 16), d'immobilisations incorporelles (note 15) et d'une contrepartie conditionnelle (note 22).
- Le 26 août 2019, la société a conclu une entente visant l'acquisition des actifs de CHOO-FM, station de radio de Drumheller, en Alberta, pour une contrepartie totale de 1 640 $. L'entente a donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations corporelles (note 13) et de licences de diffusion (note 16).

- Le 14 août 2019, la société a annoncé que la Bourse de Toronto (la « TSX ») avait approuvé son programme de rachat d'actions, aux termes duquel la société est autorisée à racheter un maximum de 2 924 220 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions à droit de vote subalterne »), ce qui représente environ 5 % des 58 484 449 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation au 7 août 2019. Le 20 mars 2020, la TSX a approuvé une augmentation du nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne, qui est passé de 2 924 220 à 4 903 887, ce qui représentait environ 10 % du flottant en date du 7 août 2019. Se reporter à la note 24 pour obtenir de plus amples renseignements.
- Le 19 août 2019, la société a renégocié les taux d'intérêt fixes et les échéances de certains swaps de taux d'intérêt et conclu de nouveaux instruments financiers dérivés. Se reporter à la note 29 pour obtenir de plus amples renseignements.
- Le 9 juillet 2019, la société a prorogé l'échéance de sa facilité renouvelable de un an, laquelle est désormais assortie d'une nouvelle date d'échéance, soit le 25 octobre 2022, et réduit de 70 000 $ le montant autorisé maximal pour le ramener à 230 000 $. Le barème des intérêts a également été réévalué en ce qui concerne la facilité renouvelable et la facilité à terme, ce qui réduira la charge d'intérêts future (note 19).
- Avec prise d'effet le 1er avril 2019, la société a adopté l'IFRS 16, Contrats de location, qui remplace l'IAS 17, Contrats de location, et ses interprétations connexes. L'IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location dans le cadre duquel la plupart des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. La société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la valeur actualisée des obligations locatives futures. L'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts à l'égard de l'obligation locative ont remplacé les charges locatives liées aux contrats de location simple. Cela s'applique aux contrats de location qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé moyennant une contrepartie, à moins que la société ne choisisse d'exclure les contrats de location à court terme (durée d'au plus 12 mois) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur. La norme énonce également comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location.

  Aux termes de l'IAS 17, Contrats de location et de l'interprétation IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, la méthode comptable de la société consistait à comptabiliser tous les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement, en fonction de la réalité de la transaction à la passation du contrat. La société classait tous les contrats de location à titre de contrats de location simple avant le 1er avril 2019. Les paiements versés aux termes de contrats de location simple (déduction faite de tout avantage incitatif à la location de la part du bailleur) sont imputés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

  La société a adopté l'IFRS 16 à l'aide de la méthode rétrospective modifiée, la date de première application étant le 1er avril 2019. Aux termes de cette méthode, la norme est appliquée de façon rétrospective et les chiffres correspondants de l'exercice 2019 ne sont pas retraités. À la transition, en ce qui concerne les contrats classés à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, actualisés au taux d'emprunt marginal de la société au 1er avril 2019. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués selon le montant correspondant à l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte du montant des paiements de loyers payés d'avance ou à payer.

  À la transition, la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à maintenir l'évaluation des transactions qui constituaient des contrats de location à la date de première application, conformément aux évaluations antérieures effectuées aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4. La société a appliqué la définition de contrat de location selon l'IFRS 16 aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1er avril 2019. La société a également choisi les mesures de simplification qui suivent aux contrats de location classés auparavant à titre de contrats de location simple selon IAS 17 :

  - application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;

- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1er avril 2019;
- utilisation des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options d'achat, de prolongation ou de résiliation;
- exclusion des contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application.

Au 1er avril 2019, la société a comptabilisé des obligations locatives de 34 048 $ et des actifs au titre de droits d'utilisation de 33 411 $, déduction faite des incitatifs à la location différés et des paiements de loyers versés au plus tard à la date de début du contrat de location, sans incidence nette sur le déficit. Se reporter aux notes 14 et 21 pour obtenir de plus amples renseignements.

À l'évaluation des obligations locatives découlant des contrats de location classés antérieurement à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, la société a actualisé les paiements de loyers futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1er avril 2019. Le taux moyen pondéré appliqué se chiffrait à 5,03 %.

3. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

- Le 29 mai 2020, la société a obtenu un prêt à terme additionnel de 20 000 $ venant à échéance le 29 mai 2021. Le montant du prêt additionnel a été utilisé pour réduire la facilité de crédit renouvelable.
- Le 20 mai 2020, la société a déclaré un dividende de 0,075 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 15 juin 2020 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 29 mai 2020.
- Le 6 mai 2020, (la « date de prise d'effet »), la société a conclu une entente visant l'acquisition des actifs de Marketing Sensorial México (le « vendeur »), une entreprise de services de musique d'ambiance et de contenu numérique à la fine pointe de la technologie. La contrepartie totale se compose d'un montant initial de 45 000 pesos mexicains (2 701 $) à payer au plus tard a) 30 jours après la date de prise d'effet, ou b) 2 jours après la production par le vendeur des documents de clôture, et d'une contrepartie éventuelle.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

EXERCICE 2020

Chatter Research Inc.

Le 27 janvier 2020, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Chatter Research Inc. (ci-après, « Chatter »), un chef de file torontois de la création, du développement et du déploiement de solutions de saisie en temps réel de la rétroaction de clients fondées sur l'intelligence artificielle à l'intention des commerces de détail et du secteur de l'hôtellerie, pour une contrepartie totale de 9 493 $. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 4 654 $ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 303 $, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 14 000 $ au cours des trois prochaines années, période qui prendra fin en janvier 2023, et établi en fonction des cibles de produits mensuels récurrents. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de Chatter pour la période close le 31 mars 2020 sont compris dans les résultats depuis la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 mars 2020 se sont établis à 133 $ et la perte nette, à 558 $. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise se seraient établis à 4 255 $ environ et la perte nette, à (729) $.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	168
Créances clients et autres débiteurs	303
Immobilisations incorporelles	5 446
Goodwill	4 654
Actifs d'impôt différé	587
	11 158
Passifs repris	
Créditeurs et charges à payer	208
Produits différés	14
Passifs d'impôt différé	1 443
	1 665
Actifs nets acquis à la juste valeur	9 493 $
Contrepartie donnée	
Trésorerie	2 140
Contrepartie conditionnelle	7 344
Fonds de roulement à payer	9
	9 493 $

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Drumheller

Le 26 août 2019, la société a acquis les actifs de CHOO-FM, station de radio de Drumheller, en Alberta, auprès de Golden West Broadcasting Ltd., pour une contrepartie totale de 1 640 $.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis	
Créances clients et autres débiteurs	70
Immobilisations corporelles	400
Licences de diffusion	1 200
	1 670
Passifs repris	
Créditeurs et charges à payer	30
Actifs nets acquis à la juste valeur	1 640 $
Contrepartie donnée	
Trésorerie	1 600
Fonds de roulement à payer	40
	1 640 $

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

EXERCICE 2019

New Glasgow

Le 26 novembre 2018, la société a acheté les actifs de deux stations de radio, CKEC-FM et CKEZ-FM, situées à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse (ce que l'on appelle l'acquisition de « New Glasgow »), auprès de Hector Broadcasting Company Limited, pour une contrepartie totale de 2 846 $.

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et aucun ajustement à l'évaluation préliminaire n'a été comptabilisé à l'état de la situation financière.

	Chiffres provisoires et définitifs
Actifs acquis	
Créances clients et autres débiteurs	237
Immobilisations corporelles	676
Licences de diffusion	1 885
Actifs d'impôt différé	52
Goodwill	100
	2 950
Passif repris	
Créditeurs et charges à payer	104
	104
Actifs nets acquis à la juste valeur	2 846 $
Contrepartie donnée	
Trésorerie	2 194
Solde à payer à l'acquisition de l'entreprise	652
	2 846 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Newfoundland Capital Corporation

Le 26 octobre 2018, la société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Newfoundland Capital Corporation (ci-après, « NCC ») pour une contrepartie totale de 484 252 $, dont une tranche de 453 694 $ a été versée en trésorerie, la tranche restante de 30 558 $ ayant été réglée au moyen de l'émission de 3 887 826 actions à droit de vote subalterne de la société. NCC est un radiodiffuseur qui exploite des stations de radio dans l'ensemble du Canada. Suite à l'acquisition, un goodwill de 218 304 $ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été comptabilisés à l'état de la situation financière, tel qu'il est illustré ci-dessous.

	Au 31 mars 2019	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	909 $	— $	909 $
Créances clients et autres débiteurs	33 224	—	33 224
Autres actifs courants	1 768	—	1 768
Immobilisations corporelles	48 432	—	48 432
Licences de diffusion	268 670	1 155	269 825
Goodwill	219 138	(834)	218 304
Autres actifs non courants	1 325	—	1 325
Actifs d'impôt différé	2 045	—	2 045
	575 511	321	575 832
Passifs repris			
Créditeurs et charges à payer	20 328	—	20 328
Impôts à payer	3 264	—	3 264
Autres passifs	10 712	—	10 712
Passifs d'impôt différé	56 955	321	57 276
	91 259	321	91 580
Actifs nets acquis à la juste valeur	484 252 $	— $	484 252 $
Contrepartie donnée			
Trésorerie	453 694	—	453 694
Capital social	30 558	—	30 558
	484 252 $	— $	484 252 $

Les ajustements au titre de la répartition du prix d'achat pour la période d'évaluation ont été comptabilisés au 31 mars 2019 (révisés).

DJ-Matic

Le 12 octobre 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de DJ-Matic, fournisseur européen de solutions médias en magasin aux entreprises, pour une contrepartie totale de 10 163 € (15 775 $). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 12 344 $ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 1 088 $, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 7 473 € (11 118 $) au cours des trois prochaines années, période qui prendra fin en octobre 2021, en fonction d'un ratio du BAIIA ajusté. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été comptabilisés à l'état de la situation financière, tel qu'il est illustré ci-dessous.

	Au 31 mars 2019	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	543 $	— $	543 $
Créances clients et autres débiteurs	1 088	—	1 088
Stocks	312	—	312
Immobilisations corporelles	589	—	589
Immobilisations incorporelles	9 951	(716)	9 235
Goodwill	12 339	5	12 344
	24 822	(711)	24 111
Passifs repris			
Créditeurs et charges à payer	5 821	(416)	5 405
Produits différés	652	—	652
Autres passifs	—	416	416
Impôts à payer	30	—	30
Passifs d'impôt différé	2 544	(711)	1 833
	9 047	(711)	8 336
Actifs nets acquis à la juste valeur	15 775 $	— $	15 775 $
Contrepartie donnée			
Trésorerie	13 692	—	13 692
Contrepartie conditionnelle	2 083	—	2 083
	15 775 $	— $	15 775 $

Les ajustements au titre de la répartition du prix d'achat pour la période d'évaluation ont été comptabilisés au 31 mars 2019 (révisés).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Novramedia

Le 1er août 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Novramedia Inc. (« Novramedia ») pour une contrepartie totale de 7 755 $. Novramedia est un fournisseur canadien de solutions médias numériques. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 3 460 $ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 737 $, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 2 500 $ au cours des 12 mois à venir si certaines cibles liées aux produits sont respectées. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été comptabilisés à l'état de la situation financière, tel qu'il est illustré ci-dessous.

	Au 31 mars 2019	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 $	— $	4 $
Créances clients et autres débiteurs	754	(17)	737
Stocks	863	(4)	859
Autres actifs courants	142	—	142
Immobilisations corporelles	50	—	50
Immobilisations incorporelles	5 827	—	5 827
Goodwill	3 431	29	3 460
	11 071	8	11 079
Passifs repris			
Créditeurs et charges à payer	942	(10)	932
Produits différés	842	—	842
Passifs d'impôt différé	1 550	—	1 550
	3 334	(10)	3 324
Actifs nets acquis à la juste valeur	7 737 $	18 $	7 755 $
Contrepartie donnée			
Trésorerie	5 500	—	5 500
Fonds de roulement à recevoir	(171)	18	(153)
Contrepartie conditionnelle	2 408	—	2 408
	7 737 $	18 $	7 755 $

Les ajustements au titre de la répartition du prix d'achat pour la période d'évaluation ont été comptabilisés au 31 mars 2019 (révisés).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

SECTEURS D'EXPLOITATION

Les secteurs d'exploitation de la société sont regroupés en deux secteurs : *Diffusion et musique pour entreprises* et *Radio*. Les secteurs d'exploitation reflètent la manière dont la société gère ses activités, ses ressources et ses actifs ainsi que la manière dont elle évalue sa performance. Les résultats financiers des deux secteurs d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter aux secteurs et de l'évaluation de leur performance selon le BAIIA ajusté, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles. Le BAIIA ajusté exclut du bénéfice (de la perte) avant impôts les charges suivantes : la rémunération fondée sur des actions, les charges liées aux UAP et aux UAD, les avantages tangibles exigés par le CRTC, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations, le montant net des charges financières (des produits financiers), la variation de la juste valeur des placements et les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges. Aucun produit intersectoriel n'a été comptabilisé pour les périodes.

Le secteur Diffusion et musique pour entreprises est spécialisé dans la diffusion de contenu musical et vidéo sur plusieurs plateformes et dans les solutions d'affichage numérique, et il tire ses produits des abonnements et des contrats.

Le secteur Radio exploite plusieurs stations de radio partout au pays et tire ses produits de la publicité.

Le secteur Siège social et éliminations est un secteur qui n'exerce pas d'activités d'exploitation et qui comprend les fonctions du siège social et les fonctions administratives qui fournissent du soutien et assurent la gouvernance des autres secteurs d'exploitation de la société.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux qui suivent présentent des données financières par secteur pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019.

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		**Chiffres consolidés**	
Exercices	2020	2019	2020	2019	2020	2019	**2020**	**2019**
Produits	154 466 $	146 741 $	152 255 $	65 227 $	— $	682 $	**306 721 $**	**212 650 $**
Charges d'exploitation (à l'exclusion de la rémunération fondée sur des actions et des charges liées aux UAP et aux UAD)	90 765	93 913	93 760	41 209	4 110	5 294	**188 635**	**140 416**
BAIIA ajusté	63 701	52 828	58 495	24 018	(4 110)	(4 612)	**118 086**	**72 234**
Rémunération fondée sur des actions					1 001	1 093	**1 001**	**1 093**
Charges liées aux UAP et UAD					745	1 368	**745**	**1 368**
Avantages tangibles exigés par le CRTC					—	25 306	**—**	**25 306**
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations					40 302	31 133	**40 302**	**31 133**
Charges financières (produits financiers), montant net					42 822	12 298	**42 822**	**12 298**
Variation de la juste valeur des placements					(6 550)	(565)	**(6 550)**	**(565)**
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges					24 104	16 817	**24 104**	**16 817**
Bénéfice (perte) avant impôts							**15 662**	**(15 216)**
Impôts							**1 692**	**(3 228)**
Bénéfice net (perte nette)							**13 970 $**	**(11 988) $**

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		**Chiffres consolidés**	
	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019	**31 mars 2020**	**31 mars 2019**
Total des actifs	268 648 $	262 010 $	599 346 $	572 672 $	— $	— $	**867 994 $**	**834 682 $**
Total des passifs[1)]	88 012 $	72 255 $	123 625 $	104 444 $	382 461 $	370 448 $	**594 098 $**	**547 147 $**

1) Le total des passifs inclut les passifs opérationnels, la facilité de crédit et la dette subordonnée.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		**Chiffres consolidés**	
Exercices	2020	2019	2020	2019	2020	2019	**2020**	**2019**
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 258 $	8 280 $	4 300 $	50 684 $	— $	— $	**7 558 $**	**58 964 $**
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	1 168 $	— $	540 $	— $	— $	— $	**1 708 $**	**— $**
Acquisition d'immobilisations incorporelles	13 140 $	34 378 $	— $	— $	— $	— $	**13 140 $**	**34 378 $**
Acquisition de licences de diffusion	— $	— $	1 200 $	271 710 $	— $	— $	**1 200 $**	**271 710 $**
Goodwill comptabilisé à l'acquisition d'entreprises	4 654 $	15 804 $	— $	218 404 $	— $	— $	**4 654 $**	**234 208 $**

L'acquisition d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, de licences de diffusion et de goodwill comprend les actifs acquis par voie d'acquisitions d'entreprises, qu'ils aient été payés ou non.

Les actifs non courants de la société sont situés au Canada dans une proportion d'environ 79 %.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. PRODUITS

VENTILATION DES PRODUITS

Le tableau suivant présente une ventilation des produits par secteur à présenter, plus précisément par région et par produit offert :

	Secteurs à présenter							
Exercices	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**
	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social		**Total des produits**	
Par région								
Canada	57 588 $	56 010 $	152 255 $	65 227 $	— $	682 $	**209 843 $**	**121 919 $**
États-Unis	37 987	34 439	—	—	—	—	**37 987**	**34 439**
Autres pays	58 891	56 292	—	—	—	—	**58 891**	**56 292**
	154 466	146 741	152 255	65 227	—	682	**306 721**	**212 650**
Par produit								
Abonnements[1)]	130 437	127 991	—	—	—	—	**130 437**	**127 991**
Solutions médias[2)]	22 191	18 194	—	—	—	—	**22 191**	**18 194**
Publicité[3)]	1 838	556	152 255	65 227	—	—	**154 093**	**65 783**
Autres	—	—	—	—	—	682	—	**682**
	154 466 $	146 741 $	152 255 $	65 227 $	— $	682 $	**306 721 $**	**212 650 $**

1) Comptabilisé généralement au fil du temps.
2) Environ 50 % des produits sont comptabilisés au fil du temps et 50 %, à un moment précis.
3) Comptabilisé généralement à un moment précis.

OBLIGATIONS DE PRESTATION PARTIELLEMENT REMPLIES

Le tableau qui suit présente les produits devant être comptabilisés dans l'avenir pour ce qui est des obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 mars 2020. Le tableau exclut i) les contrats dont la durée est d'un an ou moins et ii) la contrepartie variable comme les produits fondés sur un nombre d'abonnés ou d'emplacements puisque ce nombre variera tout au long de la durée des contrats.

La partie non réglée du prix de transaction afférent aux obligations de prestation se rapporte aux services fournis chaque mois devant être comptabilisés au cours des trois prochaines années et par la suite.

	2021	**2022**	**2023**	**Par la suite**	**Total**
Solutions médias	3 398 $	— $	— $	— $	3 398 $
Abonnements	13 023	8 305	3 969	2 451	27 748
	16 421 $	8 305 $	3 969 $	2 451 $	31 146 $

À l'adoption de l'IFRS 15 et à la transition vers cette norme, la société a choisi de recourir aux mesures de simplification suivantes et de ne pas présenter :

- les obligations de prestation partiellement remplies afférentes aux contrats d'une durée d'au plus un an;
- les obligations de prestation partiellement remplies dans le cas où les produits comptabilisés correspondent au montant qui a été facturé aux clients.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. AUTRES INFORMATIONS

Le tableau suivant présente les charges selon leur nature :

	2020	2019
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	90 164 $	55 949 $
Recherche et développement	7 245	7 244
Coûts liés au matériel	7 131	5 849
Rémunération fondée sur des actions	1 001	1 093
Charges liées aux UAP et aux UAD	745	1 368

8. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS), MONTANT NET

	2020	2019
Charges d'intérêts et commissions d'attente	15 790 $	10 295 $
Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés	15 700	2 998
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	1 652	534
Radiation du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	—	(4 264)
Amortissement et charge de désactualisation des autres passifs	2 900	1 886
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	1 668	—
Perte de change	5 112	849
	42 822 $	12 298 $

9. COÛTS D'ACQUISITION, FRAIS JURIDIQUES, CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES

	2020	2019
Coûts d'acquisition	1 556 $	13 738 $
Frais juridiques	19 540	2 099
Charges de restructuration et autres charges	3 008	980
	24 104 $	16 817 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt se compose des éléments suivants :

	2020	2019
Impôt exigible		
Exercice à l'étude	5 360 $	4 956 $
Ajustement lié à des exercices précédents	(405)	(331)
	4 955	4 625
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(1 353)	(8 635)
Changement des taux d'impôt pratiquement en vigueur	(2 643)	—
Ajustement lié à des exercices précédents	458	(242)
Variation des pertes fiscales comptabilisées et des différences temporaires déductibles	275	1 024
	(3 263)	(7 853)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	1 692 $	(3 228) $

Le tableau suivant fait le rapprochement des impôts sur le résultat calculés au taux prévu par la loi au Canada de 26,6 % (26,7 % en 2019) et du total de la charge d'impôts pour les exercices clos les 31 mars.

	2020	2019
Bénéfice (perte) avant impôts	15 662 $	(15 216) $
Impôts au taux combiné prévu par la loi au Canada	4 166	(4 063)
(Diminution) augmentation découlant de ce qui suit :		
Incidence des écarts de taux de change	(1 538)	(1 798)
Impôts sur les charges non déductibles et produits non imposables	948	1 722
Variation des pertes fiscales comptabilisées et des différences temporaires déductibles	275	1 024
Changement des taux d'impôt pratiquement en vigueur	(2 643)	—
Autre	484	(113)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	1 692 $	(3 228) $

ESTIMATION IMPORTANTE

Les impôts et les crédits d'impôt comptabilisés sont examinés et approuvés par les administrations fiscales et les montants définitifs pourraient, par conséquent, se révéler différents des montants comptabilisés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

Le tableau suivant présente l'incidence fiscale des principales composantes des différences temporaires donnant lieu à des actifs et passifs d'impôt différé.

	2020		2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	1 658 $	2 884 $	1 117 $	3 372 $
Immobilisations incorporelles et goodwill	1 138	64 054	302	65 294
Coûts de financement	1 304	—	2 708	—
Pertes fiscales et dépenses au titre des activités de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) reportées en avant	15 491	—	11 424	—
Placements	—	2 829	—	1 973
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	7 113	—	9 490	—
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	1 313	—	1 308	—
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	324	—	—	—
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	2 238	—	1 776	—
Autre	367	—	1 233	80
Actifs et passifs d'impôt	30 946	69 767	29 358	70 719
Compensation des actifs et des passifs	(20 264)	(20 264)	(18 686)	(18 686)
Actifs et passifs d'impôt différé, montant net	10 682 $	49 503 $	10 672 $	52 033 $

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

	Solde au 31 mars 2019	Montant comptabilisé dans le bénéfice net	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variation attribuable au change	Acquisitions d'entreprises	**Solde au 31 mars 2020**
Immobilisations corporelles	(2 255) $	1 029 $	— $	— $	— $	(1 226) $
Immobilisations incorporelles et goodwill	(64 992)	3 358	—	160	(1 443)	(62 917)
Coûts de financement	2 708	(1 404)	—	—	—	1 304
Pertes fiscales et RS&DE reportées en avant	11 424	3 508	—	(28)	587	15 491
Placements	(1 973)	(856)	—	—	—	(2 829)
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	9 490	(2 377)	—	—	—	7 113
Unités d'actions attribuées en fonction de la performance	1 308	5	—	—	—	1 313
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	—	324	—	—	—	324
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	1 776	373	89	—	—	2 238
Autre	1 153	(697)	—	(88)	—	368
	(41 361) $	3 263 $	89 $	44 $	(856) $	(38 821) $

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

	Solde au 31 mars 2018	Montant comptabilisé dans la perte nette	Montant comptabilisé dans les capitaux propres	Variation attribuable au change	Acquisitions d'entreprises	**Solde au 31 mars 2019**
Immobilisations corporelles	1 184 $	445 $	— $	— $	(3 884) $	(2 255) $
Immobilisations incorporelles et goodwill	(7 301)	(6)	—	291	(57 976)	(64 992)
Coûts de financement	1 523	(595)	1 780	—	—	2 708
Pertes fiscales et RS&DE reportées en avant	11 416	(672)	—	(534)	1 214	11 424
Placements	(1 897)	(76)	—	—	—	(1 973)
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	845	8 645	—	—	—	9 490
Unités d'actions attribuées en fonction de la performance	1 127	181	—	—	—	1 308
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	729	(695)	—	(34)	—	—
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	—	(110)	62	—	1 824	1 776
Autre	168	736	—	(10)	259	1 153
	7 794 $	7 853 $	1 842 $	(287) $	(58 563) $	(41 361) $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

La société dispose de pertes d'exploitation fiscales reportées en avant de 89 269 $ qui pourront servir à réduire son bénéfice imposable futur. Un avantage fiscal lié à une tranche de 30 129 $ de ces pertes fiscales reportées en avant n'a pas été comptabilisé. Les actifs d'impôt différé se rapportant à ces éléments n'ont pas été comptabilisés puisqu'il n'est pas probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur lui permettant d'en utiliser l'avantage fiscal.

Le tableau suivant présente, aux 31 mars 2020 et 2019, les montants et les dates d'expiration des pertes fiscales reportées en avant.

	2020				
	Canada[1)]	Singapour	Pays-Bas	Suisse	Royaume-Uni
2020	— $	— $	— $	— $	— $
2021	—	—	—	5 176	—
2022	—	—	—	3 775	—
2023	—	—	27	2 241	—
2024	—	—	—	—	—
2027	—	—	—	—	—
2032	315	—	190	—	—
2033	—	—	310	—	—
2034	589	—	—	—	—
2036	51	—	—	—	—
2037	395	—	—	—	—
2038	6 367	—	—	—	—
2039	2 679	—	—	—	—
2040	7 440	—	—	—	—
Durée indéterminée	—	518	—	—	59 196
	17 836 $	518 $	527 $	11 192 $	59 196 $

1) Représente des pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt fédéral; les pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt provincial pourraient être différentes.

	2019				
	Canada[1)]	Singapour	Pays-Bas	Suisse	Royaume-Uni
2020[2)]	— $	— $	— $	4 984 $	— $
2021	—	—	—	4 804	—
2022	—	—	—	3 445	—
2023	—	—	—	2 045	—
2024	—	—	—	—	—
2027	25	—	—	—	—
2032	355	—	—	—	—
2033	—	—	—	—	—
2034	589	—	—	—	—
2036	51	—	—	—	—
2037	432	—	—	—	—
2038	3 416	—	—	—	—
2039	8 703	—	—	—	—
2040	—	—	—	—	—
Durée indéterminée	—	484	—	—	63 631
	13 571 $	484 $	— $	15 278 $	63 631 $

1) Représente des pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt fédéral; les pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt provincial pourraient être différentes.

2) Ces pertes ont expiré au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

La société n'a pas comptabilisé de passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales pour l'exercice considéré ni pour les exercices antérieurs étant donné que, pour le moment, elle ne prévoit pas que ces résultats non distribués se résorberont et deviendront imposables dans un avenir prévisible. Un passif d'impôt différé sera comptabilisé lorsque la société prévoira récupérer ces résultats non distribués par un moyen fiscal, comme la vente d'un placement ou l'encaissement de dividendes.

11. BÉNÉFICE PAR ACTION

	2020	2019
Bénéfice net (perte nette)	13 970 $	(11 988) $
Nombre moyen pondéré de base d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	75 845 030	64 709 965
Effet dilutif des options sur actions	113 841	—
Nombre moyen pondéré, après dilution, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	75 958 871	64 709 965
Bénéfice par action – de base	0,18 $	(0,19) $
Bénéfice par action – dilué	0,18 $	(0,19) $

Au 31 mars 2019, 801 855 options d'achat d'actions étaient exclues du nombre moyen pondéré dilué d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple, car leur effet aurait été antidilutif.

12. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2020	2019
Créances clients	64 705 $	62 816 $
Autres débiteurs	3 915	3 858
Taxes de vente à recevoir	1 922	863
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	2 674	1 307
	73 216 $	68 844 $

Les crédits d'impôt à recevoir d'un montant de 2 674 $ (1 307 $ en 2019) se composent des crédits d'impôt à la recherche et au développement à recevoir des gouvernements provinciaux et fédéral, lesquels se rapportent aux dépenses de recherche et de développement admissibles en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés comme étant à recevoir sont assujettis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus pourraient être différents de ceux qui ont été comptabilisés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Infrastructure de radiodiffusion	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Autres	Total
Coût						
Solde au 31 mars 2018	1 963 $	— $	13 832 $	8 442 $	— $	24 237 $
Entrées	1 330	466	4 905	2 516	—	9 217
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	23 286	15 504	6 266	2 890	1 801	49 747
Cessions et radiations	(11 177)	—	(1 166)	(6)	—	(12 349)
Écarts de change	—	—	(135)	(114)	—	(249)
Solde au 31 mars 2019	15 402	15 970	23 702	13 728	1 801	70 603
Entrées	891	1 690	2 525	1 691	361	7 158
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	—	—	—	—	400	400
Cessions et radiations	(458)	—	(718)	(3)	—	(1 179)
Écarts de change	34	—	(438)	(25)	—	(429)
Solde au 31 mars 2020	15 869	17 660	25 071	15 391	2 562	76 553
Cumul de l'amortissement						
Solde au 31 mars 2018	1 334	—	5 891	5 877	—	13 102
Amortissement pour l'exercice	1 050	715	3 451	2 051	188	7 455
Cessions et radiations	—	—	(252)	—	—	(252)
Écarts de change	3	—	52	(83)	—	(28)
Solde au 31 mars 2019	2 387	715	9 142	7 845	188	20 277
Amortissement pour l'exercice	1 687	2 370	3 860	2 531	418	10 866
Cessions et radiations	(36)	—	(113)	—	—	(149)
Écarts de change	28	—	(161)	(40)	—	(173)
Solde au 31 mars 2020	4 066 $	3 085 $	12 728 $	10 336 $	606 $	30 821 $
Valeur comptable nette						
31 mars 2019	13 015 $	15 255 $	14 560 $	5 883 $	1 613 $	50 326 $
31 mars 2020	11 803 $	14 575 $	12 343 $	5 055 $	1 956 $	45 732 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION À L'ÉGARD DES CONTRATS DE LOCATION

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2019	— $	— $	— $
Entrées attribuables à l'adoption de l'IFRS 16	32 763	648	33 411
Entrées	1 548	160	1 708
Écarts de change	(57)	43	(14)
Solde au 31 mars 2020	34 254	851	35 105
Cumul de l'amortissement			
Solde au 31 mars 2019	—	—	—
Amortissement pour l'exercice	5 179	439	5 618
Écarts de change	110	(83)	27
Solde au 31 mars 2020	5 289 $	356 $	5 645 $
Valeur comptable nette			
31 mars 2019	— $	— $	— $
31 mars 2020	28 965 $	495 $	29 460 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, EXCLUSION FAITE DES LICENCES DE DIFFUSION

	Immobilisations incorporelles développées en interne	Catalogue musical	Liste de clients et relations clients	Marques de commerce	Licences, applications Web et logiciels	Ententes de non-concurrence	Total
Coût							
Solde au 31 mars 2018	1 975 $	11 243 $	99 285 $	10 518 $	19 435 $	6 488 $	148 944 $
Entrées	6 164	469	—	2	3 581	—	10 216
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	—	—	12 474	—	618	1 970	15 062
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	—	—	—	—	—	9 100	9 100
Cessions et radiations	—	—	—	—	(2 538)	—	(2 538)
Écarts de change	1	(10)	(789)	(256)	(261)	(103)	(1 418)
Solde au 31 mars 2019	8 140	11 702	110 970	10 264	20 835	17 455	179 366
Entrées	5 901	429	—	7	1 357	—	7 694
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	—	—	1 609	—	3 008	829	5 446
Écarts de change	263	23	589	350	725	172	2 122
Solde au 31 mars 2020	14 304	12 154	113 168	10 621	25 925	18 456	194 628
Cumul de l'amortissement							
Solde au 31 mars 2018	—	5 028	73 705	2 713	9 011	4 132	94 589
Amortissement pour l'exercice	1 144	891	11 021	1 050	5 951	3 373	23 430
Cessions et radiations	—	—	—	—	(2 538)	—	(2 538)
Écarts de change	14	2	(450)	(57)	(2)	(17)	(510)
Solde au 31 mars 2019	1 158	5 921	84 276	3 706	12 422	7 488	114 971
Amortissement pour l'exercice	3 112	924	10 073	1 093	4 035	3 970	23 207
Écarts de change	173	19	563	144	547	114	1 560
Solde au 31 mars 2020	4 443 $	6 864 $	94 912 $	4 943 $	17 004 $	11 572 $	139 738 $
Valeur comptable nette							
31 mars 2019	6 982 $	5 781 $	26 694 $	6 558 $	8 413 $	9 967 $	64 395 $
31 mars 2020	9 861 $	5 290 $	18 256 $	5 678 $	8 921 $	6 884 $	54 890 $

16. GOODWILL ET LICENCES DE DIFFUSION

	Goodwill	Licences de diffusion
Solde au 31 mars 2018	98 467 $	— $
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 4)	234 208	271 710
Écarts de change	(1 343)	—
Solde au 31 mars 2019	331 332	271 710
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 4)	4 654	1 200
Écarts de change	1 784	—
Solde au 31 mars 2020	337 770 $	272 910 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TESTS DE DÉPRÉCIATION ANNUELS

Le goodwill et les licences de diffusion sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an et lorsque des circonstances indiquent qu'il peut y avoir une baisse de la valeur comptable. Le test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion dont la durée d'utilité est indéterminée tient compte de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente qui ont été obtenues au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Comme la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente des unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») sont obtenues à partir des données d'entrée non observables importantes, elles sont considérées comme étant au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT qui devraient profiter des synergies qui découleront du regroupement d'entreprises connexe et qui représentent le plus petit groupe au sein de la société dont le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les licences de diffusion sont regroupées dans une UGT en fonction des plus petits groupes générant des entrées de trésorerie largement indépendantes. Aux fins du test de dépréciation des licences de diffusion, la société a identifié 14 UGT en fonction des zones géographiques où des entrées de trésorerie interdépendantes existent. Les charges de dépréciation et les reprises, le cas échéant, sont présentées dans un poste distinct des états consolidés du résultat net.

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill et des licences de diffusion attribuée à chaque UGT et (ou) groupe d'UGT :

	2020	2019
Goodwill		
Radio	218 404 $	219 238 $
Diffusion et musique pour entreprises	119 366	112 094
	337 770 $	331 332 $
Licences de diffusion		
Toronto	90 040 $	90 040 $
Ottawa	48 420	48 420
Autres [1)]	134 450	133 250
	272 910 $	271 710 $

1) La valeur comptable des licences de diffusion dans chacune des autres UGT est inférieure à 10 % de la valeur comptable totale des licences de diffusion. Par conséquent, ces autres UGT sont regroupées aux fins des informations à fournir par voie de notes.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL – RADIO, ET DES LICENCES DE DIFFUSION

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de leur valeur d'utilité. Il a été déterminé que les valeurs recouvrables étaient supérieures aux valeurs comptables. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée.

La valeur d'utilité a été calculée à partir de données non observables (niveau 3), comme les projections des flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration. Les taux de croissance utilisés pour la période couverte par le budget sont fondés sur les estimations de la direction quant à la performance, lesquelles sont établies en tenant compte des taux de croissance historiques atteints ainsi que des fluctuations prévues y compris celles attribuables au contexte économique actuel. Les taux de croissance sont également tributaires du fait que l'UGT comprend des stations dans un marché établi ou des stations en démarrage ou en évolution. La direction évalue comment la position de marché de l'UGT, comparativement à celle de ses concurrents, peut changer au cours de la période couverte

par le budget. Les hypothèses clés utilisées pour estimer la valeur recouvrable des UGT sont le BAIIA ajusté prévu ajusté en fonction des risques et les multiples du BAIIA ajusté. Pour la plupart des UGT, la marge du BAIIA ajusté utilisée pour la période de cinq ans couverte par le budget a été établie entre 17,5 % et 53,8 % et les multiples du BAIIA ajusté ont varié entre 7,7 fois et 9,2 fois. Les hypothèses les plus importantes faisant partie du BAIIA ajusté prévu ajusté en fonction des risques se rapportent à la croissance estimée des produits et des économies de charges d'exploitation.

Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance se situant de 1,5 %, lequel est fondé sur l'estimation de la société quant à la performance future pour ce secteur établi. La direction s'attend à ce que la part de marché de la société soit stable à long terme pour la période couverte par le budget, malgré le fait que des variations des cotes d'écoute peuvent avoir une incidence sur les parts de marché au niveau local et sur les taux de croissance connexes.

Les taux d'actualisation avant impôt appliqués aux projections des flux de trésorerie, calculés à partir du coût moyen pondéré du capital de la société, ont été établis entre 9,7 % et 10,0 % à la date d'évaluation. Le calcul du taux d'actualisation est fondé sur certaines circonstances précises de la société et de ses UGT et est calculé à partir du coût moyen pondéré du capital de la société. Le coût moyen pondéré du capital tient compte à la fois de la dette et des capitaux propres. Le coût des capitaux propres est calculé en fonction du rendement sur l'investissement prévu pour les investisseurs de la société. Le coût de la dette est calculé en fonction des emprunts portant intérêt dont la société est obligée d'assurer le service. Le risque propre à l'UGT est pris en compte en appliquant des facteurs bêta individuels. Les facteurs bêta sont évalués annuellement en fonction de données sur le marché accessibles au public.

La possibilité de l'arrivée de nouveaux concurrents peut avoir une incidence sur les taux de croissance hypothétiques, tout comme des cotes d'écoute défavorables, ce qui se répercuterait sur les parts de marché. Toutefois, la direction est d'avis que ces facteurs n'auraient pas d'incidence défavorable importante sur les prévisions prises en compte dans le budget et que, par conséquent, ses conclusions sur la dépréciation ne diffèreraient pas de manière significative. La détermination de la valeur d'utilité est sensible aux taux d'actualisation utilisés et, par conséquent, les conclusions de la direction sur la dépréciation pourraient varier de manière significative en cas de changement des hypothèses utilisées pour déterminer les taux d'actualisation.

Une analyse de sensibilité quantitative des hypothèses importantes utilisées pour le test de dépréciation est présentée ci-dessous, montrant l'incidence d'une variation de 50 points de base de chaque hypothèse:

	Charge de dépréciation du goodwill – Radio	Charge de dépréciation des licences de diffusion
Variations des hypothèses		
Augmentation du taux d'actualisation avant impôt	26 534 $	— $
Diminution du taux de croissance au cours de la période de cinq ans couverte par le budget	12 370	—
Diminution du taux de croissance final	19 744	—
Diminution des multiples du BAIIA	28 546	—

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL – DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée en fonction de sa valeur d'utilité. Il a été déterminé que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée.

La valeur d'utilité a été calculée à partir de données non observables (niveau 3), comme les produits et la marge du BAIIA fondés sur des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration couvrant une période de cinq ans. Le BAIIA s'entend du bénéfice net avant les charges financières nettes, la variation de la juste valeur des placements, les impôts et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. La société a tenu compte de l'expérience passée, des tendances économiques ainsi que des tendances du secteur d'activité et du marché pour évaluer si le montant des produits et du BAIIA pourra être maintenu dans l'avenir et elle a établi les projections des flux de trésorerie à partir de ces hypothèses.

Un taux de croissance moyen de 3,7 % a été utilisé pour estimer les produits au cours de la période de cinq ans et les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 2,5 %, lequel est fondé sur l'estimation de la société quant à la performance future pour ce secteur.

La société a également appliqué un taux d'actualisation avant impôt de 9,6 % aux projections des flux de trésorerie, lequel correspond au coût moyen pondéré du capital de la société à la date d'évaluation. Il y a lieu de se reporter à la section ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul des taux d'actualisation.

De par leur nature, ces estimations et hypothèses sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure; par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations. Il a toutefois été déterminé qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses ne pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente l'évolution des placements, le placement dans une coentreprise et les placements dans des entreprises associées :

	Placements	Placement dans une coentreprise	Placements dans des entreprises associées	Total
Solde au 31 mars 2018	15 533 $	834 $	1 106 $	17 473 $
Entrées	900	—	—	900
Quote-part des résultats d'une coentreprise	—	(200)	—	(200)
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	565	—	—	565
Solde au 31 mars 2019	**16 998**	**634**	**1 106**	**18 738**
Entrées	—	—	450	450
Quote-part des résultats d'une coentreprise	—	(6)	—	(6)
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	6 550	—	—	6 550
Solde au 31 mars 2020	**23 548 $**	**628 $**	**1 556 $**	**25 732 $**

PLACEMENTS

Au 31 mars 2020, la société possédait deux instruments de capitaux propres dans des entités fermées : AppDirect et Nextologies. La juste valeur au 31 mars 2020 se chiffrait respectivement à 22 648 $ (16 098 $ en 2019) et à 900 $ (900 $ en 2019). Ces instruments de capitaux propres ont été classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la société a réévalué la juste valeur de son placement dans AppDirect et comptabilisé un gain de 3 918 $ US (5 089 $) dans la variation de la juste valeur des placements à l'état consolidé du résultat global. La juste valeur a été établie au moyen du prix des instruments de capitaux propres lors de la plus récente transaction de financement par capitaux propres externe, moins un escompte de 15 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché.

ESTIMATION IMPORTANTE

La juste valeur des placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie au moyen de techniques d'évaluation. La société pose des jugements aux fins de la sélection de diverses méthodes ainsi que des hypothèses qui reposent essentiellement sur les conditions de marché prévalant à la clôture de chaque exercice. Il y a lieu de se reporter à la *note 29* pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 mars 2020, la société détenait deux placements dans des entreprises associées : une participation de 40 % dans Business Transportation Services Limited Partnership, une société en commandite constituée afin de détenir et de mettre au moins un avion à la disposition d'associés commanditaires et de tiers, et une participation de 30 % dans The Podcast Exchange (« TPX »), un chef de file canadien de la publicité dans les baladodiffusions.

Le placement de 450 $ dans TPX a été effectué le 2 mars 2020.

Les associés n'avaient aucun engagement en capital au 31 mars 2020.

18. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
Dettes fournisseurs	17 984 $	13 334 $
Charges à payer	40 101	46 340
Taxes de vente à payer	4 016	2 282
	62 101 $	61 956 $

19. FACILITÉ DE CRÉDIT

La facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable (la « facilité renouvelable ») d'un montant autorisé de 230 000 $ et d'une facilité à terme non renouvelable (la « facilité à terme ») de 135 000 $. Le 9 juillet 2019, la société a prorogé l'échéance de sa facilité renouvelable de un an, laquelle est désormais assortie d'une nouvelle date d'échéance, soit le 25 octobre 2022, et réduit de 70 000 $ le montant autorisé pour le ramener à 230 000 $.

Les sommes prélevées sur la facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens, sous forme de prêts au taux préférentiel ou d'acceptations bancaires, en dollars américains, sous forme de prêts au taux de base des États-Unis ou de prêts au TIOL, en euros ou en livres sterling, sous forme de prêts au TIOL, ou en dollars australiens, sous forme de prêts au BBSY.

La facilité de crédit porte intérêt a) au taux préférentiel de la banque (2,45 % et 3,95 % aux 31 mars 2020 et 2019, respectivement) ou au taux de base des États-Unis si les emprunts sont libellés en dollars américains (3,75 % et 6,00 % aux 31 mars 2020 et 2019, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou b) au taux des acceptations bancaires (1,23 % et 1,98 % aux 31 mars 2020 et 2019, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou c) au TIOL (0,99 % et 2,50 % aux 31 mars 2020 et 2019, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, au gré de la société.

De plus, la société doit payer des commissions d'attente fondées sur une clause financière restrictive, sur la portion inutilisée de la facilité de crédit (0,40 % et 0,48 % aux 31 mars 2020 et 2019, respectivement). La facilité de crédit est garantie par les filiales et par un privilège de premier rang sur l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la société.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la facilité de crédit au 31 mars 2020 :

	Crédit total disponible	Capital emprunté	Lettres de crédit	Crédit net disponible
Facilités de crédit engagées				
Facilité renouvelable	230 000 $	194 380 $	10 392 $	25 228 $
Facilité à terme	135 000	131 250	—	—
Total – facilités de crédit engagées	365 000 $	325 630 $	10 392 $	25 228 $
Moins : coûts de financement différés non amortis		(1 507)		
Solde à la clôture de l'exercice		324 123		
Partie courante		15 000 $		
Partie non courante		309 123 $		

En date du 31 mars 2020, des lettres de crédit totalisant 10 392 $ (1 050 $ en 2019) ont permis de réduire le montant disponible sur la facilité renouvelable.

La société doit effectuer des remboursements de capital trimestriels consécutifs correspondant à 2,50 % du montant initial de 150 000 $ prélevé sur sa facilité à terme. En outre, la société doit également effectuer un remboursement de capital annuel équivalant à 50 % des flux de trésorerie excédentaires, définis dans la convention de facilité de crédit, si une certaine cible exigée par les clauses restrictives n'est pas atteinte. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance, soit le 25 octobre 2021. La société doit effectuer les remboursements de capital minimums sur la facilité à terme au cours des prochains exercices comme suit :

	Remboursements de capital
2021	15 000 $
2022	116 250
	131 250 $

Au 31 mars 2020, la société se conformait à toutes les exigences de sa convention de crédit.

20. DETTE SUBORDONNÉE

Le 11 juillet 2018, avec entrée en vigueur le 26 octobre 2018, la société a conclu un emprunt d'un montant de 50 000 $. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la société a effectué un remboursement en capital de 10 000 $. L'emprunt est non garanti et porte intérêt au taux annuel de 6,95 % en fonction d'une clause financière restrictive (6,95 % aux 31 mars 2020 et 2019). L'emprunt arrive à échéance le 26 octobre 2023 et est entièrement exigible à la date d'échéance.

Au 31 mars 2020, les coûts de financement différés non amortis se chiffraient à 360 $ (461 $ en 2019).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente la variation sommaire des obligations locatives de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2020 :

	2020
Obligations locatives au 31 mars 2019	— $
Entrées attribuables à l'adoption de l'IFRS 16	34 048
Entrées	1 708
Paiement des obligations locatives, y compris l'intérêt connexe	(6 541)
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	1 668
Écarts de change	(30)
Obligations locatives au 31 mars 2020	**30 853 $**

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de la société au 31 mars 2020 :

Moins de un an	4 587 $
De un an à cinq ans	18 403
Plus de cinq ans	15 285
Total des obligations locatives non actualisées au 31 mars 2020	**38 275 $**
Obligations locatives incluses dans les états consolidés intermédiaires de la situation financière au 31 mars 2020	**30 853 $**
Partie courante	4 517 $
Partie non courante	26 336 $

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements de la société au titre de contrats de location simple au 31 mars 2019 et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1er avril 2019 :

Engagements au 31 mars 2019	**39 162 $**
Engagements non locatifs	(17 248)
Options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain	23 613
Engagements variables exclus des obligations locatives	(1 866)
Engagements visant des contrats à court terme et des actifs de faible valeur	(767)
Incidence de l'actualisation	(8 846)
Obligations locatives au 1er avril 2019	**34 048 $**

22. AUTRES PASSIFS

	2020	2019
Avantages tangibles exigés par le CRTC	26 694 $	31 797 $
Entente de règlement à payer	9 316	—
Contrepartie conditionnelle	17 831	12 430
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	784	3 359
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite (note 23)	6 139	6 673
Instruments financiers dérivés (note 29)	18 698	2 998
Autres	1 819	2 928
	81 281	60 185
Partie courante	(16 672)	(16 186)
	64 609 $	43 999 $

AVANTAGES TANGIBLES EXIGÉS PAR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (LE « CRTC »)

Le 23 octobre 2018, le CRTC a approuvé la modification de la propriété et du contrôle effectif de NCC, une filiale de la société depuis le 26 octobre 2018. Aux termes de cette décision, le CRTC exige que la société paie des avantages tangibles d'un montant de 30 963 $ sous forme de versements annuels égaux sur une période de sept ans. La société a ainsi comptabilisé pour l'exercice clos le 31 mars 2019 une charge de 25 306 $ qui reflète la juste valeur de la série de paiements, calculée selon un taux d'actualisation de 5,70 %, soit le taux d'intérêt effectif de la société majoré d'une prime de risque équivalente à celle d'un instrument financier similaire.

ESTIMATION IMPORTANTE – CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

Advenant que les entreprises acquises réalisent certains volumes des ventes établis d'avance, renouvellent des contrats spécifiques ou remplissent d'autres conditions, une contrepartie conditionnelle pourrait devoir être versée dans l'avenir.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, soit 17 831 $, a été estimée en calculant la valeur actualisée des sorties de trésorerie attendues dans l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la *note 29* pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses. Ces estimations reposent sur des taux d'actualisation variant de 18 % à 36 %. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la société a réévalué certaines contreparties conditionnelles puisque les produits réels tirés des ventes que devraient réaliser les entreprises acquises ont été supérieurs ou inférieurs à un seuil maximal, puisque les services conditionnels devant être reçus ne devraient pas être reçus dans l'avenir pour une société donnée et en raison de droits contractuels d'opérer compensation en diminution d'une réclamation faite par la société aux vendeurs d'une entreprise acquise.

23. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La société offre un régime de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies.

RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Le régime de retraite à cotisations définies couvre la majorité des employés de la société. Les cotisations que verse la société à l'égard de ce régime et qui ont totalisé 1 667 $ (711 $ en 2019) ont été calculées en fonction d'un pourcentage des salaires bruts.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

La société offre un régime de retraite à prestations définies (le « régime de base ») à un groupe restreint d'anciens salariés de la société qui, pour le moment, n'accepte pas de nouveaux participants. Le régime de base fournit des prestations de retraite calculées selon les années de service et le salaire moyen de chacun des participants pour les cinq dernières années.

Le régime de base satisfait à la définition d'un régime désigné en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'évaluation actuarielle du régime de base la plus récente a eu lieu le 31 mars 2020.

De plus, la société offre deux régimes de retraite complémentaires qui prévoient des prestations de retraite à un membre de la haute direction qui a pris sa retraite. Les prestations offertes dans le cadre de ces régimes de retraite complémentaires sont supérieures au plafond prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ces régimes ne sont pas capitalisés et sont payés à même les activités de la société.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice. L'obligation en date du 31 mars 2020 et le coût des services rendus pour 2021 afférents aux régimes sont calculés selon les données relatives aux participations au 31 mars 2020.

Le tableau suivant présente les éléments qui constituent les régimes de retraite à prestations définies de la société dans les états financiers consolidés :

	2020	2019
États consolidés de la situation financière		
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite, comprise dans les autres passifs (note 22)	(6 139) $	(6 673) $
Actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite, compris dans les autres actifs non courants	10	370
Obligation au titre des prestations constituées, montant net	(6 129) $	(6 303) $
États consolidés du résultat global		
Charge de retraite, incluse dans les charges financières (produits financiers), montant net	217 $	116 $
Autres éléments du résultat global et cumul des autres éléments du résultat global		
Pertes actuarielles constatées dans les autres éléments du résultat global	392 $	182 $
Pertes actuarielles cumulées constatées dans les autres éléments du résultat global	574 $	182 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les variations des soldes du régime de retraite à prestations définies :

	2020		2019	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 872 $	6 673	— $	—
Obligations reprises par voie d'acquisitions d'entreprises	—	—	6 576	6 744
Coûts des services rendus	—	—	12	—
Coûts financiers	146	188	88	96
Prestations versées	(338)	(788)	(2 040)	(322)
Pertes actuarielles (gains actuariels) :				
Incidence des variations des hypothèses financières	(265)	(177)	242	155
Incidence des variations des ajustements liés à l'expérience	67	243	(6)	—
Solde à la clôture	4 482 $	6 139	4 872 $	6 673
Actifs du régime				
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	5 242 $	—	— $	—
Actifs acquis par voie d'acquisitions d'entreprises		—	6 993	—
Produits d'intérêts	152	—	94	—
Gains actuariels :				
Rendement des actifs du régime, exclusion faite des produits d'intérêts	(524)	—	209	—
Charges administratives	(40)	—	(14)	—
Cotisations des employés	—	—	—	—
Prestations versées	(338)	—	(2 040)	—
Juste valeur à la clôture de l'exercice	4 492 $	—	5 242 $	—
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	10 $	(6 139)	370 $	(6 673)

La société a déterminé que l'actif au titre des prestations définies n'était assorti d'aucun plafond (plafond de l'actif), car elle dispose de droits suffisants à l'égard de l'excédent du régime de base et elle peut se prévaloir d'une période d'exonération de cotisations, le cas échéant.

Les cotisations de l'employeur dans le cadre des régimes de retraite complémentaires sont estimées à 605 $ en 2021.

La charge de retraite constatée au poste Charges financières (produits financiers), montant net des états consolidés du résultat global se ventile comme suit :

	2020		2019	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations des employés	—	—	12	—
Coût financier	146	188	88	96
Produits d'intérêts générés par les actifs du régime	(152)	—	(94)	—
Charges administratives	40	—	14	—
Charge au titre du régime à prestations définies	34	188	20	96

Les gains et les pertes actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global comme suit :

	2020			2019		
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	**Total**	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	**Total**
Pertes actuarielles cumulées à l'ouverture de l'exercice	27 $	155	**182**	— $	—	**—**
Pertes actuarielles constatées au cours de l'exercice	326	66	**392**	27	155	**182**
Pertes actuarielles cumulées à la clôture de l'exercice	353 $	221	**574**	27 $	155	**182**

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles :

	2020		2019	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Taux d'actualisation pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées	3,5 %	3,5 %	3,1 %	3,1 %
Augmentations futures des prestations	1,4 %	0,1 %	1,4 %	0,1 %

Au 31 mars 2020 et après une évaluation actuarielle, la perte de réévaluation nette de 392 $ (182 $ en 2019) inscrite dans les autres éléments du résultat global reflétait avant tout une augmentation du taux d'actualisation estimé pour les deux régimes et une perte actuarielle afférente aux actifs du régime.

Les actifs du régime de base comprennent ce qui suit :

	2020	2019
Fonds d'actions	65 %	65 %
Fonds à revenu fixe	35 %	35 %
	100 %	100 %

Le régime de retraite n'a aucun placement direct dans la société ni dans les membres du même groupe. Les placements sont diversifiés de sorte que tout placement qui n'aurait pas abouti n'aurait pas d'incidence significative sur le niveau global des actifs. La plus grande part des actifs est investie sous forme de titres de participation; toutefois, une part de 40 % est également placée dans des obligations et d'autres actifs très liquides. Tous les actifs sont placés dans des fonds dont les titres sous-jacents sont cotés sur un marché actif. La société estime que les titres de participation dégagent les meilleurs rendements à long terme et à un niveau de risque acceptable.

Le régime de retraite est exposé à l'inflation du fait que les prestations de retraite sont ajustées en fonction de l'indice des prix à la consommation. Il est aussi exposé aux risques de taux d'intérêt et aux variations inhérentes à l'espérance de vie des retraités. Une proportion importante des actifs du régime est composée de titres, lesquels sont exposés au risque lié au marché boursier.

ESTIMATION IMPORTANTE

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle qui nécessite de formuler diverses hypothèses pouvant différer des résultats réels dans l'avenir. Parmi les hypothèses, citons l'établissement du taux d'actualisation, des taux de mortalité et des augmentations futures des salaires et des prestations de retraite. En raison du caractère complexe de l'évaluation, des hypothèses sous-jacentes et de leurs échéances à long terme, l'obligation nette au titre du régime de retraite est très sensible aux variations de ces hypothèses. La direction a recours aux services d'actuaires indépendants

pour l'aider à calculer le taux d'actualisation approprié. La direction, avec le concours des actuaires, détermine les taux d'actualisation applicables en utilisant les taux d'intérêt des obligations de sociétés de grande qualité dont les échéances se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations définies. Le taux de mortalité est fonction des tables de mortalité disponibles. Les augmentations futures de salaires et de prestations de retraite sont calculées en fonction des taux d'inflation futurs attendus.

Les modifications apportées aux hypothèses afférentes à tous les régimes auraient donné lieu à une augmentation (diminution) de l'obligation nette au titre des prestations définies, comme suit :

	Modification des hypothèses	
	Augmentation	**Diminution**
Taux d'actualisation – variation de 0,5 %	(398)	(457)
Coût futur des régimes de retraite – variation de 1,0 %	564	697
Espérance de vie – variation de un an	810	798

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été réalisée par application d'une méthode qui extrapole l'incidence de l'obligation nette au titre des prestations définies par suite des variations raisonnablement possibles des principales hypothèses à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

La duration moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation de l'information financière est de 7,9 années.

24. CAPITAL SOCIAL

Autorisé :

un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;

un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;

un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;

un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;

un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2019		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2018	40 011 468	145 238 $
Conversion de reçus de souscription émis dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme	7 981 000	83 002
Conversion de reçus de souscription émis dans le cadre d'un placement privé	3 846 100	39 999
Composante capitaux propres du prix d'achat de NCC	3 887 826	30 558
Placement privé	2 429 544	25 000
Exercice d'options sur actions	147 500	618
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(7 033)	(28)
Frais d'émission d'actions, déduction faite d'impôts de 1 780 $	—	(4 899)
Au 31 mars 2019	58 296 405	319 488 $
Actions à droit de vote multiple		
Au 31 mars 2018	16 294 285	1 116
Conversion de reçus de souscription émis lors de l'exercice de droits de souscription	1 452 850	15 110
Émission d'actions	194 363	2 000
Au 31 mars 2019	17 941 498	18 226
	76 237 903	337 714 $
Exercice clos le 31 mars 2020		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2019	58 296 405	319 488 $
Exercice d'options sur actions	275 000	1 517
Rachetées et annulées	(2 957 799)	(16 823)
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(5 650)	(42)
Au 31 mars 2020	55 607 956	304 140 $
Actions à droit de vote multiple		
Aux 31 mars 2019 et 2020	17 941 498	18 226 $
	73 549 454	322 366 $

Afin de se conformer à la *Loi sur la radiodiffusion* ainsi qu'aux directives et règlements promulgués de temps à autre en application de celle-ci et qui permettent aux non-Canadiens, au sens attribué à ce terme dans les Instructions au CRTC (inadmissibilité de non-Canadiens) (DORS/97-192), de détenir la propriété et le contrôle directs ou indirects d'au plus 20 % des actions avec droit de vote et 20 % des droits de vote rattachés aux actions d'un titulaire de licence d'exploitation qui est une personne morale, comme la société, cette dernière a imposé des restrictions en ce qui a trait à l'émission et au transfert de ses actions, ainsi qu'en ce qui a trait aux droits de vote liés à ces actions, le cas échéant. Les restrictions comprennent des limitations en matière de participations étrangères dans les actions avec droit de vote émises et en circulation.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TRANSACTIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Au cours de la période, 275 000 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 275 000 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 921 $. Un surplus d'apport de 596 $ au titre de ces options sur actions a été viré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Le 5 février 2020, la société a déclaré un dividende de 0,075 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable, par action à droit de vote multiple et par reçu de souscription. Ce dividende de 5 600 $ a été versé le 16 mars 2020.

Le 7 novembre 2019, la société a déclaré un dividende de 0,07 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable, par action à droit de vote multiple et par reçu de souscription. Ce dividende de 5 317 $ a été versé le 13 décembre 2019.

Le 6 août 2019, la société a déclaré un dividende de 0,07 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable, par action à droit de vote multiple et par reçu de souscription. Ce dividende de 5 345 $ a été versé le 13 septembre 2019.

Le 15 juin 2019, la société a versé un dividende de 4 956 $. Le dividende a été déclaré le 29 mars 2019 et figure donc à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019.

Programme de rachat d'actions

Le 14 août 2019, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, qui est entré en vigueur le 16 août 2019. Ce programme autorise la société à racheter un maximum de 2 924 220 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions à droit de vote subalterne »), ce qui représente environ 5 % des 58 484 449 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation au 7 août 2019. Conformément aux exigences de la TSX, la société a le droit de racheter, au cours d'un jour de bourse donné, un maximum de 16 004 actions à droit de vote subalterne, ce qui représente 25 % du volume d'opérations quotidien moyen net sur ces actions pour la période de six mois précédant le 1er août 2019. Ces rachats réduiront le nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle de la participation de tous les actionnaires restants de la société. Toutes les actions rachetées en vertu du programme seront annulées dès leur rachat. La période de rachat d'actions se terminera au plus tard le 15 août 2020.

Le 20 mars 2020, la société a obtenu l'approbation de la TSX de modifier son programme de rachat d'actions afin d'augmenter le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote subalterne variable, qui est passé de 2 924 220 à 4 903 887, ce qui représente environ 10 % du flottant des actions à droit de vote subalterne en date du 7 août 2019. Toutes les autres modalités du programme de rachat d'actions sont demeurées les mêmes.

Le tableau suivant présente le sommaire des rachats d'actions de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 :

	2020	
Actions à droit de vote subalterne rachetées aux fins d'annulation *(unités)*	2 957 799	
Cours moyen de l'action	5,9573	$
Coût total du rachat	17 621	$
Rachat donnant lieu à une diminution de ce qui suit :		
Capital social	16 823	$
Résultats non distribués[1)]	798	$

[1)] Excédent du coût du rachat net sur la valeur comptable moyenne des actions à droit de vote subalterne.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TRANSACTIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Au cours de l'exercice, 147 500 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 147 500 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 339 $. Un surplus d'apport de 279 $ au titre de ces options sur actions a été viré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Le 27 mars 2019, la société a déclaré un dividende de 0,065 $ par action à droit de vote subalterne, action à droit de vote subalterne variable et action à droit de vote multiple d'un montant total de 4 956 $ qui sera payable le 15 juin 2019 ou vers cette date. Le dividende payable figure donc à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019.

Le 6 février 2019, la société a déclaré un dividende de 0,065 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 4 956 $ a été versé le 15 mars 2019.

Le 13 novembre 2018, la société a réalisé un placement privé avec Irving West et a émis 2 429 544 nouvelles actions à droit de vote subalterne au prix de 10,29 $ l'action à droit de vote subalterne pour un produit brut total de 25 000 $.

Le 7 novembre 2018, la société a déclaré un dividende de 0,06 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 4 571 $ a été versé le 14 décembre 2018.

Le 26 octobre 2018, parallèlement à la clôture de l'acquisition de NCC *(note 4)*, les porteurs des reçus de souscription en circulation ont exercé leurs droits de conversion et, par conséquent, la société a émis 11 827 100 actions à droit de vote subalterne et 1 452 850 actions à droit de vote multiple pour un produit brut total de 138 111 $ et un produit net de 133 191 $. En outre, la société a émis 3 887 826 nouvelles actions à droit de vote subalterne au prix de 7,86 $ par action à droit de vote subalterne pour financer la composante capitaux propres du prix d'achat, ce qui équivaut à 30 558 $. À la même date, la société a également émis 194 363 actions à droit de vote multiple au prix de 10,29 $ l'action à droit de vote multiple pour un produit brut de 2 000 $.

Le 7 août 2018, la société a déclaré un dividende de 0,06 $ par action à droit de vote subalterne, action à droit de vote subalterne variable, action à droit de vote multiple et reçu de souscription. Le dividende de 4 179 $ a été payé le 14 septembre 2018, dont une tranche de 797 $ a été payée à même les liquidités soumises à des restrictions.

Le 15 juin 2018, la société a versé un dividende de 3 097 $. Le dividende a été déclaré le 29 mars 2018 et figure donc à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2020	2019
Créances clients et autres débiteurs	(2 531) $	1 319 $
Stocks	(607)	304
Autres actifs courants	(809)	(2 166)
Autres actifs non courants	272	300
Créditeurs et charges à payer	7	(10 779)
Produits différés	137	(1 401)
Impôts à payer	(1 134)	(612)
Autres créditeurs	6 834	8 976
	2 169 $	(4 059) $

Les entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion, sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie se sont chiffrées à 454 $ (1 594 $ en 2019) et à 23 $ (381 $ en 2019), respectivement, pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

26 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées pour émission. Les modalités d'acquisition des droits et d'exercice des options sont édictées par le conseil d'administration. Sauf décision contraire du conseil d'administration, chaque option expire au plus tard au dixième anniversaire de la date d'attribution. Le nombre total d'actions émises à une seule personne ne peut excéder 10 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de la société, après dilution.

Aux termes du régime d'options sur actions, 2 431 819 options sur actions étaient en circulation au 31 mars 2020 (2 104 100 au 31 mars 2019). Les options en circulation sont assujetties à des critères d'acquisition des droits liés au nombre d'années de service des membres du personnel, qui va de 0 à 4 ans.
Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019.

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	2 104 100	6,52 $	1 965 227	5,99 $
Attribution	694 303	5,62	567 146	8,56
Exercice (note 24)	(275 000)	3,35	(147 500)	2,30
Renonciation	(91 584)	7,05	(280 773)	7,91
Options en circulation à la clôture de l'exercice	2 431 819	4,99	2 104 100	6,52
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 045 604	6,59 $	985 950	5,30 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ce qui suit résume l'information concernant les options sur actions en circulation aux 31 mars 2020 et 2019.

		Options en circulation	Options exerçables
Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre
31 mars 2020			
0,46 $	45 000	2,17	45 000
1,46	25 000	3,63	25 000
2,26	45 731	4,40	45 731
5,60	672 374	6,18	—
6,13	21 929	6,85	—
6,25	287 880	5,15	287 880
7,00	25 000	5,36	25 000
7,27	311 047	6,21	233 285
7,62	482 850	7,23	241 425
7,92	43 698	8,60	10 925
8,61	433 746	8,19	108 437
8,89	21 008	7,41	10 504
9,00	16 556	6,89	12 417
4,99 $	2 431 819	6,55	1 045 604
31 mars 2019			
0,46 $	45 000	3,18	45 000
1,46	25 000	4,63	25 000
2,26	245 731	5,69	245 731
6,25	362 880	6,12	297 160
7,00	100 000	6,36	75 000
7,27	327 631	8,21	163 816
7,62	482 850	8,23	120 713
7,92	43 698	9,61	—
8,61	433 746	9,20	—
8,89	21 008	8,42	5 252
9,00	16 556	7,90	8 278
6,52 $	2 104 100	7,40	985 950

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 a été de 0,96 $ par option (1,91 $ en 2019). Cette juste valeur a été estimée à la date à laquelle les options ont été attribuées selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et en fonction des hypothèses suivantes :

	2020	2019
Volatilité moyenne pondérée	30 %	30 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	1,34 %	2,14 % – 2,46 %
Durée de vie attendue moyenne pondérée des options	5 ans	5 ans
Valeur moyenne pondérée des actions à droit de vote subalterne à la date d'attribution	5,60 $ – 6,13 $	7,92 $ – 8,61 $
Taux de dividende attendu moyen pondéré	4,24 % – 4,57 %	2,56 % – 2,78 %

La volatilité moyenne pondérée est calculée en fonction de la volatilité historique de la société.

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 828 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (1 072 $ en 2019).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 a été de 6,49 $ (7,64 $ en 2019).

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention des employés pour attirer et maintenir en poste les employés. Aux termes de ce régime, les membres du personnel admissibles, y compris certains principaux dirigeants, peuvent cotiser jusqu'à 6 % de leurs gains admissibles pour acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable de la société. Sous réserve de certaines conditions, la société versera une somme correspondant à un pourcentage des cotisations du membre du personnel, à hauteur d'un maximum de 2 % des gains admissibles de ce dernier, et les droits sur les actions achetées au moyen de la cotisation de la société deviendront acquis le 31 janvier de l'année suivante. Toutes les cotisations sont utilisées par le fiduciaire du régime afin d'acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable sur le marché libre pour le compte des membres du personnel.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime au cours des exercices clos les 31 mars 2020 et 2019.

	2020		2019	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à l'ouverture de l'exercice	13 044	88 $	6 011	60 $
Cotisations	54 976	369	25 890	199
Dividende crédité	2 325	14	534	7
Acquisition de droits	(51 651)	(341)	(19 391)	(178)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à la clôture de l'exercice	18 694	130 $	13 044	88 $

La juste valeur moyenne pondérée des actions achetées au moyen des cotisations pour l'exercice clos le 31 mars 2020 s'est établie à 6,64 $ (7,80 $ en 2019).

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée au titre de ce régime d'achat d'actions à l'intention des employés s'est élevé à 173 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (140 $ en 2019).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉGIME D'UNITÉS ATTRIBUÉES EN FONCTION DE LA PERFORMANCE

La société a instauré un régime d'unités attribuées en fonction de la performance (les « UAP ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants, aux cadres et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, lesquelles devraient être réglées en trésorerie. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits ont été acquis à la date du paiement par le cours moyen pondéré selon le volume des actions de la société pendant les cinq derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date. La juste valeur est amortie sur la période d'acquisition des droits, à savoir trois ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, 621 656 UAP (528 440 en 2019) ont été attribuées à des prix variant entre 5,17 $ et 6,51 $ (6,35 $ et 9,20 $ en 2019) chacune à des cadres et à des membres du personnel, et aucun droit associé aux UAP en circulation n'est devenu acquis. Au 31 mars 2020, la juste valeur par unité était de 3,52 $ (7,31 $ en 2019), pour un total de 2 894 $ (2 612 $ en 2019), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019.

	2020		2019	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	774 854	2 612 $	284 480	1 244 $
Attribution	621 656	—	528 440	—
Révision des estimations	—	1 492	—	1 421
Passifs réglés	(126 173)	(993)	—	—
Renonciation	(84 068)	(217)	(38 066)	(53)
Solde à la clôture de l'exercice	1 186 269	2 894 $	774 854	2 612 $
Solde, droits acquis	—	—	—	—

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 1 259 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (1 368 $ en 2019).

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La société a instauré un régime d'unités d'actions différées (les « UAD ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération, lesquelles devraient être réglées en trésorerie. La valeur du paiement est déterminée au moyen de la multiplication du nombre d'UAD dont les droits ont été acquis à la date du paiement par la juste valeur des actions de la société le jour précédant le paiement. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, 187 602 UAD (88 487 UAD en 2019) ont été attribuées à des administrateurs à des prix variant entre 5,15 $ et 7,30 $ chacune (6,29 $ et 9,19 $ en 2019), et 458 458 droits associés aux UAD sont devenus acquis. Le total de la charge liée à ce régime s'est chiffré à 514 $ en 2020 (néant en 2019). Au 31 mars 2020, la juste valeur par unité variait de 3,99 $ à 4,00 $ (6,98 $ à 7,01 $ en 2019), pour un total, incluant les avantages sociaux, de 1 948 $ (2 004 $ en 2019), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019.

	2020		2019	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	270 856	2 004 $	182 369	2 004 $
Attribution et acquisition des droits	187 602	1 169	88 487	718
Passifs réglés	—	—	—	—
Révision des estimations	—	(1 225)	—	(718)
Solde à la clôture de l'exercice	458 458	1 948 $	270 856	2 004 $
Solde, droits acquis	458 458	1 948 $	270 856	2 004 $

27. ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente un sommaire des obligations d'exploitation de la société au 31 mars 2020 qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Obligations d'exploitation
2021	3 044 $
2022	635
2023	325
2024	325
2025	170
2026 et par la suite	373
	4 872 $

OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

Les principaux contrats d'exploitation de la société visent des contrats de licences et d'autres contrats à long terme qui ne respectent pas les critères de location sous IFRS 16. La société doit également verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la majeure partie de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

LICENCES DE DIFFUSION

Aux termes des conditions de licences de diffusion que détient la société, cette dernière s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale des licences, laquelle est généralement de 7 ans.

28. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET À DES JUGEMENTS

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») a exigé que la direction pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La présente note fait le survol des questions qui requièrent plus de jugement ou comportent plus de complexité ainsi que des éléments qui seront vraisemblablement ajustés de façon importante du fait que les estimations et hypothèses peuvent différer des résultats réels. Des informations détaillées concernant chacun de ces jugements et estimations sont présentées dans les notes 4 à 27 qui renferment également des renseignements sur le mode de calcul de chaque élément des états financiers consolidés qui en est touché.

ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les questions qui mettent en jeu des estimations importantes sont les suivantes :

- Estimation de l'impôt exigible à payer et de la charge d'impôt exigible – *note 10*
- Comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant des pertes fiscales pouvant être reportées en avant à des fins fiscales – *note 10*
- Estimation du coût des régimes de retraite à prestations définies et de la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite – *note 23*
- Juste valeur estimée de certains placements – *note 17*
- Valeur d'utilité ou juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT estimées utilisées aux fins du test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion – *note 16*
- Estimation de la juste valeur des actifs, des passifs et de la contrepartie conditionnelle comptabilisée au titre des acquisitions d'entreprises – *notes 4 et 22*
- Estimation de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement – *notes 14 et 21*

Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de l'exercice où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des exercices ultérieurs touchés par ces révisions.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

JUGEMENTS CRITIQUES

Les jugements critiques exercés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

- *Dépréciation d'actifs non courants*

  Aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des licences de diffusion et du goodwill, la direction doit recourir à son jugement afin de cerner le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs (une « unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

  Les montants utilisés aux fins du calcul de la dépréciation reposent sur des estimations des flux de trésorerie futurs de la société, notamment sur des estimations des produits, charges d'exploitation, taux d'actualisation et prix sur le marché futurs. De par leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure; par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations. L'incidence de la COVID-19 sur la société a également été prise en compte dans le calcul des flux de trésorerie futurs. En fonction des mesures qui sont adoptées par les autorités fédérales et provinciales pour ralentir ou endiguer la propagation de la COVID-19, notamment la fermeture des entreprises non essentielles et la distanciation sociale, les résultats réels pourraient s'écarter sensiblement des estimations utilisées.

- *Durées d'utilité des licences de diffusion*

  La société considère les licences de diffusion comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelées tous les sept ans sans qu'il soit nécessaire d'engager des coûts importants et il est peu probable que leur renouvellement soit refusé.

- *Identification d'une acquisition d'entreprise*

  La direction doit exercer son jugement pour déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou un achat d'actifs selon les critères définis dans l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. L'acquisition d'un actif ou d'un groupe d'actifs qui constituent une entreprise est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et peut donner lieu à un goodwill, contrairement à une acquisition d'actif, ce qui a donc une incidence sur la charge d'amortissement ou les résultats des tests de dépréciation ultérieurs.

- *Comptabilisation des immobilisations incorporelles développées en interne*

  La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une immobilisation incorporelle développée en interne est admissible à la comptabilisation, notamment en évaluant la faisabilité technologique d'un projet et en établissant les coûts internes qu'il convient d'inscrire à l'actif. À cette fin, la direction doit distinguer les coûts requis pour générer une immobilisation incorporelle des coûts nécessaires pour la maintenir. La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle développée en interne donnerait lieu à une hausse de la charge d'amortissement, alors que l'absence de cette comptabilisation ferait augmenter les frais de recherche et de développement.

  Il est également nécessaire de faire preuve de jugement pour établir la durée d'utilité estimée d'une immobilisation incorporelle développée en interne. L'accroissement de la durée d'utilité estimée d'une immobilisation aurait pour conséquence de réduire la charge d'amortissement annuelle.

- *Durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement*

  La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p.ex., un changement de stratégie commerciale).

29. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des autres passifs courants, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur de la facilité de crédit portant intérêt à taux variables se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La juste valeur de la dette subordonnée se rapproche de sa valeur comptable puisque son taux d'intérêt avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La valeur comptable des avantages tangibles exigés par le CRTC et le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises représente une estimation raisonnable de leur juste valeur puisqu'ils sont désactualisés au moyen du taux d'intérêt effectif, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus avec des modalités et un risque de crédit semblables. Les tableaux suivants présentent sommairement la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent aux 31 mars 2020 et 2019. La société utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers selon leur technique d'évaluation :

Niveau 1 : Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : D'autres techniques pour lesquelles toutes les données d'entrées ayant une incidence importante sur la juste valeur enregistrée peuvent être observées directement ou indirectement;

Niveau 3 : Des techniques qui utilisent des données d'entrées ayant une incidence importante sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données de marché observables.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2020	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 512 $				
Créances clients et autres débiteurs	68 620				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	23 548 $	23 548 $	— $	— $	23 548 $
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité de crédit	324 123 $				
Dette subordonnée	39 640				
Créditeurs et charges à payer	58 085				
Avantages tangibles exigés par le CRTC et obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	32 833				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	784				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	17 831 $	17 831 $	— $	— $	17 831 $
Instruments financiers dérivés	18 698	18 698	—	18 698	—

Au 31 mars 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 673 $				
Créances clients et autres débiteurs	66 674				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	16 998 $	16 998 $	— $	— $	16 998 $
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité de crédit	312 955 $				
Dette subordonnée	49 539				
Créditeurs et charges à payer	59 674				
Avantages tangibles exigés par le CRTC et obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	38 470				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 359				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	12 430 $	12 430 $	— $	— $	12 430 $
Instruments financiers dérivés	2 998	2 998	—	2 998	—

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Solde au 31 mars 2018	15 533 $	15 596 $
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	—	4 491
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	900	—
Variation de la juste valeur	565	534
Règlements	—	(8 191)
Solde au 31 mars 2019	16 998 $	12 430 $
Variation de la juste valeur	6 550	1 652
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	—	7 344
Règlements	—	(3 595)
Solde au 31 mars 2020	23 548 $	17 831 $

PLACEMENTS

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, AppDirect, a été estimée en utilisant l'approche par le marché.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, la juste valeur a été établie au moyen de l'évaluation découlant du plus récent financement, moins un escompte de 25 % en considération du facteur de liquidité. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la société a réévalué la juste valeur de son placement et comptabilisé un gain de 3 918 $ US (5 089 $) présenté dans la variation de la juste valeur des placements à l'état consolidé du résultat global. La juste valeur a été établie au moyen du prix des instruments de capitaux propres lors de la plus récente transaction de financement par capitaux propres externe, moins un escompte de 15 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché.

Pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019, l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Une variation de 5 % de l'escompte en considération du facteur de liquidité aurait augmenté ou diminué la juste valeur du placement d'environ 1 332 $ et 1 073 $, respectivement, pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019.

CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. Si les flux de trésorerie projetés avaient été haussés de 10 %, la juste valeur aurait augmenté de 1 569 $ et si les flux de trésorerie projetés avaient été réduits de 10 %, la juste valeur aurait diminué de 1 569 $. Des taux d'actualisation variant entre 18 % et 36 % ont été appliqués pour refléter la valeur temps de l'argent. Un changement de 100 points de base du taux d'actualisation aurait accru ou réduit la juste valeur de 107 $.

La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres créditeurs (note 22). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (note 8).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société.

Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour risque de crédit attendu que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients et constitue une provision pour créances douteuses lorsque la probabilité de recouvrer les montants a diminué de façon importante. La société estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses créances clients est limitée.

Au cours de cette période où les marchés ont dû composer avec de l'adversité sans précédent en raison de la COVID-19, le recouvrement des créances demeure une priorité pour la société. Ces créances sont en très grande partie assujetties aux risques de crédit habituels du secteur. Au 31 mars 2020, il n'y avait aucune contrepartie dont les créances représentaient individuellement plus de 10 % de l'ensemble du solde des créances.

Une provision pour pertes de crédit attendues est conservée pour refléter le risque de perte de valeur relatif aux créances clients en fonction du modèle fondé sur la perte de crédit attendue, qui tient compte des changements de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients selon les catégories de risque liés aux clients. Une provision pour créances irrécouvrables est également constituée en fonction des antécédents en matière de recouvrement et du risque précis que présente chaque client.

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 se présente comme suit.

	2020	2019
En règle	31 446 $	30 687 $
En souffrance depuis 0 à 30 jours	13 196	12 006
En souffrance depuis 31 à 60 jours	6 577	6 008
En souffrance depuis 61 à 90 jours	8 510	4 418
En souffrance depuis plus de 90 jours	7 377	11 694
Total des créances clients	67 106	64 813
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	2 401	1 980
	64 705 $	62 833 $

La variation de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux créances clients s'établit comme suit.

	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 980 $	566 $
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	—	960
Créances douteuses	933	794
Radiation portée en réduction de la provision	(512)	(340)
Solde à la clôture de l'exercice	2 401 $	1 980 $

Sa trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que ses autres débiteurs exposent également la société au risque de crédit. La société gère ce risque en ne concluant des transactions qu'avec des institutions financières fiables.

La valeur comptable des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière représente l'exposition maximale de la société au risque de crédit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve également les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

L'adversité sans précédent avec laquelle les marchés ont dû composer en raison de la COVID 19 peut nuire aux liquidités de la société. Au début de la crise, la direction de la société a décidé de mettre en place d'importantes mesures de réduction des coûts afin que la situation financière de la société demeure solide. Après le 31 mars 2020, la société a également obtenu un prêt à terme additionnel de 20 000 $ (se reporter à la note 3 pour obtenir de plus amples renseignements). La priorité de la société est de surveiller de près sa situation financière et de contrôler ses charges d'exploitation.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés, au 31 mars 2020 :

	Valeur comptable totale	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité de crédit	324 123 $	325 630 $	15 000 $	310 630 $	— $
Dette subordonnée	39 640	40 000	—	40 000	—
Créditeurs et charges à payer	62 101	62 101	62 101	—	—
Autres passifs	81 281	87 415	27 682	33 464	24 803

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les résultats de la société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

RISQUE DE CHANGE

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain (« $ US ») et l'euro (« EURO »). Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de la société accentue les variations du bénéfice. L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global.

Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'exposition de la société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit :

	31 mars 2020		31 mars 2019	
	$ US	EURO	$ US	EURO
Trésorerie et équivalents de trésorerie	327	852	794	1 238
Créances clients	9 286	6 112	11 562	7 116
Placements	15 964	—	12 046	–
Facilité de crédit	(9 500)	(6 000)	(4 500)	(7 200)
Créditeurs et charges à payer	(1 460)	(4 534)	(1 347)	(2 524)
Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	(2 070)	(3 415)	(5 089)	(3 356)
Exposition nette	12 547	(6 985)	13 466	(4 726)
Équivalent en dollars canadiens	17 800	(10 885)	17 995	(7 090)

Pour gérer son risque de change, la société a conclu, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, des contrats de change à terme. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des contrats de change à terme en vigueur au 31 mars 2020.

Échéance	Type	Taux de change contractuel	Montant contractuel	Passifs liés à l'évaluation à la valeur de marché au 31 mars 2020
De 0 à 12 mois	Vente en $ US	1,3909 $	24 000 $	366 $

Puisque la société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché attribuables à ces contrats de change à terme, qui se sont élevées à 366 $, ont été inscrites dans les charges financières (produits financiers), montant net.

Les taux de change suivants s'appliquent aux périodes et aux dates indiquées.

	2020		2019	
	Taux moyen	Taux de présentation	Taux moyen	Taux de présentation
$ US par $ CA	1,3953	1,4187	1,3343	1,3363
EURO par $ CA	1,5417	1,5584	1,5090	1,5002

Selon les expositions au change de la société indiquées ci-dessus, la variation des taux de change présentés dans le tableau précédent par suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain et de l'euro aurait eu les incidences suivantes sur le bénéfice net (la perte nette), en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

	31 mars 2020		31 mars 2019	
	$ US	EURO	$ US	EURO
Diminution (augmentation) de la perte nette	—	—	919	(334)
Augmentation (diminution) du bénéfice net	890	(545)	—	—

Un recul hypothétique de 5 % des monnaies étrangères aurait eu un effet équivalent, mais inverse, en présumant que toutes les autres variables soient demeurées constantes.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société détient la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans des comptes portant intérêt à des taux inférieurs à 1,25 %. Par conséquent, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale ne dépasse pas trois mois et sont, par conséquent, également exposés au risque de taux d'intérêt eu égard à leur juste valeur. Toutefois, le risque lié à la juste valeur n'est pas important, compte tenu de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments.

La facilité de crédit est un instrument à taux d'intérêt variable qui échoit à plus d'un an. Cet instrument est exposé aux variations des taux d'intérêt futurs, lesquelles pourraient faire fluctuer les flux de trésorerie dans l'avenir. La société a conclu des swaps de taux d'intérêt dans le but de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente le sommaire des contrats sur taux d'intérêt en cours au 31 mars 2020.

Échéance	Monnaie	Taux d'intérêt fixe (le cas échéant)	Valeur nominale initiale	Passifs liés à l'évaluation à la valeur de marché au 31 mars 2020
Swaps				
25 octobre 2024	CAD	0,81 %	50 000 $	1 349 $
25 octobre 2024	CAD	1,33 %	50 000	904
25 octobre 2024	CAD	2,19 %	50 000	1 164
25 octobre 2024	CAD	2,29 %	50 000	2 912
29 août 2029	CAD	1,73 %	40 000	2 098
31 août 2029	CAD	1,73 %	60 000	2 963
			300 000	11 390
Swaptions				
25 octobre 2024	CAD	—	100 000	3 064
25 octobre 2024	CAD	—	100 000	3 878
			200 000 $	6 942 $
				18 332 $

Puisque la société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché attribuables à ces swaps de taux d'intérêt, qui se sont élevées à 15 334 $, ont été comptabilisées dans les charges financières (produits financiers), montant net.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

Poursuivre sa stratégie de croissance grâce aux acquisitions et à la croissance interne en maintenant une souplesse financière;

Procurer à ses actionnaires un rendement du capital investi approprié.

Aux fins de la gestion du capital, la société définit son capital comme étant la somme de la dette nette et du total des capitaux propres.

Les montants totaux relatifs au capital géré sont les suivants :

	2020	2019
Contrepartie conditionnelle, y compris la partie courante	17 831 $	12 430 $
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante	784	3 359
Facilité de crédit	324 123	312 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 512)	(4 673)
Dette nette compte tenu de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	340 226	324 071
Total des capitaux propres	273 896	287 535
	614 122 $	611 606 $

La stratégie de financement de la société consiste à maintenir une structure souple lui permettant de réagir adéquatement à l'évolution de la conjoncture économique et à favoriser sa croissance au moyen d'acquisitions d'entreprises. La société surveille sa structure du capital à l'aide du ratio dette nette/BAIIA ajusté.

Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la société peut modifier le montant des dividendes qu'elle verse à ses actionnaires, émettre ou rembourser des titres de créance, émettre des actions ou entreprendre d'autres activités qu'elle juge appropriées dans les circonstances, et ce, sur une base trimestrielle.

31. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET LES PARTIES LIÉES

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération de ses principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs est comme suit :

	2020	2019
Avantages du personnel à court terme	3 568 $	4 497 $
Rémunération fondée sur des actions	783	630
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	208	811
Unités d'actions différées	514	–
	5 073 $	5 938 $

PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les administrateurs et les principaux dirigeants, les membres de leur famille et les sociétés sur lesquelles elles exercent une influence ou un contrôle notable. La société a traité avec des parties liées au cours de la période de présentation de l'information. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange

qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées selon les conditions normales de marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la société a comptabilisé des produits de 664 $ (610 $ en 2019) générés par de la publicité vendue à des entités contrôlées par des administrateurs de la société.

32. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la société ont été établis conformément aux IFRS qu'a publiés le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés le 3 juin 2020.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- la contrepartie conditionnelle à payer, qui est évaluée à la juste valeur chaque période de présentation de l'information conformément à l'IFRS 3;
- les placements, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 9;
- le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite évaluée à la juste valeur conformément à l'IAS 19;
- les passifs liés au régime d'unités d'actions différées, aux unités d'actions incessibles et au régime d'unités attribuées en fonction de la performance, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 2;
- les options sur actions, qui sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2;
- les actifs et passifs acquis ou repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

C) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les éléments figurant dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel celle-ci exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change qui résultent du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont portés en résultat net. Les écarts de conversion des actifs et passifs inscrits à la juste valeur sont présentés dans les profits ou pertes à la juste valeur. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au taux de change à la date de la transaction. Les profits ou pertes de change sont présentés sur une base nette.

FILIALES

Les résultats et la situation financière des établissements à l'étranger (dont aucun n'a une monnaie ayant cours dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs figurant dans chaque état de la situation financière sont convertis au taux de clôture à la date de cet état;
- les produits et charges de chaque état du résultat net et du résultat global sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cela ne correspond pas à une estimation raisonnable de l'incidence cumulative des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas ces produits et ces charges sont convertis à ces dates);
- tous les écarts de change qui en découlent sont pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de celui-ci et sont convertis au taux de clôture.

33. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et par les filiales de la société.

A) MODE DE CONSOLIDATION

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le goodwill, tel qu'il est calculé par la société, correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, qui reflète notamment la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, sur le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Lorsque l'écart est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

FILIALES

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. La société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés de la date de la prise du contrôle à la date de la perte du contrôle.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., 4445694 Canada Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Stingray Europe B.V., Transmedia Communications SA, Think inside the box LLC (Nature Vision TV), SBA Music PTY Ltd., Stingray Music, S.A. de C.V., Novramedia Inc., DJ Matic NV, Stingray Radio Inc. (anciennement Newfoundland Capital Corporation Limited) et Chatter Research Inc., ainsi que toutes les filiales entièrement détenues de ces entités.

PLACEMENT DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans

toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La société comptabilise son placement dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût. Par la suite, les états financiers consolidés présentent la quote-part revenant à la société du résultat de l'entreprise associée jusqu'à la date à laquelle cesse l'influence notable. Les distributions reçues d'une entreprise associée réduisent la valeur comptable du placement. Les états consolidés du résultat global comprennent la quote-part de la société des montants comptabilisés par son entreprise associée au titre d'autres éléments du résultat global, le cas échéant. Les soldes intersociétés entre la société et l'entreprise associée ne sont pas éliminés.

PLACEMENT DANS UNE COENTREPRISE

Une coentreprise est un partenariat dans lequel la société et les autres parties qui exercent un contrôle conjoint sur le partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci.

TRANSACTIONS ÉLIMINÉES À LA CONSOLIDATION

Les soldes et transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme étant ultérieurement évalués soit au coût amorti soit à la juste valeur, selon le modèle économique qu'elle applique pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qui y sont liés. S'il est établi qu'un actif financier ne sera pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale reflète alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création de l'actif financier.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital.

La société classe actuellement la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs en tant qu'actifs financiers évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Tous les placements en titres de capitaux propres et autres actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions permettant de les classer comme des actifs financiers évalués au coût amorti sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de celle-ci, y compris tout produit d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisées en résultat net.

Les placements de la société sont classés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, lorsqu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction aux termes de laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle ne conserve pas le contrôle de l'actif transféré. Tout droit créé ou conservé par la société sur de tels actifs financiers décomptabilisés est inscrit comme un actif ou un passif distinct.

Passifs financiers

La société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils sont créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Dans les cas où les passifs financiers ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables.

La société évalue la totalité des passifs financiers au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour ce qui est de la contrepartie conditionnelle comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et des passifs financiers qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net parce que ce faisant, la pertinence des informations est accrue. L'évaluation de ces passifs doit se faire ultérieurement à la juste valeur.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés

La société recourt à des instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux d'intérêt afférent à sa facilité de crédit et elle n'utilise pas ces instruments à des fins de spéculation ou de transaction. La société n'applique pas la comptabilité de couverture et, par conséquent, les profits ou les pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans le montant net des charges financières (produits financiers).

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

La société comptabilise des provisions au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. En ce qui a trait à certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients et autres débiteurs, les actifs pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée sur le plan individuel font l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les indications objectives de dépréciation du portefeuille de créances clients et d'autres débiteurs peuvent comprendre l'expérience passée de la société en matière de recouvrement de créances, l'augmentation des délais de paiement au sein du portefeuille ainsi que des changements de la conjoncture économique, à l'échelle nationale ou internationale, pouvant se traduire par des défauts de paiement à l'égard des créances clients et autres débiteurs.

S'il existe des indications objectives qu'une perte de valeur a été subie à l'égard des actifs financiers évalués au coût amorti, le montant de la perte correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Le montant de la perte est comptabilisé en résultat net.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation (par exemple une amélioration

de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. La reprise comptabilisée correspond alors à l'amélioration et ne peut excéder le coût amorti qui aurait été inscrit à la date de reprise de la dépréciation si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients conformément aux cinq étapes suivantes énoncées dans l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* :

1) Identification du contrat avec un client
2) Identification des obligations de prestation contenues dans le contrat
3) Détermination du prix de transaction correspondant à la contrepartie totale à recevoir du client
4) Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation prévues au contrat, selon leur juste valeur respective
5) Comptabilisation des produits lorsque les conditions pertinentes sont remplies pour chacune des obligations de prestation

Les produits sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie attendue dans un contrat conclu avec un client, puis comptabilisés lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service a été transféré à un client.

Un actif sur contrat est pris en compte dans l'état consolidé de la situation financière lorsque des produits ont été générés sans avoir été facturés. Les actifs sur contrats sont présentés dans les autres actifs courants. Un passif sur contrat est comptabilisé lorsque la société a reçu une contrepartie avant que les produits ou les services n'aient été transférés à un client.

Secteur diffusion et musique pour entreprises

Le secteur Diffusion et musique pour entreprises est spécialisé dans la diffusion de contenu musical et vidéo sur plusieurs plateformes et dans les solutions d'affichage numérique, et il tire ses produits des abonnements et des contrats.

Abonnements

La société comptabilise des produits tirés de la distribution de musique et de contenu vidéo en continu au fil du temps, car le client reçoit et consomme la musique fournie au moment où elle est diffusée. Les produits tirés des solutions sur demande, qui englobent principalement ceux tirés des services musicaux et de concerts, sont également comptabilisés au fil du temps, car le client reçoit et consomme le produit sur demande au moment où il est diffusé. La société comptabilise les passifs sur contrats lorsque les clients paient leurs frais d'abonnement d'avance.

Projets de solutions médias

Quant aux projets de solutions médias, correspondant essentiellement à des accords intégrés, la société prend en compte chacun des produits et services lorsqu'ils ont été identifiés séparément et que le client peut tirer parti du produit ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Le montant total de la contrepartie attribuable est réparti entre chaque produit ou service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles en proportion de son prix de vente spécifique.

D'ordinaire, la société détermine les prix de vente spécifiques en fonction des prix observables pour des produits vendus séparément sans être assujettis à un contrat de services, ajustés pour tenir compte des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et services similaires ne sont pas vendus séparément, la société recourt à la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. La société comptabilise les produits provenant de chacun des produits ou services lorsque les obligations de prestation connexes sont remplies, soit à un moment précis pour ce qui est de la vente de matériel et au fil du temps pour les services musicaux.

Secteur radio

Le secteur Radio exploite des stations de radio partout au pays et tire ses produits de la publicité. Les produits publicitaires sont pris en compte à un moment précis lorsque la publicité est diffusée sur les ondes des stations de radio de la société. Les produits sont comptabilisés déduction faite des commissions des agences étant donné que ces charges sont payées directement aux agences par les annonceurs.

D) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou de nouvelles techniques sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées.

Les frais de développement, déduction faite des crédits d'impôt, sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés, sauf si les coûts peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est faisable sur le plan technique, si des avantages économiques futurs sont probables et si la société a l'intention d'achever le développement, ou dispose de ressources suffisantes pour le faire, et de mettre en service ou de vendre l'immobilisation. Dans ce cas, les frais sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles développées en interne. Il y a lieu de se reporter à la note m), Immobilisations incorporelles.

E) SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des frais de recherche et de développement au cours de l'exercice où les coûts sont engagés, pour autant qu'il y ait une assurance raisonnable que la société répond aux exigences du programme de subvention approuvé et qu'elle recevra bel et bien la subvention.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont examinés et approuvés par les administrations fiscales, et il est possible que le montant de la subvention accordée diffère du montant comptabilisé.

F) CONTRATS DE LOCATION ET PAIEMENTS

Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la société. Les paiements versés aux termes de ces contrats sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme une partie intégrante du total de la charge de location sur la durée du contrat de location. Les paiements éventuels au titre de la location sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

G) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur la facilité renouvelable, la désactualisation des provisions, la variation de la juste valeur des dérivés et de la contrepartie conditionnelle, l'amortissement des coûts de financement différés, les (profits) pertes de change et les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des actifs financiers.

La société comptabilise les produits financiers et les charges financières à titre d'éléments des activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

H) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible s'entend de l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou recouvré au titre du bénéfice imposable ou de la perte d'un exercice donné, aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs établie aux fins de la présentation de l'information financière et leur valeur fiscale.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes :

- les différences temporaires liées à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre de transactions qui ne sont pas un regroupement d'entreprises et qui ne touchent ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale);
- les différences temporaires qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans des entreprises associées ou dans des partenariats, dans la mesure où la société est à même d'exercer un contrôle sur le moment auquel les différences temporaires se résorberont et où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible;
- les différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés sera réalisé. Les actifs d'impôt différé sont évalués au coût à la clôture de chaque exercice, et leur valeur comptable est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci se résorberont, selon les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé se rapportent à des impôts prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

I) BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte de l'incidence dilutive des options sur actions, des unités d'actions incessibles et des unités d'actions différées. Le calcul du nombre d'actions supplémentaires repose sur l'hypothèse selon laquelle tous les instruments qui ont un effet dilutif sont exercés et que le produit qui en est tiré, ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non comptabilisée, qui est considéré comme un produit présumé, sont utilisés aux fins du rachat d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple au prix de l'action moyen pour l'exercice. En ce qui a trait aux unités d'actions incessibles, seule la rémunération fondée sur des actions non comptabilisée est considérée comme un produit présumé puisque le détenteur ne paie aucun prix d'exercice.

J) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes déposés auprès de banques.

K) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur de réalisation nette s'entend du prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué du coût de vente estimé.

L) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la restauration des lieux, le cas échéant.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Les profits et pertes à la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la cession et de la valeur comptable, et sont comptabilisés en résultat net.

COÛTS ULTÉRIEURS

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est reflété dans la valeur comptable de la composante s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la composante iront à la société et s'il peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

AMORTISSEMENT

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme prévu de réalisation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité, à moins que la société ait l'assurance raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Période
Bâtiments	De 20 à 60 ans
Infrastructure de radiodiffusion	De 8 à 25 ans
Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 10 ans
Matériel informatique	De 4 à 6 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

M) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, EXCLUSION FAITE DES LICENCES DE DIFFUSION

Les immobilisations incorporelles acquises par la société qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

La juste valeur des ententes de non-concurrence acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée en fonction des pertes de produits actualisées estimées qui ont pu être évitées grâce à la signature de ces ententes. La juste valeur des listes de clients et des relations clients acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes. Selon cette méthode, l'actif en cause est évalué après déduction du juste rendement sur tous les autres actifs qui contribuent à créer les flux de trésorerie connexes. La juste valeur des catalogues musicaux acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les coûts estimés de création de ces catalogues musicaux. La juste valeur des marques de commerce acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les paiements de redevances futurs estimés actualisés qui ne sont pas à verser.

Les montants inscrits à l'actif au titre des immobilisations incorporelles développées en interne comprennent le coût total des biens ou services externes et des coûts de main-d'œuvre directement attribuables au développement.

AMORTISSEMENT

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée.

Les immobilisations incorporelles développées en interne, déduction faite des crédits d'impôt connexes, sont amorties à compter de la date de commercialisation des biens et services.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Période
Immobilisations incorporelles développées en interne	De 2 à 5 ans
Catalogue musical	De 5 à 15 ans
Liste de clients et relations clients	De 3 à 15 ans
Marques de commerce	De 2 à 20 ans
Licences, applications Web et logiciels	De 1 à 11 ans
Ententes de non-concurrence	De 2 à 11 ans

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

N) CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat à chaque composante locative et composante non locative sur la base de leur prix distinct relatif. En revanche, pour les contrats de location visant des biens dont elle est le preneur, la société a décidé de ne pas séparer les composantes non locatives et elle comptabilisera les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location.

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION À L'ÉGARD DES CONTRATS DE LOCATION

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est diminué périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur éventuelles et ajusté au titre de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis pour refléter le modèle de consommation attendu des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si la société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 19 ans pour les immeubles et les tours, de 6 à 57 ans pour le terrain et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La société a décidé de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats dont la durée totale est d'au plus 12 mois et les contrats visant des actifs de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

OBLIGATIONS LOCATIVES

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements

de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est accru pour rendre compte du cumul des intérêts et diminué pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

O) REGROUPEMENT D'ENTREPRISES, GOODWILL ET LICENCES DE DIFFUSION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition en fonction du montant total de la contrepartie transférée. Les coûts d'acquisition engagés sont passés en charges et inclus dans les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges. Le coût d'un regroupement d'entreprises est imputé aux actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) nets identifiables connexes. L'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) nets identifiables connexes acquis est affecté au goodwill. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets acquis, l'écart est alors comptabilisé dans les états consolidés du résultat global.

Lorsque la société présente des demandes au CRTC en vue d'obtenir l'approbation d'exploiter une nouvelle licence de diffusion, le CRTC peut exiger de celle-ci qu'elle s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale de la licence qui vont au-delà des exigences annuelles prévues. Ces obligations sont considérées comme faisant partie des coûts afférents à la délivrance de nouvelles licences de diffusion et constatées en tant que passif au moment où la nouvelle licence de diffusion entre en exploitation. Tous les autres coûts directs afférents à la délivrance et à l'exploitation de nouvelles licences de diffusion sont également inscrits à l'actif en tant que licences de diffusion. Les contributions au titre du DCC découlant de l'acquisition d'entreprises sont considérées comme des coûts de transaction et passées en charges dans les états consolidés du résultat net.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill et les licences de diffusion sont comptabilisés au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill et les licences de diffusion ont des durées d'utilité indéfinie et ne sont pas amortis. Ils font toutefois l'objet de tests de dépréciation. Les licences de diffusion sont considérées comme des actifs à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelées tous les sept ans sans qu'il soit nécessaire d'engager des coûts importants et il est peu probable que leur renouvellement soit refusé; par conséquent, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période au cours de laquelle les licences de diffusion devraient générer des entrées nettes de trésorerie pour la société.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

P) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, lesquels comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations corporelles, pour déterminer si des événements particuliers ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable du goodwill et des licences de diffusion fait l'objet d'un test de dépréciation chaque exercice à la même date, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont décelées.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés dans une UGT. Le goodwill est attribué à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies qui découleront du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel un goodwill est attribué, qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, ne doit pas être plus grand qu'un secteur opérationnel.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Les pertes de valeur sont d'abord portées en déduction de la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT, puis en déduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata.

Q) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

PASSIF ÉVENTUEL

Un passif éventuel s'entend d'une obligation possible découlant d'événements passés dont l'existence sera confirmée uniquement s'il survient un ou plusieurs événements incertains futurs échappant au contrôle de la société ou encore d'une obligation actuelle découlant d'événements passés (dont l'existence a donc été confirmée), mais qui n'a pas été comptabilisée parce qu'il est peu probable que le transfert ou l'utilisation d'un actif, que la prestation d'un service ou que toute autre forme de transfert d'un avantage économique sera nécessaire pour régler l'obligation ou parce que celle-ci ne peut être estimée de façon fiable.

R) AVANTAGES DU PERSONNEL

AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

Les avantages du personnel à court terme sont passés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer est comptabilisé si cette dernière a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régime d'options sur actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à la direction ou à des membres clés du personnel de la société est comptabilisée à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante des capitaux propres est également comptabilisée sur la période d'acquisition de ces droits. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions de service seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Régimes d'unités d'actions incessibles, d'unités attribuées en fonction de la performance et d'unités d'actions différées

Les unités d'actions incessibles, les unités attribuées en fonction de la performance et les unités d'actions différées qui devraient être réglées en trésorerie sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie, et la charge de rémunération est incluse dans les créditeurs et charges à payer. La charge de rémunération est initialement évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et est comptabilisée en résultat net sur l'exercice d'acquisition. Le passif fait l'objet d'une réévaluation selon la juste valeur des actions de la société chaque date de clôture. Les réévaluations effectuées au cours de l'exercice d'acquisition sont comptabilisées immédiatement en résultat net si elles se rapportent à des services passés et sont amorties sur l'exercice résiduel d'acquisition si elles se rapportent à des services futurs. La charge de rémunération cumulée qui sera ultimement comptabilisée correspond à la juste valeur des actions de la société à la date de règlement.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Les cotisations de la société, qui sont utilisées pour acheter des actions sur le marché libre pour le compte des employés, sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante du surplus d'apport est aussi comptabilisée. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions d'acquisition seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions d'acquisition à la date d'acquisition des droits.

Les actions à l'égard desquelles les droits ne sont pas acquis qui sont détenues en fiducie pour le compte des employés sont des actions propres et sont donc déduites des capitaux propres lorsque les droits connexes sont acquis.

PRESTATIONS DE RETRAITE

La société offre un régime de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies. Elle n'offre aucun avantage complémentaire de retraite non liés aux régimes de retraite aux employés.

Régime de retraite à cotisations définies

La société verse des cotisations égales à celles des employés aux termes du régime de retraite à cotisations définies. Aux termes de ce régime, les cotisations sont versées à une entité distincte et la société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des sommes supplémentaires. La partie de la société est comptabilisée à titre de charge de rémunération à mesure que les cotisations sont versées, ce qui coïncide avec les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations aux termes des régimes à prestations définies est établi sur une base annuelle par des actuaires indépendants, séparément pour chaque régime, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels des deux régimes à prestations définies sont constatés immédiatement et intégralement dans la période au cours de laquelle ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global. Les gains et pertes actuariels ne sont pas reclassés dans les états consolidés du résultat global au cours de périodes subséquentes.

Le coût des services passés est comptabilisé dans le résultat net à la plus rapprochée des dates suivantes : i) la date de la modification ou de la compression du régime, et ii) la date à laquelle la société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le taux d'actualisation est appliqué au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies pour déterminer les charges nettes (produits nets) d'intérêts. La société comptabilise les changements suivants dans l'obligation au titre des prestations définies au poste « Charges d'exploitation » dans les états consolidés du résultat net : i) les coûts des services, qui comprennent les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les profits et les pertes sur les compressions ou les règlements, et ii) les charges nettes (produits nets) d'intérêts.

La valeur de tout actif au titre des prestations définies est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements au régime ou de compressions de cotisations futures au régime.

S) CAPITAL SOCIAL

Les actions à droit de vote subalterne, actions à droit de vote subalterne variable et actions à droit de vote multiple sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à leur émission sont portés en réduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

GLOSSAIRE

Vidéo sur demande (VSD) : système dans lequel les téléspectateurs choisissent eux-mêmes le contenu qu'ils veulent visionner, au moyen d'un ordinateur ou d'un système de télévision interactive, à partir d'une vaste sélection.

Vidéo sur demande par abonnement (VSDA) : s'entend d'un service qui donne aux utilisateurs un accès illimité à un vaste éventail de contenus moyennant des frais mensuels fixes. Les utilisateurs ont le plein contrôle et peuvent décider à quel moment lancer un programme.

Services par contournement : s'entend des films et des émissions de télévision fournis par l'intermédiaire d'une connexion Internet haute vitesse plutôt que par câble ou par satellite.

Format 4K ultra-HD : la télévision en ultra-haute définition (ultra-HD) est un format d'affichage numérique dont la résolution horizontale est de l'ordre de 4 000 pixels (4K ultra-HD).

Télévision payante : formule de télé-diffusion selon laquelle les téléspectateurs paient par abonnement pour regarder une chaîne en particulier.

Télévision sur protocole Internet (IPTV) : procédé qui consiste à transmettre et à diffuser des émissions de télévision par Internet au moyen du protocole Internet (IP).

Télévision par satellite : mode de diffusion selon lequel un satellite transmet des signaux aux clients munis de l'équipement approprié dans une région donnée.

Chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST) : Les chaînes FAST sont une nouvelle catégorie de contenu télévisuel par protocole Internet qui consiste en une programmation linéaire sans abonnement financée par la publicité (nécessite un abonnement Internet).

Intelligence artificielle (IA) : Il s'agit en général d'algorithmes conçus pour prendre des décisions semblables à celles de l'homme, souvent en utilisant des données en temps réel.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle se tiendra virtuellement par vidéoconférence le 5 août 2020.

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉSULTATS

Premier trimestre de 2021
4 août 2020

Deuxième trimestre de 2021
4 novembre 2020

Troisième trimestre de 2021
3 février 2020

Quatrième trimestre de 2021
2 juin 2021

INSCRIPTION BOURSIÈRE

TSX : RAY.A et RAY.B

AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie AST
2001, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 1600
Montréal (Québec)
H3A 2A6
Canada

1.514.285.8300 ou 1.800.387.0825
help@astfinancial.com
www.astfinancial.com

stingray.com